

Dissertations Critique sur la vie
de St Thomas d'Aquin de la
S. Dominique
Origine & progrès du Rosaire.

3422

~~Document offert à la Bibliothèque~~

in primo ordine

Carolus De Lefevre

Ad Majorem Dei
Gloriam Virgines
Que
Marie



Quamvis tot homines te
laudent, tibi que gratulentur,
laudes que tibi dantur, non id
circum mecum. ne non omnes tri-
adulatorum pulchritudinem honorifice
quam de te loquuntur, honore
debet. forus Brutus, fabius que
loquili fuisse longe aliis de
tua auctoritate, clam tibi.
Locutus est credendi, nisi ad fidem!
intua presentia beatus fuisse prout
feliciorum quam sapientem, cum
non posseuerant abducere.

DISSERTATION CRITIQUE
sur la Vie de
S. THOMAS D'AQUIN,
et sur sa Doctrine en général.



3422.

PREFACE.

Il n'est pasvenu depuis peu un docte fort estimé
d'italie; pourvoir s'il y a eu en effet un S. Thomas
d'Aquin. Deux raisons me l'ont fait naître. La
premiere, parce que je me suis apprivoisé, qu'on ne
la connu nulle part, que plus de soixante & dix
ans ou environ, après le tems où l'on place sa mort.
La seconde, parce que tout ce qu'on dit de lui, est ou
absolument faux, ou bien allegorique: c'est à dire,
ou qu'il n'est apparu que sur de fausses têtes, & des vi-
fions non avérées juridiquement; ou que sous des
noms empruntés. & des faits à peu près rasssemblés
~~on ne saurra~~ reconcer quelques des circonstances
de la vie de Notre Seigneur. Ainsi le nom même
de Thomas est mis dans la vie de S. Thomas d'Aquin,
ou pour un faire de ce nom; & alors ce qui en suit
est une pieuse histoire, mais nullement vraie; si bien
qu'il signifie le Sauveur, dont on dévise de venir sous le
nom de Thomas, quelques actions prises de l'Evangile;
et alors il est vrai, mais dans un sens ~~légendaire~~ ^{légendaire},
~~Ces actions et réalisées dans ces faits~~ ^{qui sont} ~~l'apôtre~~ ^{l'apôtre}
l'apôtre, pour sauver, pour amener, pour pieux éloge
les pieux faits qu'on veut dépendre de l'apôtre, pour
faire croire que quelque chose quelquemaniere
C'est ce que nous démontrons dans la vie de S. Thom-
as. Je m'explique à celle que
je comprends, comme estelle affidé dans le Breviaire

Romain, parce qu'elle est la plus courte, & celle qui est composée avec le plus d'art. Je n'entreprends la critique de cette vie, que par occasion. C'est le tout infini, que fait à la Religion le grand nombre de vies, lunes, qu'il nous que l'on croit être sorties de la plume ou de la broche de S. Thomas, qui m'a comme entraîné malgré moi à examiner même sa vie; & je jugeant celle de S. Dominique, qui est de même espèce. Commengons par montrer, combien de temps après l'année où l'on met ^{la} mort de S. Thomas d'Aquin, il étoit prononcé dans le monde.

¶. I.

Témoignage de Henry de Gand.

Le Continuateur du livre de Sigebert, De Vitis illuftris, connu sous le nom de Henricus de Gand. Savo, est mort, dit-on, le 29. de Juin, en 1293. selon d'autres, le 9. de Septembre, ac 1295. Il avoit enseigné la Philosophie & la Théologie avec un succès, qui lui avoit acquis, dit-on, le titre de Dobeur-Son-Lorrel: quelques uns le font Sartorius, & S. Thomas, qu'on le estre mort en 1274 ne lui a pas été connu. Le dessin de ce fameux Henry de Gand, a été représenté dans différents tableaux & dans les Ordres Religieux des moins l'avaient délibéré au voizement facile. Il est donné à l'ordre de Cluny, de Citeaux, à l'ordre de S. François, &c.; mais aussi aux Dominicains: quelques uns à l'ordre de l'Victor, à l'Université de Paris, & à d'autres Communautés de même. Son dessin étoit l'inspirer à tous ces corps l'amour de la réputation d'avoir donné à l'église des leur naissance & d'autres Savans. Il avoit, que si les corps adopteroient les ~~anciens~~ ouvrages,

+

On souhaiteroit d'avoir
par quel Pape ont été
beatifiés, & s'ils l'ont été,
les BB. Damas Mones,
de Colombe de Reate, de
l'ordre de S. Dominique,
dont il est parlé dans la
Gazette de France, du 2
Novembre 1727.

De la V.^t Colombe, comme
l'appelle famement
M. l'Abbé Chastelain,
voix des Pères d'Anvers,
le 20. de May.

Hmeric n'a pas mort aux Arbes
ni l'Egypte, mais Hlucy comme
dans le roman d'Urfondius

Le plus ancien monument qui en parle est
(mis des Annales de Melchor Brindis)
classique
de l'ordre de Templiers, en 1446.
écrites par Boissac

L'image de N. D. de Liffé, n'est pas une simple
image de la V. Elle tient son fils debout
devant elle.

Ce transport des 3. chevaliers et de la fille en
une nuit du Caire vers la France, a été
fabriqué niflement.

de humor
x humor
amorib
en u

+ N.D. de Liefle.

L'allegorie.

Ismerie נָמָר la femme
fille du Jordan בְּתוֹךְ du bûcheron בְּתוֹךְ
du Caire בְּגִילָה בְּכַדֵּל

3 Chevaliers בְּשִׁבְעָה les 3 Juifs בְּשִׁבְעָה בְּשִׁבְעָה
 בְּאַיִל D.J. Lévi, Benjamin
font une priere בְּפִזְבָּחָה forme une croix בְּצִירָה
 בְּלָבָבָה בְּסִינָה
peut faire le miracle בְּמִזְבֵּחַ Gal. 3, 19. Acte 7, 55
de l'ange בְּמִזְבֵּחַ des hommes Anglais
en cette arche בְּסִינָה la synagogue cendre
 בְּסִינָה בְּמִזְבֵּחַ de manger le pied. Peter 1^{er} epist.

Ecclesiastique

de Ismerie בְּתִדְבָּר נָמָר
& Ismeres בְּתִדְבָּר נָמָר
amorisches. בְּסִינָה

CONSP AIRE S

orgé de Eques, equitif. Le su
mire Decratale, qu'il a attrib

Gratiano } Gratiae
Cyricio } Predicatur
v.c.

le Predicatur de la Grice; c'est fa
mis pour Gratiae: Cyricio non
conot. Predicatur Viro clarissim
cuxos les gricelles ~~le~~ prononce
latins les prononcent dans ka
aife a deviner. Le fabricateur
ela mettre ce Consulat dans sa
son confere.

375 Post Consulatu

Depuis le regne de 9885- Chr

Gratianus } Christus (Qui,
equitif }

que la cabale athée voulut faire paraître faux
ces noms empruntés ou forgés, cela les accreditent de
l'infidélité, & à perpétuité : ce que ces Corps
les soutiennent opinablement, pour avoir l'honneur
d'avoir produits de grands & bons Auteurs, & de bons ouvrages.

Thomas d'Aquin n'est pas de ce nombre dans
le Catalogue de Henry de Gand. Il y met au chap.
45. in Iacques d'Aquin, dont voici ce qu'il dit :

Iacobus, Ordinis Predicatorum, Thomas de Aquino,
contra predicem magistri Wilhelmi de Santo Amore
invenitrum librum, apud eum & Dio opusculum habet
lippimum; in quo expeditum Wilhelmus errorum redargit
& confutat. Et au chap. 53. il met en Thomas de
même Ordre : Thomas d'Alb., Ordinis Predicatorum
Lovani habitans, perficit ritum cuiusdam sancte mun-
ticis in Hassanie, quia vocabulum Christiana, & le
refut. Ce Thomas est, dis-on, celui que le P. Richard Do-
ménican, dans sa Bibliothèque des Curiosités de son
Ordre, tome 1. page 250. appelle Thomas de Cantim-
prato; que l'on ne connaît, que par ce nom, qui est à
la tête de quelques ouvrages. Car on ne sait quand il
est né, ni quand il est mort, ni ce qu'il a fait pendant sa
vie, que ce qu'en dit dans ses livres l'Auteur même,
qui a pris ce nom. Il l'a pris d'une Abbaye, qui est dans
un village du Cambresis, nommée Cantimpratus, Cantipré.
Mais parce que tous les noms des Curiosités de ce siècle
sont mal mystérieux; c'est à dire, qu'ils doivent signi-
fier, en les dérivant de l'allemand, DANT. Christophe,
qui se vengea des Juifs qui l'ont fait mourir de
que De-Cantimpratus ne peut faire une pensée aussi puerile
en le dérivant ainsi; l'Auteur l'a changé en De-

Cantimprato: afin qu'il signifie,

Thomas } Chrétois,

De-Cantimprato } qui affligences se affliget, interes
 } ouïseans conseruances se:

De-Cantimprato est alors dérivé de ~~הַמְּנֻבָּלָה - מְנֻבָּלָה - מְנֻבָּלָה - מְנֻבָּלָה - מְנֻבָּלָה~~ תִּתְּנַחֲזֶה - תִּתְּנַחֲזֶה - תִּתְּנַחֲזֶה - תִּתְּנַחֲזֶה - תִּתְּנַחֲזֶה. La fuite fera voir que ces lettres de dispeffition, que nous ferons de tems en tems, sur la l'origine & la signification. Hebreuque de ces noms choisis ou forges pour cela, ne sont pas nos Rovs d'œuvre, ni mal fondes. Une cabale ailee est batissoit au 1^{er}. siecle ou suppose Anti-Chrétien; composoit ces livres sous des noms empruntez; ^{34. 7. 2.} expliquoit nos mysteres en sorte, qu'elle emploie toutes les expressions des Chrétois, a l'exception de celles qui préfigurent l'Dieu de vny Dieu. Se trouvent parmi de Chrétois, qui croient l'immortalite future, & qui l'espèrent par les merites de JESUS Christ; elle a esté obligée de dire, ne reconnoissant point d'autre Dieu que la Nature; que cette conuinciance de l'immortalite future par JESUS Christ est naturelle a l'homme, a peu près comme celle le feu (elle) a Dame; que que le peché l'aie beaucoup offerte dans ses descendans. La preuve est, ajoute-t'elle, que l'homme en toutes langues, en Hebrew, en Grec, en Latin, en Copte, en Japon, parle cent fois de JESUS Christ, comme Juste Juge & vengeur de ce que les ont fait souffrir les Juifs. Cest là, n'est-elle, pour offrir la refutation de l'immortalite future, avec la passion & la résurrection de JESUS Christ. Et quelle langue car on ne voit appeler pas dans les langues vivantes. En Hebrew, &c. on: cest cest la langue vivante, dont mes plusiesont racines descouvert dans les langues que je viens de nommer, mais principalement dans tous les noms propres. Cette cabale a veule pour cela, que les noms quelle a choisis, ou quelle a faict, puissent se dériver de l'Hebreu, en

D'AQUIN.

forre qui ils signifiaffent I^{er} VIII. Christ. tel que je crois de dire, en mettant une définition ou circonlocution pour le sujet défini. Le nom de Thomas est ius de mesme; nous en donnerons plus bas l'origine.

Le nom mesme de Henry de Gand est de cette espece:

Henricus affligentes se prouul removabit
De-Gandavo (chaste) cui removens ligantes se abs.
Condit se.

Henricus est alors dérivé de p^r 117 - 119. n^o De-Gandavo,
de 1-117-119-117. Cest a dire, que I^{er} VIII. Christ
donne aux Juifs, qui l'ont outragé le quij l'ont lié dans la
Passion, (ligaventes eum, dit s. Jean, chap. xxi, 12.) Aller,
maudits, loin de moi; le qu'il se cacherà a eux. A Gan-
davo a la mesme origine, en retranchant le relatif qui.
On l'a donné ce surnom ~~apres~~ ^{pour} a cet Autour,
que pour faire la parodie, que je marque ius qui signifie
I^{er} VIII. Christ. Son vni nom, a ce que die l'Historien de
l'Université de Paris, étoit Henricus Bonicollus. Il
est dans ses Quodlibet Maistre Alexandre; cest a dire,
Alexandre de Haleys; mais jamais le Frere ou le Maistre
Thomas. Il est de luy mesme dans un Quodlibet de
l'an 1274.

Ce qui résulte de ce témoignage de Henry de
Gand, cest premierement, que Thomas d'Aquin
étoit alors, cest a dire, environ vingt ans apres l'ancie-
nec ou l'on ~~remis~~ met sa mort, un nom inconnu
pour les Breviaires de l'Ordre des Freres Prêcheurs;
puisque Henry de Gand l'en a nommé huit ans apres, le ne le nommepas;
en second lieu, que Jacques d'Aquin lui mesme off-
rit un personnage faict, comme plusieurs autres de
ceux que rapporte Henry de Gand; car nous allons
voir, quel est defavorié par les Dominicains, qui
ne veulent qu'un faise de la maison des Comtes
d'Aquin. 3^e. Que le surnom De Aquino dans Henry
de Gand, ne signifie non plus un homme issu des
Comtes d'Aquin, que De-Gandavo ne veult dire, que
ce Henry descend des Comtes ou des Seigneurs de Gand;

ou que Jacques de Vitry^{est}, au chapitre 37, fust un
évêque dépendant des Seigneurs de Vitry, specie baron
auprès de Paris; le ~~est~~ au moins cent avec nom
semblable. C'étoient le plus ordinairerement gens de
cette naissance, qui prenoient ainsi leur surnom du
lieu où ils étoient nés. Nous verrons plus bas, qu'en
1230, au ~~au~~ Monte Cassin mesme, on ne pensoit pas
~~qu'il~~ envoe à faire défendre à Thomas des
Seigneurs ou Comtes d'Aquin.

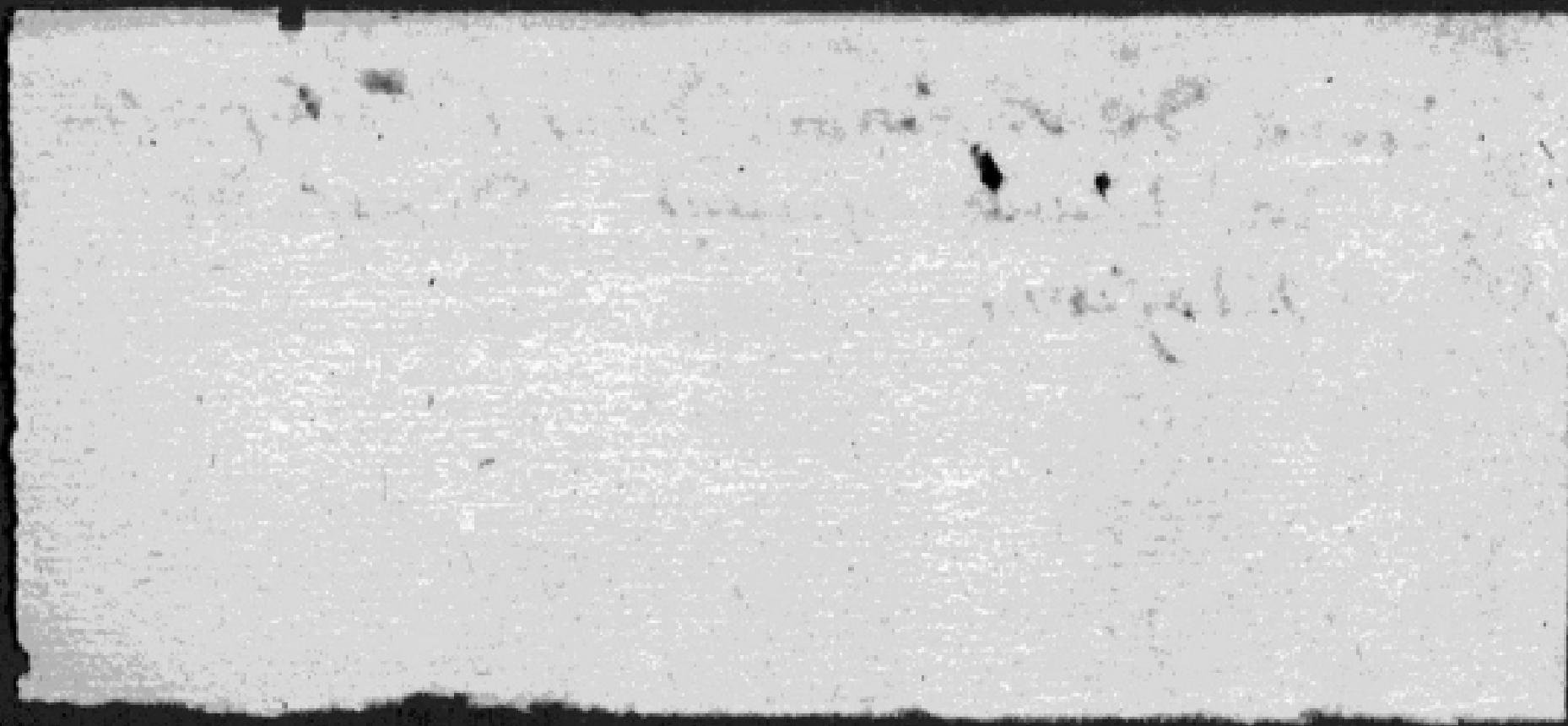
4^e Que ce Jacques d'Aquin est néanmoins tellement
la même, que dans la finit des tems l'on a mieux
aimé nommer Thomas, que Jacques; vu que l'ou-
vrage qu'il est attribué, pour la défense des Ordres
Religieux contre Guillaume de l'Amour, se trouve
dans les œuvres qui portent aujourd'hui le nom de
s. Thomas d'Aquin. C'est le 19. Opusculle du 17. Tome.
On avoit intenté de conserver cet Ouvrage; puisque
celle contestation, vraie ou fausse, fut l'occasion, a
ce que rapporte Henri de Gand, au chap. 44. que
les deux Ordres Mendiants, qui s'étoient formez
sans l'avis du saint Siege, reçurent alors son
approbation, vers l'an 1260. J'ai dit contestation
vraie ou fausse; car Wilhelmus de Santo Amore
lui mesme, me parut, selon l'usage des énigmes de
quatorzième siècle, n'estre autre que WWT-Christ,
en dérivant ce mot de l'Hebreu, comme les autres:

Wilhelmus } chrys } Enj'matidens contredit
de santo amore } st. didor.

Il écrivit les Juifs, lors qu'il leur-dîne, Allez, maudits,
laissez-moi. Wilhelmus est alors dérivé de וְהַלְמָן-הַלְמָן
de Santo Amore signifie Juif. Oui sanctum occidit
prout. D'où vient le nom Latin Amore de l'Hebreu
וְהַלְמָן. Autrement il eust fallut dire, de santo
Amatore, du temps de l'Amour en Bourgogne,
où ce Guillaume a pris son surnom. Mais c'est une

+

Cure de St. Amor, dans l'Archidiocèse
de Vaudreuil, Diocèse de
Montréal.



histoires, qu'il n'est pas nécessaire d'éclaircir ici davantage.

Il résulte encore de ce témoignage de Henry de Gand, que la multitude prodigieuse des ouvrages attribués à St. Thomas, n'avoit pas encore vu le jour de son temps; une qu'il n'avoit pas manqué, s'ils eussent été publiés d'abord, de les attribuer au a son Jacques d'Aquin, aussi bien que le traité contre Guillaume de St. Amour ou bien à d'autres, qu'un frere Thomas, ^{qui n'est pas l'auteur du traité contre St. Amour} 6. que le nom de Jacques a été donné l'appellation par le faux Henry de Gand, à l'Antech de Melrieu contre St. Amour; pour faire honneur aux Dominicains, faisant croire au public, que le nom de Jacobins, qu'on leur avoit défloré en France, leur venoit plutôt de ce Jacques, fameux prieur ~~de l'ordre~~ ^{avril contre St. Amour} à Paris, que de l'Hôpital de St. Jacques, où ils furent placés d'abord, & où ils sont encore aujourd'hui. C'est si que lors qu'il fallut écrire sa vie, selon le goût des Lorrains les plus spirituels de ces tems là,

Sous une allégorie véritable le nom de Jacques n'y ~~avoit~~ ^{nullelement} ~~propre~~ ^{propre}, & devant ~~l'autre~~ ^{l'autre} on le changea en celui de Thomas, lequel étoit le nom des aînés dans la maison des Comtes d'Aquin, & fort heureux pour l'allégorie, comme nous le verrons plus bas; Par la on faisoit en même tems ce Thomas un saint, & son saint de bonne maison. La fortune de ce Thomas d'Aquin, en cela de en tout le reste, estoit formée par degrés, comme celle de plusieurs autres, que Henry de Gand n'avoit pas assez avancé. Cela n'est qu'à présent, que ~~l'autre~~ ^{l'autre} a été donc il y a un siècle, & qu'il faisoit ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Lorraine, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Bar, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Luxembourg, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Bourgogne, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Flandre, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Hainaut, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Namur, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Luxembourg, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Bar, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Bourgogne, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Flandre, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Hainaut, ~~l'autre~~ ^{l'autre} qu'il appelle Comte de Namur.

Le P. Richard Dominicain, qui a donné en 1719,
la liste des Lérrains de son Ordre en deux tomes,
paroit embarrassé de ce Jacques d'Aquin, aussi bien
que de Henry de Gand, qui le cite. Cest à la page 384.
du premier tome. Il est supposé, que Nicolas Toppi,
auteur sa Bibliothèque des Lérrains de Naples, en
parlant de ce Jacques d'Aquin, cite Sigebert, mort
dit-il, en 1113. & que Vincent Marie Fontana, Lérrain
de son Ordre, cite en favour de ce même Jacques
d'Aquin, le célèbre Gennadius, mort 700. ans avant
la naissance des Dominicains. Il ne fait pas, ou
peut-être il fait jambant l'ignorer, que ces deux
Lérrains, par une méprise légère, ont cité l'in Sige-
bert, l'autre Gennadius, au lieu de Henry de Gand;
parce que ces trois auteurs sont imprimer dans un
même volume; & que le dernier est, comme j'en dis,
& comme je le dis lui-même, le Continuateur de
Sigebert. Mais le P. Richard, qui cite ailleurs Henry
de Gand, a voulu le méconnoître lors parce que son
autorité n'avait les savans, a causé des autres ouvrages,
quon lui attribuée, est trop grande & trop respectée, pour
le recuser tout à fait. Il n'a pas donc cité ici Henry de
Gand; & sans oser lui donner ouvertement un démenti,
il démontre simplement ce Jacques d'Aquin, comme un
Lérrain supposé à son Ordre. Vincent Marie
Fontana, aussi Dominicain, avoit tâché de le lui con-
sérvier, en le placant à l'an 1362. c'est à dire, soixante
et dix ans, après la mort de Henry de Gand, puis
le cite.

q. 2.

Propos pour l'allégorie de l'Hebreu
qui s'y trouve.

La vie de S. Thomas d'Aquin, celle qu'elle est dans
le Breviaire Romain, est, comme je l'ai dit

déjà jadis, ~~que~~ une énigme & une allégorie de quelques endroits de la vie de Notre Seigneur, ~~que~~ transposée sous le nom de Thomas, qu'on lui attribue aussi, & qui lui convient en effet, en le dérivant de l'Hebreu. Mais cette nécessité même de recourir à l'allemand, à l'égyptien, & à l'hebreu, pour dresser une vie de saint, prouve visiblement que la prétendue ~~saint~~ n'a jamais existé, puisqu'on a été obligé de prendre ainsi sa vie d'un bout à l'autre, au contraire ne s'étonne pas de voir ^{en} de l'allégorie : être le gaufré des écrivains de 14 & 15. siècle. Et la ^{en} forme même attribuée à St. Thomas, en est aussi remplie, qu'aucun autre ouvrage de l'antiquité.

Les boges que ces écrivains se sont préparés dans ces fables d'évêques égyptiens, sont principalement ceci :

1. Tous les noms Thommes, & quelque autres noms masculins, y sont propres à signifier ~~les hommes~~ ce JESU-Christ, ou le Juif de le Juïsme ; soit le Juïsme selon la lettre, ~~comme~~ comme parle St. Paul, ou le Juïsme selon l'esprit ; en dérivant tellement le nom de l'Hebreu ; qu'il signifie la vengeance, que le Sauveur au jugement dernier tirent des Juifs, qui l'ont crucifié : ces noms de femme, & quelques autres noms féminins, y sont pour manquer la synagogue ; ou quelque ~~et~~ autre chose Juïsque : les noms de province, pour le Juïde ; les noms de ville, pour Israël, ou quelque autre ville de la Terre sainte ; à moins qu'il ne faille prendre ces noms la même, lors qu'ils sont adjoints, pour signifier JESU-Christ, ou le Juif.

Nous ferons obligé d'en donner ~~plusieurs~~ ^{quelques} exemples dans cette Dissertation ^{entre autres} en même. Mais celle que nous produirons sur la fin, dans l'examen du prétendue Docteur de l'Université de Paris, en faveur de la

D'abord de S. Thomas, convaincre les esprits les plus
profonds contre ces allégories, ces énigmes, & cet
Hébreu, qu'il y faut nécessairement croire, & qu'on ~~peut~~
s'en est certainement servi du moins dans toute cette
Ristourne.

2. Les noms que l'on trouve de l'Hébreu, ne
sont composés que des mêmes pines. Il en fait du
moins toujours deux; ou il n'y en a qu'un; il y faut
joindre quelque chose favorisé. On en fait ensuite une
composition latine, qui convienne à ce que ces noms
désignent; sans garder aucune règle de la Grammaire
Hébraïque.

Le nom de l' Hébreu, que l'on appelle aussi l' Hébreu
ou le Juif, fut proposé par le Rabbin de la Ville
de Naplouse. Cela que n'y est pas une
affaire, mais que l' Hébreu qui appelle également
l' Hébreu ou l' Israël, vient tout récent, mais pourtant
post un long temps d' intervalle, on appelle
peut-être par tout, pour que ce nom, qu'il appelle autre
nom, que le nom Juif, soit à propos d'un
bon usage, qu'il soit à propos d'un autre usage,
qu'il convient.

q. 3.

Legons du Breviaire Romaine.

lectio IV

Thomas (INT-Christ selon son humanité 1.

Landulpho (né en Judaisme 2

Comite Aquitane (Dominant dans Jérusalem 3

Se Theodore (de la synagogue Juive, 4

Neapolitana (de Naples, 5)

Nobilibus parentibus natus (très deux nobles
dans le monde:

quintum annum agens (lors qu'il vivait pour la
Loi Juive, 6

Monachus sancti Benedicti (Cassanobus au port d'Anvers
tradutor (il fut confié à la garde des Juifs
adorateurs du vrai Dieu, à Nazareth. 7

Inde Neapolim studiorum causa missus] Il fut
envoyé de là à Jérusalem, parce que les
études s'y tenoient. 8
jam adolescent] Dans la fleur de son age, à
l'age presque de trente ans.

Fratrum Predicatorum Ordinem suscepit.] Il prit
le deffin d'établir des Prédicateurs, qui se
regarderoient tous comme Freres. 9
sed matre ac fratribus p̄ indignis fermentibus,] La
synagogue sa mere, qui l'avoit engendré
selon la chair, & ses frères de même,
ne le pouvant souffrir. — 10

Lutetiam Parisiorum militauit] il fut envoyé
par son Père
~~accepit~~ des chevaliers à Jérusalem;

Quem fratres iustitiae per vim captiui] Les
Juifs ses frères selon la chair, l'ayant pris
violemment au Jardin des Oliviers,

In arcem castri sancti Iohannis perducunt] ils
l'emmenèrent dans la ville: 11

et vanie exagitatus et fandum propositum mu-
taret] ou ils le harcelèrent pour l'obliger
à ne plus prêcher qu'il étoit le Messie.

Malicem errans, quia ad labefactandum ejus
constantiam introducta fuerat, titione fugavit
Jesus Christus la synagogue, qui avoit
esté introduit chez Caïphe, pour l'abréuler. 12

obtaining the new engine from Langford is
likely to take some time due to the
shortage of materials. The engine
will be delivered as soon as possible.
[]

Mon beret juronie) 1888. Chiffre a la 33. annee.
Flos genitrix ante signum Crucis) les genoux
pliez, attache a la Croix, qui est devant lequel,
de devant) Se priant Dieu, en disant sue tete, Mon
Pere, je remets mon ame entre vos mains;
isque domino correptus) il fut pris du sommeil de
la mort.

per quietem sentire rufus est. sibi ab Angelis com-
ferendis (lembot.) Pendant ce conseil il vit
deux Juifs, Joseph et Nicodemus, lui bénir le
corps après l'avoir un baume. 13

quo ex tempore omni profecto libidinis sonus caruit.

Dès lors la fl n'eut jamais le moindre
sentiment d'appréciation pour la synagogue
chamelle.² 14

Sororibus, que excepimus ut cum a pio ^{constit} removenter in eaffum convenienter, per
fratit, ut contemptis curis facultari debet.

* On bien, ce que peu-estre quelques uns
gouffrent davantage; Depuis cestens la
il ne fut plus sujet aux appetits naturels
de la chair, qu' il desire boire, manger,
dormir, & se reposer, de qui en voulz goffer
le plaisir.

ad exercitationem celestis vita se conformans

Il persuada a ses frères, les franciscains d'Assise, que l'aventure juive depuis la Galilée, de qui pour le délivrer de l'opposition à la Juiverie des Juifs, étoient venus à Jérusalem; il leur persuada, dis je, de me prêter tous les soins du siècle, & de s'adonner aux exercices d'une vie céleste. 15

Lectio V.

Emissus e castro per fenestrum Neapolim
reducitur, unde Romanum, postea Par-
gium. I sa mère l'ayant fait sortir du
bourg de Bethléem, pour fuir la persécution
d'Hérode, elle le ramena ensuite à Jérus-
alem, où il vint encore après cela deux
fois. 16

Allegoria.

Il fratre Joanne Teutonico ~~de~~ Mordvinus,
Predicorum Generali Magistru ~~mus~~

Inspiré par JESU-Christ comme Dieu,
le Grand Maître des Prédicateurs. 17

Albertus Magno Doctor Philosophie ac Theo-
logie operum dedit. I Car c'est ~~formé~~ à
l'école de ce même JESU-Christ Dieu, qu'il
apprit à acquérir la vraie sagacité & la connais-
sance des choses Divines. 18

Allegoria.

post orationem. I Jamais il n'expliquoit ou
n'enseignoit rien à ses disciples, pour l'enseire, qu'il
n'eût pris aux apôtres. 19

In difficultatibus locorum sacra scriptura, ad
rationem jejunium abibebat. I Dans les lieux
les plus inhabuables, donc pas de l'viture fautive,
c'est à dire, dans le reflet de la fiducie, le parmy
les bœufs, il pria le jeunia. 22

ad exercitationem calistis rite se conseruant)
Il persuad a ses fous, les femmes devores,
qui l'arrive frivoli depuis la Galilée, de qui

Vingt quinze ans natif) Vivant encore sous la
Loy de Ponteigne, & du Declogue ~~sous le~~
~~comme Temple~~
~~deux processus~~ de gîtes : 19

Magister est appellatus) On l'appelle, Maître: Ma-
gister, Preceptor, Rabbi. № 20

prophétiques Philosophes et Théologiens summa cum laude
est interprétatione.) Il littra lez louanges de tout
le peuple; par les explications qu'il faisoit des écrits
Des Prophéties, qui étoient les sages de ces Théologiens
des Juifs. 29. 21

Munquam se lectio*n* aut scriptio*n* dedit, nisi post orationem. Jamais il n'expliquait ou ne disoit rien a ses discipulz, pour l'écrire, qu'il n'eust pris auparavant.

In difficultibus locorum sacra scriptura ad
orationem iequinum thibebat. Dans les lieux
les plus inhabitablez, donc parle l'etrange judee,
c'est a dire, dans le desert de la Judee, le parmy
les bennes, il pria le jeuna. 22

Exercitationem calestis vite sa confronteret.
Il persuada a ses suiveurs, les femmes d'Egypte,
qui l'avaient suivi depuis la Galilée, de qui

Vixit quinque annos matut.) Vivant encore pour la
Loi du Pentateuque, & du Decalogue ~~second temple~~
~~de Galilée.~~ 19

A Catorz

Magister est appellatus.) On l'appella Maistre Ma-
gister, Preceptor, Rabbi. 20

publicaque Philosophos ac Theologos frumentum cum ludo

Quia etiam pidi fructu reginaldo dicere solebat.)

Flaminio continue de dire au Juif qui l'accompagnait, a ses disciples. 23

quidquid fecerit, non tam studio aut labore suis per-
petuisse, quam narratis traditione acceptissimis. 24

Nec propterea, cum ad imaginem Crucifixus vehementius
oraret, Rane vocem audire: Bene scripsisti
Iesone, Thomas: quam mercede ammirata
Cuiusque Non aliam, Domine, nisi te ipsum. 25

Lectio VI.

Nullum quis scriptorum genet, in quibus non effect
 diligenter sine versatore.) Il n'y a point de l'ire
de l'écriture, qui ne possesse en perfection
collationes patrum affirmatur. 26 Il repousse
continuellement dans son esprit les affirmations
relatifs de ses Pères, pour les pratiquer. 27

Nec tamen a predicatione divini recte differt.
sunt desirer touzfois d'annoncer l'Evangile, que
devis mettre fin a la bie Loi. 28
Quod cum faceret per omniam Terram,) Comme il
ser acquisito un jour de la force ferme de
l'affamer, 29

In basilica s. Petri) dans une occasion, ou saint
Pierre présentait. 29
Multicam, que epi sanguinem testigant, a
plenus sanguinis liberavit.) Il déclara la
partie de la synagogue qui envioit en lui,
de la prétention ou elle étoit de déverser le
sang des victimes. 30

Scripta ejus te multitudine & varietate & facil-
itate explicandi res difficiles, adeo easel-
lunt, ut eam ob causam numeris Dottoris
Angelici (me fit adepto,) Ce qu'il a dicté
a ses disciples, les quatre Evangiles, com-
muniuant une grande multitudine & une
si grande variété de maximes, & juges de
dogmes, desq; les q; explique avec tant de
clarté, qu'il a suffisamment mérité pour cela le
titre de Doctor des Prédicateurs. 31

A. Jérusalem priant avec plus de douleur, com
me un homme crucifié, j'entendis une voix qui me
dit : Ces gens veulent mes accabler d'affection,
mais ont bien fait verser des larmes : Quelle re
morse se donne en meurir, recourez-vous ! ~~Pointez~~ Je n'en
veux point vous, mon Seigneur, finis. Que ~~veut~~ l'enfer des gens qui veau
tent être dans l'erreur. 25

§) Que tout ce qu'il sauroit, il ne l'avoit pas tant
acquis par son étude & person travail, qu'il l'avoie
principalement reccccé par revelation d'Anbre,

Ab Urbano Quarto Romano vocatus) Les Juifs de Jérusalem ayant invité Jésus Christ à y faire son entrée publique, 32 adiuij non potuit et honoros acciperet,) il ne voulut jamais le faire avec pompe. 33

Archiepiscopatum Neapolitanum, etiam defensore Clemente Quarto Pontifice, resupparo.) Il résolut de mettre le frege de sa religion à Jérusalem qui que le Judaïsme griffier ou salin la lettre ~~Le~~ Le ~~Le~~ Le offrit de lui céder la souveraineté Pontificat Judaïque de la ville. 34

Missus a Gregorio 35) étant envoyé par le Pape au peuple au Décalogue, 36 ad Concilium Eugenianense a l'Assemblée générale, qui devait se tenir à Jérusalem, pour y célébrer la Pâque:

in Monasterio Foffa Nova in morbum iudei:) Les douleurs qui précédèrent sa mort, commencèrent dans la mitre de la synagogue de Jérusalem. 37

ubi degrotus Cantica Cantorum explanavit) Au plus fort de ses douleurs il fut voir l'accomplissement de ces dix versets des Prophéties, où je pusse dorénavant prédire. 38

Videtur obijt quinquageneratus) Il y mourut, lors qu'il querla log de l'entabatique de Du Décalogue subspissit encore: 38

Anno salutis 1244.) par laquelle on étrit proué, en adorant un seul Dieu, 39 dans le autem regnum Tempis illius, et en gardant le sabbat, pendant les quatre saisons de l'année. 39

Nom de Martin) lorsque JESUS-Christ eut une gloire
me fauchant, & Dieu jrité. 3940

9. 4.

Preuves de l'exploration des deux premières
du breviaire.

1 Thomaf.) Ce nom dérive de l'Hebreu, selon les règles que j'ai tiré, תְּהִמָּה - הַמֵּה : signifie JESUS-Christ, par circonlocution ou periphrase ; parce qu'il signifie, Oui errantes contacter. Celui qui échappe aux errants : suivant ce qu'il a dit l'ami, en l. Matthieu, chap. Xxi, 44. Super quem dederis lapsi isti, cest de lui même qu'il parle, contacter ami. Cest au jugement dernier, lors qu'il sera à ceux qui l'ont crucifié. Dilexite a me ma litteris in ignem eternum. Les Prophéties, font les Juifs, de qui David a dit en l'ouverture qd. Tempter les errants corde.

2 Lansulpho.) Ce nom de même, étant dérivé de l'Hebreu קְנָסָה - קְנָסָה : est mis pour signifier le Juifisme, Oui alliant combrebdat : Oui fait de perir ses ennemis, les liant de ses charges de chaînes, suivant le faire fait du peuple Juif, exprimé au Psauume 149. Ad faciliandum vindictam in nationibus Ad alligandos règes commun in comparibus, & nobiles commun in ona- nibus ferreis.

3 Comite Aquinab.) Tous les noms de ville, comme j'ai tiré, sont mis dans ces énigmes, pour Jerusalem, ou

D'AVRIL.

Nomis Martinij) lors que Jhesus-Christ entant qu'homme fut humilié, & Dieu jorité. 39 40

Miraculis & divinis Beatorum (Nomis.) pendant sa vie & après sa mort il a fait des miracles éclatans. 41

A Joanne XXII. in sanitorum numerum ea
latae estu.) Dieu son Père l'a mis au nom
bre des saints; il l'a glorifié: 39 42

Cuius corpus propea Vitana V. summo pontifice
Talisam translatum est:) Et après cela fus
l'exécutee. Ses Religions fut porté à Jérusalem, lors que
le Juïsme, observateur du Pentateuque,
& le grand prieur des Juifs y étoit encore.
40 43.

éminemment. Où se que Aquinas a été choisi empereur, parce qu'il a pris pour à signifier Juif; ou le Juif déclame : 7119 - 779 : Qui afflige affigera se: cest le comte de Juif. Mais

Thomas } icet } Christus
De Aquino } icet } empereur afflige affigera se:

Et le Christ en éloignant les Juifs, de leur ville, il leur mande l'ordre de moi, perdre ceux qui l'ont outragé : — 7719 - 779 - 777. On a cherché à me faire une envoi d'autre nom de lieux, qui puissent en quelque manière signifier quelque ville Juive, & l'on s'est approché St. Thomas, comme on le voit dans la fuite : Cagliari, Neapolis, Foggia Nova *

4. Thedora) C'est, comme tous les noms de femme dans ces énigmes, à la Synagogue, oule Kiddouch le bénie. L'origine hébraïque du mot le prouve : 7711 - 779 - 779. Que Baronet removet removet j'irai : Qui en colère éloignoit les errants, cest à dire, les Juibes.

L'Almanach Inhof, dans son livre intitulé, Comptes Historiques Genealogiques Italies de Hispanie, pag. 66, 67, & 70, offre aussi la Genealogie des Seigneurs de Comte d'Aquin, au 12. & 13. siècle. Il y parvient jusqu'au Due della Motta, dans ses familles, descendre le comte du royaume de Naples, pag. 44 & 45. Asserius et Asserius qui le changea en Landolphe et Landolphe, Seigneur d'Aquin.

Landolphe, Seigneur d'Aquin, mort en 1157 Rinaldo, Seigneur d'Aquin,

Atenulphus Landolphe Landolphe
Seigneur Seigneur
d'Aquin.

Landolphe, 11^e Comte d'Aquin
(mais cest les Dominicains seulement, & dans les Bois vicaires). Il a pour femme Thedora, dont on ne connaît ni le prénom, ni les parents, ni le nom maternel que par les Breviaries & les légendes.

Mais dans le livre de la Somme, Summa D. Thomas Aquinatis Doctoris Angelici, ces quatre noms y ont été mis pour signifier Jésus Christ, selon les règles de la cabale athée:

<u>Thomas</u>	{	Oui errant contredit	
<u>Aquinas</u>		Hieroglymation.	356
<u>Domin</u>		Doctor	
<u>Angelius</u>		Iudicat.	

Angelius y est mis alors pour signifier Jésus, Oui judecat

Christum affligent, et le Divinitus vel hebreus

עַל-לְאֵלָקָה

per nivis) & ut faciat ut apparet ut super viam
quod illas ut remigia rives ut per apes ut vestigia
vires vias, sed ut ut, adhuc apud hinc, resipit
ut ut, sed ut ut, ut ut, ut ut, ut ut, ut ut, ut ut,
ut ut, ut ut, ut ut, ut ut, ut ut, ut ut, ut ut, ut ut,

etiam.

magis culturam
magis

magis, pectoral
magis, magis

etiam

magis, apud hinc

apud hinc, apud hinc
etiam ut, etiam ut

etiam

magis, etiam ut
magis, etiam ut, etiam ut

etiam, etiam
etiam, etiam
etiam, etiam
etiam, etiam

magis, apud hinc
magis, etiam ut, etiam ut
etiam, etiam ut, etiam ut

magis, etiam ut
magis, etiam ut
magis, etiam ut

magis, etiam ut, etiam ut
etiam, etiam ut, etiam ut

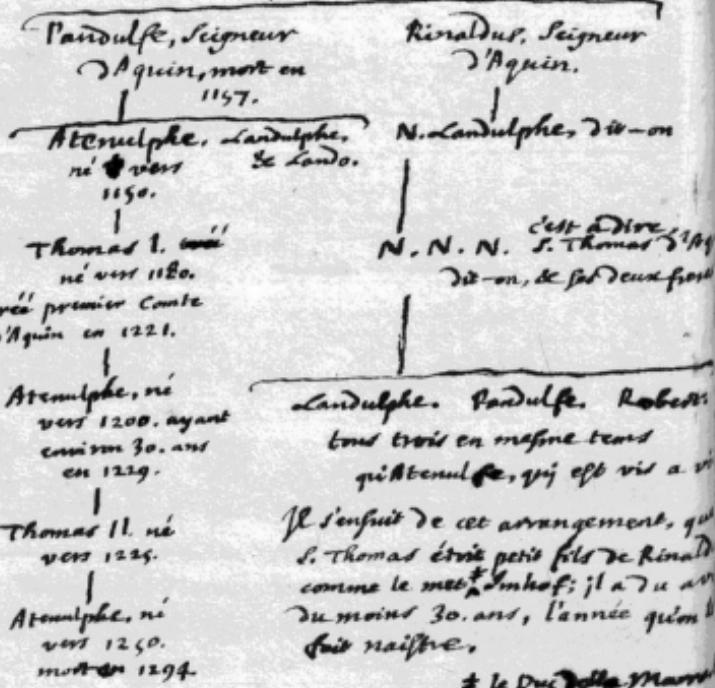
etiam, etiam
etiam, etiam

etiam, etiam
etiam, etiam

etiam, etiam ut, etiam ut

*

Mais ce que la Chronique de Richard de S. Germain n'a pas dit, à la page 994. De trois seigneurs de cette maison, Landulphe, Pandulfe, ou Robert, qu'ils étaient en 1222. ~~et~~ contemporains d'Atenulphe, fils de Thomas I. où il y a une erreur dans la chronologie des Landos.



Thomas I. Conde
d'Aquin; Dof de Rob
gratia Aquitane
Aquitane Comte: gen-
erat d'Empresens
Fridgert II. le pere
cela crois, primitur
Comte d'Aquitaine
mariage avec la Reine
Jeanne first le pere de St. Thomas
d'Aquin, qui fut le Comte d'Aquitaine
plus que 100 ans, et qui fit faire
une grande ville dans le comte
de Poitou, et qui fut
un des meilleurs seigneurs
de l'Europe, et qui fut
appelle le Roi de l'Europe
comme a son temps.

Roland Marie Thibierge Delafosse
de la ville Dame épouse femme
affranchi Dame Angèle de la Bague
au les vingt Jeunes Angèle de la Bague
Dame, 20 ans Jeune de la Bague
Dominique de la Bague, dans le fond
d'Angèle, à l'époque où elle
avait 16 ans, M. Blondon, page 657, se
remarie Thomas avec Angèle
à la première. Mais si cela est,
si J. Thomas, n° son ayeul, ne
est pas père de cette mariage. Car
pourrait bien les Seigneur qui en
font il y a pas un Thomas,
avant 1657 qui soit le nommé
Thomas J. Comte d'Aiguillon, de
place comme il doit se confirmer
pas de document de la Sainte

Dans le Vier des Erres
Brefchiers, livre IV, chap.
chap. 12, il y a parlement, en
parlant de la naissance de
s. Thomas, Emper ~~et~~ duc
nobilis de partibus Roman-
is. Et Thomas de Caeque
auct. livre De Apibus, chap.
XX. n. 10. nobilis adoleſcens
de Romanorum partibus.

Thomas II. Jacques
Comte d'Acquas.
et d'Acqua Comte de
Montferrat.
Asteromphus, ~~dated~~ on ~~July~~
Comte d'Acqua.

le faire naître d'Aquin, hors de la Compagnie de Rome. Guillaume de Thoro-Dominicain, dit-on, dans le Vie de ce saint, dit qu'il est né non pas à Aquin, mais sur les confins du Royaume de Naples, et de la Campanie, au hameau ou bailliage de Rocca-Secchia, de la maison des Comtes d'Aquin.

X. Il est très vrai semblable, que le faux Henri de
Gand ayant oyé dire que dans le 13. siècle il y
avait en deux frères de la maison des Comtes d'Aquin;
l'aîné nommé Thomas, & le cadet nommé Jacques

Il a écrit, que celui qui il faisoit natif de la ville moyne
ville, & celeste l'oraison de l'Ordre des Freres Precheurs,
devoit pleroft porter le nom du cadet, que celui de laissés
de peu qu'on de le preft pour l'usage mefme de la maison
des Comtes d'Aquaine. Mais le nom de Thomas, comme
plus noble, depliez propre a l'allegorie, a eu dans la fuite la
preférence.

Quand on decouvre les Vies des autres prophétes, jusque
nosse Humbert, cinquième ou General de l'Ordre, on n'a
oit pas ennuie formé le desir de faire ce Thomas de
la maison des Comtes d'Aquin. Il y a appelle à plusieurs
fois ainsi : 1. Un certain Prete, qui a enseigné la Théologie
à Paris, dont la science de la vertu fort connue, deven-
ant grand favoris à l'Eglise de Dieu. 2. Le mefme Prete
3. L'autre Prete Thomas. Cest au Chap. xxvi de la Théologie.

4. Neapolitanus.) Neapoleſ signifie en grec Ville-
Nouve; & dans quantité de tēniques de cette époce, il eſt mis
pour signifier la nouvelle Jérusalem; cest adic, celle
qui a été rebâtie après le retour de la captivité de Ba-
bylone, de qui aduit fous le ſecond Temple.

5. Quintum annum agens.) Dans ces foutes d'enig-
mes, tous les nombres doivent être pris dans un sens my-
thiques. Tous les anciens l'avaient, Latore, &c. l. Augustin
fur tout, en fournit mille exemples. Le nombre cinq
marque la Pentateuque, qui eſt la loſe des Juifs.

6. Monachis fundi Bondiſ by Cafinatibus. Mo-
nachis eſt mis pour signifier Juifs, qui affligentes fe-
affligioz devint de 179 - 184 D. Cest l'affprie du Juif
Dio habebit iniurium tuum: subaque les Juifs au p
dans l. Benedictus eſt mis pour le Dieu jouverain, ples
fundis de Dieu bénidibus. Cafinum eſt mis pour Nazareth
ville, comme le Mont Cassin, bauſte fur le ſommet d'une
montagne; ad fugitivum montis, super quem civitas
florum eſt diffusa; comme le rapporte l. Liec, au

chap IV, 29. La sauveur fut l'aboré commis à la garde des Juifs de Nazareth; pour dire, que s. Jeph^thy mena, ~~par une malice~~ pour l'ordre de l'Ange, pour le mettre à couvert de la fureur d'Archelaüs; qu'il fut nommé, où ont naissances, ~~lucy regis t. tangit et pessa~~ toute sa force.

Ce passage pris à la lettre a donné lieu à une contestation épiscopale, qui n'est encore renouvelée par l'abbé 1784. Savoir si s. Thomas d'Aquin a été Moine Bénédictin, avant qu'il entrevînt dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Dom Mabillon dans son Voyage d'Italie qu'il fit en 1685, partie I, page 123, est pour l'affirmer. Il dit que dans un vieux ^{Mémoires} ~~Mémoires~~ du Mont Cassin, on lit cette Note, qui est à la vérité, dit-il, une main plus récente, que le Magistrolodge; mais qui passe néanmoins 300. ans. A force compte, cette Note ferme de l'an 1380. Elle porte: Noni Martij, apud Eoffac Novam, sancti Thomae Confessoris, atq[ue] erat ita sibi q[uod] q[uod] ORIUNDOIS DE AQUINO, primo Capitensis ~~Monachus~~ Monachus fuit; ~~quod~~ profundum in Ordine fratrum Dominicarum fratrum Predicatorum effectum, sua multiplicitate frumentorum doctrinae, & luminaria Ecclesiam ~~de~~ suorum Dei. Il faut remarquer en passant, quel cette expression. Oriundus de Aquino, signifie, qu'en ce temps-là cest à dire, vers l'an 1380, on ne le connaît pas encore au Mont Cassin descendu des Pupitres d'Aquin, mais seulement en ce temps.

Le livre intitulé De fabula Monachatus Benedictini s. Thomae Aquinatis, imprime à Venise, en 1724, répond à l'objection à force de cette Note du Magistrolodge du Monastère en ces termes, page 62. Quod aliter ad Capitensem Magistrolodum, ordinatum est, ut illud proprijs oculis expedi possit, et que ~~ad~~ altera auctoribus coniçit, non

quia sua Johanni Malbilonio laus & grammatica perit a
 in signosendi manu scriptis codicibus salva non sit: sed
 quod a fugientissimo L'vico ab Bellocchia ex Europa
 celebrissima profecto, non fons adiuvium, eaque mon-
 strante, experimentis probavimus, frequentius manus
 scripta monumenta ad contum malitiam filiulo propon-
 uiorem, quam quod prodigiarie Malbilonius, et consi-
 titutus postea Rien en effet n'est plus foudif, que le juge-
 ment, que l'on perte dans la mort de St Vige des ma-
 nuscrits par l'ecclésiastique. On ne peut gueres avoir de plus
 mauvaise règle de leur antiquité, que celle qui consiste à
 l'ancoré, ou de la forme du canoniker: Et Dom Malbilon
 (on le fait si) ly est mépris lui même souvent de plusieurs
 piecles. Cuzj qu'il en soit, cette disputatione du Monachisme
 de St Thomas d'Aquin s'annovelle, des que cet article de
 son histoire est néez qu'aucune allegorique. Il ne veult dire soude-
 mement. Que le bauement, suivant la volonté de son Père,
 fut soif observant de la loy d'Israël que, avant que de
 s'affirmer des Predicteurs de son Evangelie; les Apôtres,
 a qj il enjigrit de se regarder comme freres: Omnes
 autem vos fratres esse. Cuzj qu'il en soit, Dans le
 procès de la canonification de St Thomas d'Aquin, chap. 9.
 dans Bollandus, page 716 il est dit. Que le pere de sainte,
 valer d'Abrahame Thomas, origine nobilis atque potens, MA-
 NACHAVIT dictum Fr. Thomam puerum disponentem cum
 Abbatie prefecere Capuronis et affe. De la fin de
 de la plus grande partie de son temps Petit conte, en faveur de son
 monachisme dans les Bollandes, le pere d'Abbot la nobilis et com curiosus
 8. Inde Napolim) Cuzj qu'il fait off l'affirme
 9. Nam adolescent. La prétendue bulle d'acte Ca-
 nonificatione sit inde publicatis annulis le procès de
 mesme, nondum publicé à bec sur cele breve de Vaticabus,
 qui devint en 1369. a ce qu'en croit, dit que ce fut un

C'est le mariage, que Nostre Seigneur fit a Jérusalem, & que S. Jean rapporte ainsi, au chapitre second, verset 13. Et prope ence Pascha Iudeorum:
L'ascendit Christus Hierosolymam, & prævenit in Templo
véndentes, & le reste. Les études s'y tenoient. On
y apprennoit la Théologie, c'est à dire, l'écriture sainte.
Gamaliel l'y enseignoit, comme S. Paul nous l'apprend dans les Actes. On y apprennoit le laïn, a
cause de commerce, qu'on étoit obligé d'avoir avec
les Romains, qui étoient les maîtres du pays.

Fratrum Predicatorum Ordinem suscepit.) L'allégorie a obligé l'auteur de se servir ici d'une expression un peu froide. Car on ne dit pas suscepere Ordinem pour dire signifier. Prendre l'habit de l'Ordre. Il signifie mieux, qu'il entrepris d'établir des Prédicateurs, savoir ses Apôtres.

treize ans. Le P. Berard, sans avoir égard ni à cette Bulle,
ni aux Proches, ni aux Legendaires, le fait entrer dans
l'Ordre à dix-sept ans; c'est Diane, en 1243, au mois d'août
d'Août, après l'avoir fait naître au commencement de
l'an 1227. Le P. Bertrand l'égale le fait naître en
1225. De prendre l'habit à dix-neuf ans, en 1243, des uns
disent, que ce fut sous Innocent IV, comme Tholomé de
cinq lieues; d'autre sous Grégoire IX, son prédécesseur;
ni les uns ni les autres sur d'anciens titres ou registres
de l'Ordre, puisqu'en avoir prints ni sur des relations dignes
de foi, personne ne l'auroit connu; mais seulement sur
ce principe, dont on avoit été obligé de convenir; qu'il
avoit vécu 32. ans en religion, de qu'il étoit mort
âgé de 48. ou de 50. ans. Des écrivains de sa vie ont
bien vu, qu'il falloit convenir au moins du premier
de ces deux prints; car comment auroit-on pu l'ignorer; mais que le second, savoir son âge au juste, pouvoit
n'avoit pas été assez examiné.

* 10. D'après ce qui résulte d'indigne ferencibus.)

Cet article est absolument faux, même selon les autres lors
avans de sa vie, quant à la première partie. La mère de
S. Thomas, selon eux, étoit au contraire née de voir
accomplie la prédiction, que lui fit, dit-on, un saint Hernan,
lors qu'elle étoit enceinte; avoir qu'elle eut un fils, qui
feroit reconnu grand dans tout l'Univers, pour sa science
& pour sa piété, lequel feroit un jour Frere Précheur.
A quoi elle répondit alors, c'est à Dieu qu'on lui faisoit répondre,
Domine Dominus tuus beneplacuerunt voluntatis. Dans
la feste allégorique, cette mère est de S. Thomas est la
Synagogue, à qui les Prophètes avoient prédit, qu'elle en-
fanteroit le Messie, qui précheroit avec ses Disciples.

Le père même de S. Thomas consentit à la fin,
comme la source, que Thomas se fût Dominicain. Si l'on
en croit le livre de la Canonisation, chap. 9. page 11. Le
Pape Jean XXII, néanmoins dit dans sa Bulle, que

ce fut malgré son père, qui étrivit place du progrès de son fils dans la vertue. Mais Pierre de Nacabulus, qui l'cirviroit, dit-on, en 1369, n'eût le fait, en disant que le père étoit mort alors, patre joni defuncto. L'avis de ce saint, dans les anciens écrits, estoit un effet de contumelie, qu'aucun dieux moderne n'a pu encore bien concilier.

Quand à l'enlèvement de S. Thomas par ses frères, il est remarquable que ces prétendus frères ne sont connus que par les fausses vies du saint. Ils n'ont été imaginés que pour faire ce personnage dans cette fable. Pourroient-ils faire cet enlèvement en 1243. Ils étoient morts à la guerre, que Frédéric II. ¹²²⁰⁻¹²⁵⁰ fit faire en Toscane, en 1240, comme Imhof l'évoit, ne sachant qu'en faire; de je veux dire, voyant qu'il n'en estoit parlé ailleurs dans l'histoire. Cest Richard de S. Gen^main, qui rapporte dans sa chronique, que le Fr. Frédéric II. fit faire de Toscane, au mois de Mars, l'an 1240, pour aller au Royaume de Naples: ou qu'il demeurât quinze mois d'houff, de l'an 1243. Mais le Proces de la ^{captivity} Joannis.) Cest ce qu'on appelle aujourd'hui le Monc. Jean. Les durans de la vie du Saint prolongent ou abrègent le temps de sa captivité, selon qu'ils en ont besoin, pour arranger les autres événements de sa vie. Le P. Richard ne le tient prisonnier qu'un an: un certain Logoschete, au Bruck de la canonisation, plus l'an: Pierre de Nacabulus, quafi per hennam: S. Guillaume de Thoro, dans la vie du saint, de même, fere per duos annos. Thomas de Cantipré, qui vivoit avec le saint, tellement dit-on, & estoit mort six ans avant lui, le tient enfermé annis duobus vel tribus, ^{dicitur le nom mort d'heure} deux ou trois ans. Un autre enfin, trois ans entiers, triennio. Dans l'alle-

12. Mulierem etiam, quam ad labefactandam ejus constantiam introducta fuerat, ritime figura.)

* gerie, Ann. 1240. S. Germain, qui fait les premiers, deux affiches, 772-773. Dans toutes ces deux affiches, par le docteur Jourdan, sont aussi mentionnées l'Affiche,

D'AQUIN.

L'offrande de l'hostie, que l'on offre pour l'hostie est appeler
la gracie de l'hostie ou l'hostie propitiatoire. Le mot titione, derive
de l'Hebreu, תִּתְיַזֵּנָה signifie Hostie. Chaste par
circonlocution; Celuy qui tressera ceux qui l'ont afflige ou
oubrage; Qui contient affligentes se. Pour cela le feulment
titione suffit, sans marquer s'il Estoit éteint, ou pluanto
allume; comme l'on mieux aime les ~~autres~~^{leur} dormantes de la
vie des saints, qui ont enrichy ~~elle~~^{leur} l'igreche de differentes
rentes circonstances, chacun a sa maniere. Mais tout
nom masculin, qui dans ces entrees est de l'ordre de l'hebreu,
doit signifier Hostie. Celle, comme ieg titione; ~~et~~ ^{l'autre} que n'oye pas sur les autres Autels, qui sont dans la vie du saint.
Ils ~~concernent~~^{l'autre} l'autel ont entierement alteré
cette affirmation, entendant par mutilation une femme
débauchée, qu'on avoit fait venir pour tenir le fast
sur la messe, ~~mais~~ le premitre souffrira a ce triste me
autre ruci. I'ay dit que les noms feminins dans ces
entrees font mesme signifier la Synagogue Juives
Telle, qui selon le flouge de auant de les legons du
Breviaire, fit tous ces efforts, ~~de morte~~ de la morte affam
pour que le saint, de l'hostie, que pour offrir, que
pour l'autre, que pour l'autre, que pour offrir, que
la confiance, sur le pardi, qu'il avoit pris de prudement
l'enseignement, comme il avoit fait, qu'il avoit le mystere
de son pardi, comme il l'avoit fait, ad latenter, et que
constantiam; de son pardi, comme il l'avoit fait, et que
appellie, de la synagoge, qui paroie le saint, et que
devena le saint, qui l'hostie, que que l'autre, que que
ment, ment, ment, que que l'autre, que que
le Dimanche, qui appert, de la hostie, qui l'autre, que que
affection de tout le saint, que que de la hostie,
peignante le saint

Il est surprenant, qu'une action ~~qui~~ courageuse
dans un jeune homme, a le prendre comme les autres hom
mains l'ont entendue, n'ayt pas ette touchée du moins en pas
sant, dans la Bulle de canonisation, quoy qu'elle fust dans le

Procès, chez Bollandus, page 746. n. 6. C'est que ce bœuf a été fabriqué longtemps après la Bulle.

13. *Sic ut Angelis confixi tuncros.*) Guillaume

de Thoys met pour cela deux Anges: *exinde nos Angelis.* Si ce qu'on a fait n'y arrivait pas par suffisance? Oui, mais il en fallait deux, pour le sens allégorique, que j'en expliquai. *Angelis* est mis pour les signifier deux Juifs, parce que ce mo, étant l'ennemi de l'Israël, signifie Juif. *qui gaudet malicie*: *ab anno 1192-1212:* Celle carrière de la nation. Psal. viii, 19. *et* il leur malicie.

14. *Quo ex tempore omnes prospicere libidinis festu carnis,*

Ce mot *libidinis*, dans le sens allégorique, qui regarde 1195 Chap. 47 pris si grande pour la synagogue charnelle, ou pour le Juïsme pris à la lettre, ^{plus} que le sens auquel, qui l'avoir pratiqué exactement pendant sa vie, n'eut jamais repris le moindre pâtre inclination. *Libidinis* dérivé de l'ancien *libet* ou *libetum*: est le caractère de la synagogue Juive, *qui dardere gaudet affligens.* Rien fort les Juifs à l'égard des pauvres, qu'ils avoient crucifiés. vidi. XXIII, 35. *Le festu populus spectans,* &c. regardant aux principes cum eis.

15. *Tarribus &c.)* Cest ce qui est rapporté aux Actes, chap. 1. verset 14. Ce sont mes omnes perseverantes magnimini in oratione cum misericordia, & Maria anno 1198. Ces femmes & fleurs, ^{qui} font coller donc St. Luc dit, que fanno cum erant a Galilée, chap. XXIII, 49.

* *Domine agnus pacificus* (Il en a rapporté
partie du message) *Thomus d'Argent a Cologne.* On a mieux aimé mettre ^{au} *Abbé le Grand* à Paris, ou selon Henry de Gond, il ne fut jamais quel que le P. Richard rassemblé de Lyon faire venir, mais fut de faux rôles; tel que stolet, à la page 166, touchant la condamnation de Talmud. Le P. Guillaume de Thoys, vit dans la vie de St. Thomas, chap. III, n° 12. chez Bollandus, page 662, que le son General le monsa à Paris, & puis à Cologne, où l'*Université de les Etoiles* flew n'avoient, sous ^{maison} *Abbot Dominicus Professum en Théologie:* Magister Ordinis doxit Paxificus, & deinde Coloniensis: non plus

enestiam.) L'Allegorique
annonces de la vie du Sauveur, cest Bethlehème, dont
St. Jean, Chap. VIII, 42. *De David venit Christus.* La
velle Jona en symbole, *qui*
le départ des Magiciens ^{et} *reducteur;* Ille le ram
pour l'y présenter à Dieu
& ans accomplir: postquam ipsi
line 2, 22. *Vnde Romani,*

postea Parisiūm. Il y fit quelques mois de ville, sans faire
joute mis pour Jérusalem : ainsi après le premier voyage
dans cette ville, marqué par Neapolitum : Roma et Parisius,
fut mis sous l'espérance, qu'il y eût été encore deux autre
fois : savoir à l'âge d'ande ans, lorsque ses parents le transvirent
en milice des Dôcheurs, & puis la dernière année de sa vie,

On ne peut le point iij du voyage de St. Thomas à Co-
logne : il eut embrassé l'allégorie : on l'a imaginé depuis.

16 Emissus e Castro per Genesiam.) L'Allegoriste
remonte ici aux premières années de la vie du Sa-
veur. Le bœury d'où l'an ^{le} fit échapper, c'est Bethléem, dont
il est écrit dans l'Evangile de St. Jean, chap. VII, 42. De
Bethléem castello, ubi erat David, venit Christus. La
sainte Vierge, que l'Eglise appelle dans un hymne Cœli
Genesia, se retira de là, après le départ des Mages, &
le sauva en Egypte. Neagolim reducitur: Elle le re-
mena ensuite à Jérusalem, pour l'y présenter à Dieu
dans le Temple, après ses trois ans accomplis; postquam im-
pleti sunt dies purgationis ejus, Luc. 2, 22. Vnde Romam,

*
17 A fratre Joanne Teutonico. Ordinis Predicatorum
Generali Magistro datus. C'est que l'Evangile ex-
prime par ces mots. Datus est a Spiritu. Par prosopopée on
fait ici deux personnages de JESUS-Christ comme Dieu, & de
JESUS-Christ enfant qu'homme. Savant que Dieu il dirige &
conduis l'homme dans toutes ses marches. Ces deux noms me
paraissent joints pour signifier,

Ioannes Christus affligens

Teutonicus errantes conteret, affliget affligenter se:

Ioannes est toujours ici dérivé de יְהוָה-יְהוָה. Teutonicus, de
תְּהֻתִּים-תְּהֻתִּים-תְּהֻתִּים pour signifier, que Dieu qui afflige, ou
qui prend les malheurs, éprouve les étrangs, c'est à dire, les Juifs,
qui l'ont outrageé.

18 Alberto Magno Doctor) C'est encore un personnage

feints Ce beau fusion de grand étoit inconnue a Hen
de Gand; aussi bien que son episcopat de Ratisbone, qu
qu'on ne lui a donné depuis, que pour dire qu'il y ~~avait~~
renonça au bout de quelques semaines. Ces deux noms
sont feints que pour signifier,

Albertus } malédicet, cum praefatur,

Magnus } Qui Magnus est:

c'est IESU-Christ comme Dieu, Ieroniam Deus et Magnus Domi
nus, & rex magnus, Psal. 94. Sans ce sumom, Albertus feroit
ne signifieroit pas IESU-Christ Dieu. Il est iugé dérivé de
הַמְגָנָן. Dans l'hebre le ה final est muet. Et
הַמְגָנָן est le Kal feminin de המגן magen: mis pour le mas-
culin. Ces regles sont observées invariablement, par tout ou il
y a de l'Hebreu.

fratre Alberto Magister in Theologia ejusdem Ordinis florebat STUDIUM GENERALE. Mais
j'ay avue point d'Université à Cologne; elle n'y
a été établie que plus de six ans, and je prétendre,
voyage, faire en 1388 par le Pape Urban VI. La fille de
l'écclésie en est rapportée dans l'histoire de l'Université de
Paris, tome IV, page 635. Ainsi Guillaume de Thooc, qui
dit être mort en 1323, n'a écrit cette vie, que vers l'an 1400.

(9) Viginti quinque annos.) Le P. Chard, pour en-
ranger son calcul, lui en donne vingt et sept.

Magister est appellat.) Cela est vrai de nos
Seigneurs, a qui l'on parle aussi dans l'Evangile:
Matth. xxii, 16. Magister, puer quia verne erit, & non dei
in veritate docet. Ioh. iii, 2. Rabbi, puer quia a Deo
venisti Magister. Mart. x, 17. Magister bone, qui facias
ut vitam aeternam percepias!

Pour prouver que Thomas Aquin a enseigné à
Paris, on a forgé quelques fausses pieces: entre autres un
Bref, ou plutôt un projet de Bref, du Pape Alexandre VI.
dressé au Chancelier de Paris, par lequel il le remontrice
d'avoir accordé au P. Thomas d'Aquin la licence d'enseigner
la Théologie: Dilecto filio Thomae de Aquino Ordinis
Predicatorum, vero thique nobilitate generis. Se morum
Reneferate confidimus, ac thesaurorum literarum scien-
tifica, licentiam in Theologica facultate docendi. Ce projet
de Bref a été prétendu par le sieur Baluze, à la tête de
son second tome des Vies des Papes d'Avignon. C'est un
exercice de jeune écolien, pour faire plaisir aux Dominicains,
le père saint de S. Thomas d'Aquin, un saint de bonne maison,
le un Docteur de Paris reconnu tel par un Pape, qui est mort
très-jeune avant lui. Ce prétendu Bref n'est point fait; il n'a
point de date, ni de lieu, ni du nom, ni de l'an dudit Pontifical.
Il a été pris dans manuscrit de M. Collet; & d'un autre
de Chartres. Pourquoi ne se trouve t'il pas plutôt chez les Do-
minicains? L'original ne s'en est jamais vu nulle part. a/c

25 Juffuent, qui a droſſe cette ébauche
dans le breſc, en a pris le ſujet dans les Vies des P. P. Prophétides, chap. xxii, lors
plut de deux ſéculs; Mais il n'eft pas ſuffisant.

Le même fait ſeul n'a ſurpris à la page 7. du même
volume, un fragment tiré de la fameue Bibliothèque d'effon
morceau, qui manque, de fait, au Poëce de la ~~Compagnie~~
Canonisation du saint, imprime par Bell Boltin. C'eſt un
Catalogue des ouvrages attribués à S. Thomas, qui a été
faire faire avec ce maniſtſe Roi de Bar. Il y effoit, que
S. Thomas a écrit Contre imprudentes Doctores et
gloriorum, contra DOCTORES PARISIENSIS, tom.
pre Alençorij Paix quattuor. Ce page a tenu le ſiege de
puis l'an 1255, jufqu'au mois de Mai, 1261, où le Chancelier
de Paris, curio, il donna une Clave à S. Thomas, lors qu'il
écrivait, ou pour avoir écrit contre les Docteurs de Paris,
et au bout de la page, Dominiq[ue] obitum, il a ſes brûlées
avec l'Alençorij. *

21 ^{long} Summa cum laude eft interprétable.) Enf. Matthieu,
chap. XXII, 33, apres que Nofte Seigneur eft réfuté l'envoy
des Sadducéens, par un paſſage de l'Anc. Antienter turba
mirabatque in Iordanu epo. Et au verſet 46 il eſt dit qu'il
feroit la brouche aux Pharisiens: Et nemo poterat ei rerepndere
verbum. Act. IV, 16. Iff Docteur je synagogis enim, et magni-
ficabatur ab omnibus. Et au verſet 32. Impudent per da
Barra epo. Cet article a donné occaſion d'abîcher à S. Thom
mas cinq tomes de Commentaires fur Apôtre; & le 6. de la
7. tome fur le Maigre des Sentences, voyez la page 157. ~~etc.~~

23 Regnaldo.) Ce nom eſt iſ dérivé de 757-759-774
pour ſignifier Juſti. Cui contrefat affligitatem ſe mundum:
Cui diuino le monde qui l'inquiſtit, les genitſ. C'eſt le genie
de la nation. Il eſt appelle Juſti, parce que le ſauveur appelle
les Juſtiſes Juſtiſ, Hebr. 2, 11 Non confunditis fratres co[n]‐
tra caro. Mais il eſt aussi Paul, de fa compagnie; & pour
consequer il faut entendre Juſſer Apôtre.

24 Qui quid fecit... Ministris fratribus accepit,

Il y a iij plus: Car le ~~Cardinal~~ de S. Eustache
legat en France en 1215. avoit dépendu a quique
quiconque, de lire en theologie a Paris, qu'il n'eût
rentecinq ans, & qu'il n'eüst étudié huit ans en celle
faulcté. Son Decret est rapporté en ces termes, au
1^{er} tome de l'histoire de l'Université de Paris, page 31.

¶ 32. Robertus seruus Christi, divina miseratione.
Iuli S. Stephanij in suo Calio Monte Presbyter Cardi-
alis. Apostolice sedis legatus, universis Magistris &
Scholaribus Parisiensibus, salutem in Domino sempi-
ernam. Noverint universsi, quod cum Domini Papo
piale habuissent mandatum, ut statum PARISIEN-
SVM SCHOLARVM in melius reformato impende-
reamus operam efficacem: Nos de bonorum virorum
consilio Scholarum tranquillitatij volentes in posternum
providere, ordinavimus te contrarium in hunc modum.
Nullus legat Parisius de Artibus citra XXL Etatis
statutis fide annum; De quod sexannis audierit de
Artibus, antequam ad legendum accedat. It quod
egant libros Aristotelis de Dialectica.... Non legantur

libri Aristotelis de Metaphysica aut Naturali Philosophia . . . Circa statum Theologorum. Statuimus quod nullus Parisius legat ante aetate XXXV. etatis suae, & nisi studuerit per alio annos ad prius, beatus fideliter & in Scholis audiverit; & quinque annis audiat Theologiam, antequam privatim lectiones legat publice. . . Nullus recipiatur Parisius lectiones solennes, vel ad predicationes, nisi probata fuerit scientia. Cet Acte est daté de l'an 1215. au mois d'août; & se conserve dans les Archives de l'Université. Par quelle dispense S. Thomas aurait-il été reçu à enseigner publiquement à vingt-cinq ans dans Paris; où le décret du S. Siège, aurait défendu ans auparavant, qu'on ne enseignast la Theologie avant trente-cinq ans: quoj que les Ecoles alone fussent qu'Ecole par séparées de particulières, de Arts & de la Theologie seulement?

22 In difficultatibus locorum) Les lieux difficiles à biter, dont passe l'Ecriture, cest le desert, ou le sauvent meura 40. jours avec les bestes, cum bestiis dicit S. Marc chap.1.13. priant & jeunant. Cet article a donné occasion d'attribuer à S. Thomas tout ce qui est sur l'Ecriture, dans le XII. XV. & XVI. volume de ses œuvres.

Cet avantage convient parfaitement au Sauveur Dieu & homme. Mais un pur homme ne peut son vantoir, qu'il ne mente. HIST. Christ d'après véritablement avec Jésus ses disciples, en saint Jean, chap. XV, 15. Qui cumque audierit a Patre meo, nota facio eis.

2^e Neapoli, aut ad imaginem Crucifixi velutem, tuis oraret, hanc vocem audire: Bene fortissimi de me, Thomas: Quam ergo mecum acquisies? Cui (elle: Non alienum, Domine, nisi te) (PSVM.) Afin que l'article, qui est iij rapporté soit vrai; disant comme il n'y a jamais eu de Thomas d'Aquino, il faut que celuy qui parle à Thomas, soit Dieu, qui parle à HIST. Christ entant qu'homme. Le sens de cette énigme est donc, comme je l'ay mis dans la Languedoc: A Jesus falcon priant avec plus de douleur, comme un homme crucifié, il ouït une voix qui lui dit: Ceux qui ont voulu vous accabler d'afflidions, vous ont bien fait sortir des larmes, quelle se compense donc en recouvrer, vous! Ainsi l'autre, s'ignorant, répondit-il, finis, ~~que vous ignoriez~~, ~~que je vous ignorais~~ ceux qui veulent être dans le bonheur. C'est de l'Hebreu livret, en latin, apud Luther en Hebreu.

Bene	בְּנֵי	<u>affectionibus</u>
for.	בָּרָךְ	<u>contumacie intransigentia</u>
inf.	בָּרַךְ	<u>volentia</u>
imp.	בָּרַךְ	<u>fecundat</u>
de me.	בְּנֵי	<u>et languoribus</u> .

J'ay rapporté ailleurs les règles que les gens de ce métier, je vous dirai, ces fabricateurs d'énigmes Herbakiens, observoient exactement de ornements. J'ay déjà dit q' dessus pourquoi Neapoli est iij mis pour Jeufalem. Cette expression, de afflictionibus contumacie intransigentia est purgée

du chapitre 93. Psace, verset 20. Ecclamisatio
au ch. 111. au ps. 111. La priere du Sauveur
 avec larmes, est marquée par saint Paul dans son
 epître aux Hebreus, chapitre 5. verset 4. Prece et
 supplication que cum clamore valido & lacrymis
 offerens. Larmes violentes font les larmes, de qui David
 a dit au chapitre 94. verset 10. Tempore hi errant
corda. Enfin le mot de confonere, pour dire, perdre
 enivrement, est du Sauveur en saint Matthieu, chap.
 xxii, verset 42. ~~et~~ ^{et} si vit deus omnes. Super quem
 cecidit lapilli, confonere cum favori au Jugement
 dernier, lors qu'il recommandera pour jamais. C'est
 ce que signifie iij. Tempus.

Te	hymn	errare
inf	421	violent
item	1011	confonere

Ad imaginem crucifixi. Il ne dit pas, Ans, imaginem.
Lies

lamentatione	1. 421	2021
confonere	1021	211
violent	1029	211
errare	1021	211

Chretiens ne prirent pas ad imaginem, mais antra imaginem. L'expression n'est pas mesurée avec réflexion; afor quelle éblouit le lecteur qui lit en courant, & quelle servit néanmoins à l'origine ou à l'allégorie qu'on peut démontrer, la lisant à loisir. Les courants de mauvaise doctrine au 14. s. en grande partie, ne manquent jamais de mélter de l'Hebreu dans leurs énigmes. Celle-ci en est une preuve assez forte: ~~qui~~ donneront encore d'autres, dans cette Dissertation. Tous deux nous, &

Mais cette vision entendue à la lettre de S. Thomas d'Aquin, est manifestement fausse. Du moins elle n'était pas encore faite lors qu'on fabriquoit la ^{la} ~~la~~ Bulle de sa canonisation. Mais un auteur, qui a écrit ^{la vie du saint} sous le nom de Bernard Gudonis Dominicain, évêque de Lodève, la rapporte, & l'orne de diverses circonstances, qui font qu'elle n'est plus une énigme, mais une chose très historique. Bien plus; à cette vision il en ajoute une autre à peu près semblable. Il dit que celle-ci fut pour approuver la troisième partie de sa Somme; & que l'autre fut au sujet de la glotonie, que S. Thomas d'Aquin donna une difficulté, quon lui avoit proposée touchant le s. Sacrement de l'Autel. Guillaume de Thoro, aussi Dominicain, fit-on, dans la vie qu'il a faite de ce saint, montre aussi ces deux mêmes visions.

Quand on écrit le Vies des Frères Prédicateurs, pour le nom d'Humbert, cinquième General de l'Ordre, mort (dit-on) en 1277. on n'avoit point entendu parler de cette vision. Dans la quatrième partie de cet ouvrage, chap. XXV, qui a pour titre De revelationibus & confabulationibus factis a Deo; que étoit le lieu d'en parler, de le seul de tout l'ouvrage où l'on parle de S. Thomas, on luy en attribue trois. Dont voici l'abrégé.

1. Un certain frere (on ne le nomme pas encore) qui

* Ou bien, si elle Bulle a bien sa fe contredire tout ce que faire par une fier Dei infusionne fructu infuse quelle recompense qu'il avoit appris

* ou bien, si elle étoit faite dès lors, l'auteur de la Bulle a bien vu, qu'il ne pouvoit l'y mettre, sans se contredire lui même. Car la Bulle dit, que tout ce que saint Thomas a écrit, il l'a appris par une science spécialement infuse; speciali
Dei infusione. Dieu récompense-t'il le don de science infuse? A t'il demandé à aucun Prophète, quelle récompense il attendoit, pour avoir écrit ce qu'il avoit appris par une spéciale révélation?

the Government and private individuals will need to
work together in order to keep up the standard of living
especially when there is such a large area as this
where all the time is spent on travel and
driving. After the war is over we will have
to get back to the responsibilities which we had
before the war and then we will have
to start again with the problems of rebuilding
the country and the people

a regente la Théologie à Paris, dont la vie & la mort sont connues, & ont rendu grand scandale à l'église de Dieu; rit en songe, quas Ciel il érit écrit en lettres doré, que Dieu protégeroit son Ordre contre ceux qui l'attaqueroient.

2. La forme de ce même frere étant en Purgatoire, lui appartenit le lui dit que son frere étoit déjà en Paradis. Ce frere lui appartenit de mesme; & l'affirme, que s'il professoit, il seroit sauve comme lui; parce qu'il n'y aurroit point de dommages de son Ordre, ou qu'il y en aurroie peu. S'il sagit iugé de S. Thomas, & s'il étoit offensé Comte d'Aquin, il aurroit eu pourtant la généalogie tracée & dressée, deux freres le moins fous; ce qui ne s'accorde pas bien avec cette vision; non plus qu'avec ce qu'en dit Guillaume de Thos, n. A. dans Bellande, page 473, que lors de ce frere étoit en Purgatoire, & l'autre en Paradis. Mais ces prétendus freres de S. Thomas, ne sont connus non plus que lui, que par les Breviaires, & par les écrits des Dominicains.

3. Ledit frere Thomas Nunc fratrem Thomam, (il n'a pas été renommé nommé dans les deux visions précédentes) ayant à Riom auquel le Chanozier de Paris, le nomma pour sa licencie; il vit la nuit un frere, qui lui dit qu'il servoit mestre pour toutes; savoir ces mots du Psauume 103. Rigans montes de superioribus suis.

Il faut remarquer, que tout ceci est écrit après l'année où l'on met la mort du saint; tant parce que l'auteur, savoir le Général Humbert, est mort, die-on, vers ans après S. Thomas; que parce qu'il est dit iugé de S. Thomas, CVL FVIT Magister in Theologia Par-
pisi. Le prieur ce frere Humbert, a en juger par les Autres qu'il étoit dans sa Poteface, je puis montrer, qu'il n'a éris que dans le quatorzième siècle. Or si qu'il en soit, de ces trois visions la première n'est proposée dans les deux vies de S. Thomas, qui suffisent pour établir

plus anciennes; savoir celle dont les auteurs sont, dit-on, Guillaume de Thoys, de Bernard Grégoire. On n'y trouve que des deux autres, mais avec des circonstances fort différentes. Cependant lors qu'on fit les Vitas Patrum,

on n'aurit pas eu la pensée de faire canoniser sa doctrine par la bulle méfie de 1388 - Chrifl, une seule fois des cinq qu'on ~~avait~~ publié aujourd'hui. On n'y est venu que pour degré. Dans la bulle de canonisation il n'y a que la mention de ces visions du labe Vita Patrum. celle du Bon Dieu ~~Dieu~~ Chrifl n'y est pas, comme j'en dis; qu'il quelle fois bien plus considérable; de que Guillaume de Thoys, qui la rapporte aussi bien que les deux ~~visions~~, qui font dans Vita Patrum, etc., dis-on, travaille auparavant de la canonisation.

Si cela est, pourquoi n'a-t-il donc pas fait insérer dans la Bulle l'ornale du Crucifix, comme on y a mis le Rigan monté sur de simple Religieuse? Tantôt ce que l'ayant proposé, le pape la rebuô, comme non mesondable? Je crois plutôt que c'est parce que cette vision n'avoit pas encore passé, lors quela Bulle fut faite. Ce c'eût sans doute par la même raison, qu'on n'a pas ~~pas~~ aussi osé l'insérer dans le Procès de la Canonisation, qu'il ait été fait longtemps après. Car s'il y eut effectivement l'heure l'eust pas été dans la Bulle du pape, on dirait, qu'il l'auroit rejetée, comme une fiction. Ainsi cette vision n'a jamais été attestée juridiquement, fut-elle dans cent ~~cent~~ histories modernes, ou autant de Breviaires; car l'Eglise ne garantit pas la vérité de tout ce qu'on y lit.

Jean de Montefono, qui vit en 1388, et tout ce qu'il put pour défendre la doctrine de St. Thomas, comme tout le monde fait, ne dit pas un mot de celle voix du Crucifix. Ainsi elle n'a été imaginée qu'environ sixvingt ans après l'année où l'on met la mort du saint. Il y a une de ses vies, où elle n'est pas. Cest celle qui se

garde manuscrite au Collège des Jésuites de Poitiers, où le P. Alva François dit l'avoir vue.

Quelques auteurs plus récents, cités par le P. Picinardus Dominicain, page 76. de 77. de son facsimile, ajoutent à ces deux visions, rapportées par Bernard Guédout, et Guillaume de Thoro, une troisième approbation assez semblable que le maître a donnée à l'office de l'office du S. Sacrement, composé par S. Thomas. Les uns la mettent à Paris, les autres à Orvieto en Toscane. Le premier qui en ait parlé, est, dit le P. Picinardus, page 77, saint Vincent Ferrier, vers l'an 1400. dans son sermon sur S. Thomas. Mais dans ce sermon il n'y a pas que ce miracle soit arrivé à l'occasion de l'Office du S. Sacrement. C'est, No. 1. lors qu'il évoqua à Naples sur les accès du Sacrement de l'Anab, dans le troisième partie de sa Confession, la troisième partie de la Somme, qui traitent des Sacrements.

Ceux qui disent que, il n'y a pas d'Office dans le Breviaire, qui mérite plus l'attention de la correction que la fautive Congregatio des Ritu a droit de faire, que cela la Toute y tend à renverser le faiseur de la présence et celle de la Transubstantiation. Ce n'est pas ici le lieu de m'entretenir de cette matière; j'y mettrai néanmoins rapidement la première des Remarques que j'ai faites sur cet Office. Cest sur la première Antienne de l'Espresso: Sacerdos in altorum Christi Domini secundum ordinem Melchisedecis, panem et vinum oblatit. J'ai mis brièvement: Mentiens, heretique: Numquam panem et vinum oblatit, sed cibos, fons boni fons in Cruci, non et cibos in se pro Cena supra omnes oblati sumi: Et effecto in anno ipso quotidie, effectu quoque a sacerdotio, neque prius faciens ipse est secundum ordinem Melchise-

Deo, quia panem de vino non videt; sed quia Rex Dom
be faceret, & gena facias in eternum. Non ob aliud
certes, si Paulum Apostolum meum audis, sed consilio tuo
sufficit panis de vino quis est. Dic cum fidei Tridentina
Coff. XLII cap. i. Leviticus faceret hoc pacem populi faceret
Christi, qui faceret eum secundum ordinem Melchisedec sa
in eternum confirmans declaratis, CORVS DE CONSERN
NERI fuisse TURM sub speciebus panis & vini, DEOPATRIOS
TRUIT, & non per se pars de datur. Comment dico le +

Jean de Rupel, Dominicain, avoit avancé la mesme
chose au Concile de Basle, sit-av. dans une longue Rariumque,
qu'il y fit en 1433. & dont la lecture dura huit jours en
tiers. Ce discours a été donné d'abord par Henri Carpentier,
dans son troisième tome; & l'on ne fait qu'il a été lu
à Basle, que par le titre qui le dit. Car dans les Actes
du Concile il n'en est fait aucune mention. Il tie de
S. Thomas: Item beatus Thomas, qui fuit excellensissimus
ingenij & immo potius ANGELICI quam humani.... cuius
doctrinae & IPSA PRIMA VERITAS testimonium perhibuit.
Nam postquam edidit Officium Corporis Christi, & descrip
serat materiam in testis pastore Regis dominissimij sacra
mentij, oranti, ab imagine Christi concipi talis omnia adiuta
et: Bene fit plifli de me, Thomas: Quam ergo ~~ad~~ scripsit
pro pio labore mercedem? Et respondit S. Thomas: Do
miae, oon alios mercede recipiam, nisi ~~hunc~~ recipiam
Pro deo dico que ce long le curieux discours est un
vieux ourrage supposé sous le nom de de Dominicus casu
son Ordre ne devroit pas m'en faire mauvais gré. Je
ne lui offensis qu'en Discours nullement Catholiques, &
qui est plutôt lourde. Non Almanach de la cabale
albée, que d'un theologien Christian. Car ipsa prima
Veritas qui s'ette en prestant, en doit estre pour main
tenant un indice plus que suffisant. La PREMIERE

VERITE, à laquelle ~~appartient~~ les seconde Veritez & fabulaires, comme les especes tiennent au genre ; est cela
saint Christ, ou le divinité du Verbe.

D'autres auctoritéz par le même Picinardus, page 75, y ajoutent trois autres visions semblables, mais circonstances bien différemment en sorte que les Autheurs qui les rapportent, se contredisent souvent ; ~~comme~~ ~~que~~ ~~le~~ ~~docte~~ ~~Monseigneur~~ ~~qui~~ ~~l'a~~ ~~dicté~~ ~~pour~~ ~~partie~~
~~et~~ ~~qui~~ ~~est~~ ~~appelle~~, ~~par~~ ~~quel~~ ~~nom~~, ~~trouff~~ ~~cette~~
~~multiplication~~ ~~de~~ ~~sorte~~ ~~de~~ ~~visions~~ ~~ne~~ ~~est~~ ~~pas~~ ~~qu'elles~~ ~~vendre~~
~~toutes~~ ~~voient~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~premonition~~. Celle qu'enons examinons, est qqz off dans le Breviaire, où est recueillie
toutes que comme traces des auctorités, qz y
sont ; cest à dire, comme preuves, ou n'ayant rien de
contraire à la pieté chrétienne. Il cest tout ce qu'en dit
le Pape S. Pie V. quod pcc Dominicanum ; ~~autem~~ ~~ad~~ ~~causa~~
~~HISTORIA~~ ~~dic~~ ~~il~~ ~~dans~~ ~~sa~~ ~~Bulle~~ ~~Mirabilis Deus~~
~~in~~ ~~sanctis~~ ~~fidei~~. Cest que Clemens VIII. en 1603. dans un
Bref adressé aux Citoyens de Naples, ait enclercs juré
mot de son saint préceauz en faveur de S. Thomas,
Thoma Aquinat, cuius doctrina tantum fuit tributum, ut
Corditione conditoris fuit DIVINUM etiam illud HABEAT
TESTIMONIUM ; Benedic me, Thomas Aquinat, ~~suppose~~
~~que~~ ~~je~~ ~~ne~~ ~~pas~~ ~~soyais~~ ~~de~~ ~~son~~ ~~avis~~ ~~que~~ ~~il~~ ~~abstie~~ ; Il a t'il quelque témoin
interroge la dessus judicique dans le Procès de sa Ca-
nonisation ? Entre une fois il n'y en a pas un mot.

Les Juans en peuvent donc examiner la vérité, puisque l'Eglise ne la garantie pas, & pour faciliter au
saint Siege le jugement qu'il en pourra porter, par lui
même, ou par la partie Congregation des Rites ; lors
qu'elle voudra purger le Breviaire de toutes les fausses
histoires qz y sont, quelque preuves qu'elles puissent être.
Car estoit ce que tous les Juans de genou s'étoient
tant ardemment depuis long temps ; pour n'importe obligés
sous peine de peché mortel de reciter ces fausses

tous les jours. On n'est point tenu à croire pour rejeter ces pieuses histoires, que l'on croira pas quelque grande raison pour le faire. Temeritatis consummationem, si le Cardinal de Lugo, de Ede, Diff. xx. lobb. III. n. 96. qui negat historias prias ab Ecclesia receptas & propriebras . . . sine sufficientibus fundamento; quale est. si magis ponderis ratio, vel gravis Doctoris autoritatis, qui non bene distinguit, pro ea etiam patitur reprobationem. Or il se trouve des Doubts graves, qui ont contesté la vérité de cette vision avant moi. Si la doctrine qu'en y fait approuver à M. Christ, est conforme à son Evangelie, & à la doctrine de son Eglise. Soi on sera néanmoins temeraire, s'il on revoque encore en doute une telle vision! Sait-il raisonnable de le penser ou de le dire? Mais on est encore moins temeraire pour examiner, si ce que l'on fait dire au Sauveur, & qui ne regarde que quelques écrits en particulier, si cette approbation, suffit à toutes, ce qui n'est pas, dit l'étendre généralement à tous les Ouvrages, qui portent le nom de St. Thomas d'Aquin, quale qu'il fasse.

Dans le quinzième siècle on crea encore d'autres visions, qu'on attribua à ce Saint, comme une de la sainte Vierge, ou que d'autres ont eues a conjectur: comme celles de St. Paul, ou d'ad. Pierre del Poulensemble; d'autres de St. Augustin, & de St. François Xavier. De principalement une de St. François d'Assise, qui montant, vit-on, a vu de ses enfants. St. Thomas d'Aquin, lug. dit: Credo huius, quia epis. Doctoris non deficit in omnibus. Faut-il que tous les Ouvrages qui on donne à ce sujet de la doctrine, ne soient faits que sur des visions faictes ou visiones fausses pur déceptio[n] avérées?

Explication de la dernière leçon

28 Collationes Patronum affidue peroratae L'alle
gorilice autorise en pousant le lare qui est ainsi prenante
sous le nom de Caffiens. Mais pour rapport au Sauveur,
ce article signifie qu'il repassoit fort souvent dans son
esprit toutes les observations judaïques de la loi, pour n'en
omettre aucune; ainsi qu'il le fit, au chap. 5. de l'Matthew,
verset 17. Nolite præterire, quoniam non solum legem, aut
prophetas, non enim prophetam, sed et prophetae. Collationes
nefro donc iij, que parce que le souffre a trouvé que ce
mot étoit propre à signifier les Juides, cest à dire, les
observances des Juifs, si on le dérive de l'Hebreu . . .
נְזִיר נְנִיר נְבָרֵךְ: Qui combinent contraria affigentes se-
car cest le caractère Juif, marqué plus tenu fois dans l'histo-
ire; Insuffisant border ceux qui lui échappent de la peine,
les détruire. Ainsi fit Iudas Machabée, 1. Mach. 111. 5. Ex
fusserunt flammis. Dans la vie de St. Dominique, qui n'est
autre que JESUS CHRIST, comme St. Thomas, il estoit empêché
qu'il estoit affublément Collationes Patronum. Cest dans sa
vie compoſte, de m. par le P. Jordan, son successeur au
Generalat, q. 17. . . .

Mais les Conférences des Pères, qui portent le nom de Jean Cappiello, n'étaient pas faites au 13 juillet. C'est un ourrage du quatorzième, injustement attribué à saint Cappiello, qui est l'œuvre d'un culte immémorial à S. Victor de Marseille, avec offre double le bonheur. On ne voit pas en quoi de moi, que j'en donne ici les preuves, on quel je répondre aux objections qu'on me pose pourrie faire ~~auquelqu'un~~ sur ce point; cela nous mènerait trop loin. Je dirai seulement, que ce Saint qu'on honore à Marseille, n'a jamais été nommé

saint Jean Caffier; le qu'en son fiecle saint Jean Caffier
eust pris un nom aussi bizarre, que saint Jean Sébastien:
toute l'utre je veux dire. Sébastien le Gaffier, étonne le
nom propre qu'on mettrait feu! Dans les Actes des Apôtres, le
2 ans l'Office d'Orin. Le nom de Caffier marquoit que ce
saint étoit de la famille des Caffier par sa mère; comme
Valerien le clerc des Valerians. Mais le souffrira, comme
pluseurt de ses consorts, avoit besoin de deux noms, pour
avoir dans son titre une perfec^e complete, qui exprimass^e
JESUS Christ, comme je l'as déjà dit de quelques autres.

Ioannes / Christus affligerat

Caffianus / DIVIDET affligerentes je

Ioannes est par tout dérivé dans cet érigme de 739-77.
Caffianus, de 739-757. Ce DIVIDET est pris au sens
quel il a dans P. Matthieu, chap. xxiv, 51. Et DIVIDET
eum, partenque eius ponet eum Rapparisti: ita erit flatus
de fido dentium.

27 ~~¶~~ Nec tamen a predicatione &c.) Corarricle
a donné lieu de publier des Sermons sur les Dimanches
de les Fêtes, sous le nom de S. Thomas d'Aquin; mais
qui n'ont vu le jour, qu'en 1570, qu'on les fit sortir de
la Bibliothèque du Vatican, & pour les joindre aux aut-
res ouvrages, que le Pie V. fit imprimer alors.

28 Per ostium Paschæ.) Le quatorzième jour des
Aymes, commençant le soir après la Résurrection du
Sauveur pour les Galiléens, lele troisième pour les Juifs.
Les auteurs de la vie de ce saint, n'entendant pas l'al-
legorie, qui est ici décrite, de la preuve pour une histoire
du saint, l'ont amplifiée. Elles changé le jour. Il ont
tous mis le propre jour de Pâque; comme Guillaume de
Thoro, de Bertrand Grudonis, de ceux qui ont écrit après eux.
Cela convient bien au mérite pour le fond; ces historiens
marquant le jour de la Pâque des Chrétiens, qui étoit un
jour d'autre d'autre de la Pâque des Juifs, la dernière
pour JESUS Christ. Mais l'allégorie parlant de la

guerifor de la synagoge, parle plus exactement,
que tous ces faux historiens, qui n'ont écrit qu'après
lui, sur ce fonds, qu'ils n'ont pas entendue. ~~Le pape~~
~~miracle fut dévoilé à la lettre appartenant à l'ordre~~
~~de la franc-maçonnerie, à laquelle il appartient.~~

29 In bula p[ro]p[ter]e S. Petri.) C'est la maison ou les
Apôtres s'étoient enfermés, parce qu'ils apprehendoient
les Juifs. S. Pierre y écrivit leur Réfr

30 Mulierem... a flamine sanguinis dei.) Cestot
mulierem est iij pris ~~appartenant~~ dans le mesme sens que
ci dessus, n. 12. ~~La diff'rence entre la synagoge et la synagogue~~
~~est que c'est la synagogue Juive.~~ Ce miracle, que Notre
Seigneur fit à la lettre, comme il est rapporté par S.
Matthieu, chap. IX, 20. & par S. Luc, chap. VIII, 43, 44.
mais bien loin de Pise, vers le mois de Septembre ; ce
miracle, si je n'ai pris dans le sens allégorique, pour
l'obligation de verser sans cesse le sang des victimes,
d'ont JESUS-Christ déchargea la Synagogue, en publient
fa de joi nouvelle, & en chargeant les Apôtres de l'annoncer.
Au reste, ce miracle, s'il étoit vrai à la lettre, par rapport
au saint, n'eust merité d'avoir place dans la Bulle de
sa Canonisation ; il n'y estoit pas. Il n'étoit pas encore
imaginé, quand on la fit. On n'a mis au moins de merveilleux :

31 ~~et~~ ²⁸ Doctoris Angelici.) On n'a pu dire encore, ny
que a le premier inventé ce titre, ny ce qu'il signifie.
Ce n'est pas le Pape, dont la Bulle de la canonification
porte le nom, qui en est l'auteur. On n'a pas donc devoir
le ~~de~~ donner a S. Thomas ff. telle est deux Autheurs Do-
minicains, dont le nom de qui sont les deux vies, que
nous avons tiré l'une ; l'un qui a voulu faire accuser,
qui avoit écrit avant l'an 1323. l'autre avant l'an 1332.
~~Les~~ tous deux n'ont osé donner au saint le titre de
Docteur Angliques, sachant qu'il ne l'avoit pas envoié
alors. L'Autheur qui a nommé Thomas Walfingho

moine de l'Alban, quoy qu'il ait prouesse sa Chronique
jusqu'a l'an 1422. n'appelle pas S. Thomas
Douceur Angelique. Il n'a falement qu'on l'appelloit le
Douceur Commun. Cestes tam acuta, tam publica fuit
monumenta. et DOCTOR COMMUNIS a viris Schol
Lastris nuncupetur. Il faut lire aussi; que quel la
Chronique de Nicolas Trivet, que Wolfgangam ne
fut que copier iij mot a mot, ou que Trivet copie; on
lit a l'an 1274. et Doctor communiter a viris Schol
Lastris nuncupetur; Quon y lit, comme on voudra! peu importe.

Un Douleur Angelique, ne peut estre un Douleur
qui a de l'esprit comme un Ange, qui dira ou qui
parle comme un Ange. Corssi estoit la legende de ce sur-
nom, il l'avoit cuted qu'il parlloit en claire, on ades
que ses écrits paroissent: comme Chrysostome a escript
son nom d'un saint Evesque des son vivant. Or on ne
trouvera pas un seul Auteur, qui ait donné a S. Thomas
le surnom de Douleur Angelique, que près de six vingt
ans après l'annee où l'on fit sa mort. Jean de Mon-
tefort, grand defensier de la doctrine de S. Tho-
mas, au temps de son concile avec l'Université, en 1388.
ne le lui a pas donne une seule fois. D'ailleurs, dire d'un
homme, qu'il parle ou qu'il écrit comme un Ange, est un
éloge trop trivial, de qui se donne a toutes les personnes, qui
ont quelque chose d'extraordinaire.

Douceur Angelique est un surnom inventé
des ingenieurs, pour signifier le Douleur des Pre-
dictateurs ~~de nos priez. des poches. prescheurs. &c.~~, que la
bonne de S. Thomas est un livre necessaire aux Predi-
cateurs, pour compreoir leurs sermons; que S. Thomas leur
y enseigne, comment ils doisent traiter des mysteres de
la Religion, des vices, & des vices. Car les Predicateurs
sont les Anges, dont parle Malachie, au Chap. 2. verset 7.
Labia facient obliuionem scientiam; & legem regnante

ex ore ejus: quia ANGELVS Domini exortitum est. En effet plusieurs Prédicateurs aujourd'hui n'interdisent point, si je contestois à la Somme de S. Thomas, comme on l'appelle, le titre principale de Bibliothèque des Prédicateurs.

* 32 ad 18 Urbano quarto Romanum vocatus.) Urbanus

quatuor entendu selon l'origine Hebreuque, que les Allegoristes du 14. & du 15. siècle recouroient fort souvent, signifie lui de la Ville, cest à dire, de Jérusalem. Urbanus ၂၃၄-၂၃၅: Eus occidebat affigentes ea: voila le amatoe Iudei: quatuor est pour ၂၃၂ civitatis, de la Ville.

33 ad 18 Romane acciperet.) Cela est pris de S. Jean, ou il dit, chap. VI, verset 15. Habebitis ergo cum cognoscetis quia venturum esset, ut facerent eum regens, fugient prostrati in montanis ipse filius. L'allegorie s'applique à l'entrée de l'aurore à Jérusalem, où il ne voulut pas cependant recevoir les honneurs dies aussi. Par S. Thomas Aquin, autem de domino dominorum Rétoricien de sa vie, n^e quid laume de Thos, n^e Bernard Guidonis, ne disent qu'il fut appelle à Rome par Urban IV. Il donnent tous deux pour premier exemple ce refus que le saint a fait des honneurs des grands biens qu'un pape lui ait offerts, celui de l'Archevêché de Naples, dont on dit que le pape Clément IV, lui envoia les Bulles. Nous en parlions bientôt ainsi; cette preuve de l'humilité du saint, & du refus des honneurs éclatistique pour Urban IV, reformé que dans le sens allegorique, que j'y donne.

34 Archiepiscopatum Neapolitanum &c.) Il y a longtemps qu'Ughelli dans son Italie favra, à l'endroit où il parle des Archevêques de Naples, a ^{avancé} démontré que cela est faux; le preuve étant simple tout le temps du Pontificat de Clément IV, & témoignons les deux écrits de la vie de S. Thomas concernant le même fait, le excellente, comme une belle preuve de la fermeté du saint à mépriser les grandeurs humaines. Voici les paroles de Bernard Guidonis, dans Monstrum: Quantum etiam desperaverit honoris & divitias temporales,

* C'est au 4. Tome, page 171.

L'histoire de la Translation de son corps, qui est dans
On y voit aussi de l'Hebreu, comme dans tous
t'andus lui donne un autre surnom, qui meust d'estre
l'ouevre des fabriques au quatorzieme siecle,
rapporteez
On y dit a la page 729. n. 2. que S. Thomas,
a cause de sa taille extraordinairement grande, avoit
esté surnommé ~~adieu~~ de son vivant, Magnus Bos-Siciliensis. Il ne faut pas traduire cela ; Le grand Boeuf de
Sicile : il n'y avoit pris de sens. Les boeufs sont-ils plus
grands en Sicile, cest à dire, comme l'on prevoit ce mot en
ce tems la, dans les deux Royaumes de Sicile & de Naples,
que par tout ailleurs ? Et pris on dit bien, un gros boeuf.
Mais, un grand boeuf ne se dit pas d'un homme pour sa
haute taille. Mais ~~benfau~~ Guillaume de Thoeroyq
~~affirme~~ l'Auteur de cette histoire, masqué du
nom de Raymond Hugonis Dominicain, parlent iij Hebreu,
suivant l'esprit de sa cabale : le sachant que Thomas
étoit iij le sauveur mesme, comme l'yeuge futur des vivans
& des mortis il ajoutez apiq, qui cause de sa haute taille,
c'est à dire, dans l'allégorie, a cause de son rang su-

perieur, qui l'elevoit au dessus des autres hommes,
s'isole de lui,

Magnus } Qui magnus est
Bos-Sicilia } cum divites, affigentibes se
ledicet Christus.

Bos-Sicilia est un mot composé pour estre dérivé
מְלֹא־מִלְאָה־מִלְאָה־מִלְאָה־יְהוָה : & pour signifier, que le
Grand Dieu, qui est YHWH-Christ comme Dieu, lors
qu'il divisera les ~~hommes~~ Juifs, & les separera des élus
au Jugement dernier; il maudira les ceux la qui
maltraité. Allez maudits loin de moi, leur dira l'il. Il
fait ijs partout elision du il final, a cause de la ga-
ule, ou de l'iod qui frut. Nous avons vecq' dessus le
de Magnus mis de mesme pour Qui magnus est, d'ar
Albertus Magnus.

f n Saine Paul ecorce cyphate

liquido patuit, non solum cum omnia volguit, que concu-
piscere probuit; sed etiam cum magnitudine animi oblate des-
perie. Cum enim Clement Papa Quintus, qui eundem canum
Rabebat, Archiepiscopatum Neapolitanum, cum adhuc
reditum monasterij L'Ortoj ad Aram, filij obligos, Bullam
que misisset; sanctus Thomas hispiciensis, dignitatem filii
gratis oblatam recipere, reddimisque filios possidere penitus
reunivit & quod non permanueret cum familia veteris,
sumiliter moruit. O felicem Dalmationis. Guillaume de Thoys,
n. 48. fit la même chose en meilleures termes. Il a d'autre
visiblement copié l'autre, pour multiplier les volumes, de ces
faux témoins. Mais quoq; qu'il en fût, il est certain scandaleux
par la faute des Archevêques de Naples, que cet article ne
peut être vrai, que dans le sens allegorique, que i'q;
donne: savoir, quelle fidéïfice romane dans Jérusalem, il permis
aux Juives de la circoncision, eust bien finalement, que le
christianisme y tint le premier pas; mais sans pré-
judice de l'exercice du judaïsme. C'est ce que M. T. Christ-
tia pas voulut, Clement IV. offrit, comme Urbain IV. le Ju-
daïsme dominant de la Ville, 1267. de Neapolis; c'est à
dire, de la Jérusalem établie après le retour de Babylone.
Clement étant décédé de 1264-1267, il donne le même
caractère du Juif, que Collationes de Urbanus; savoir,
que comburons contrebatt affligentes se: comme fit Machabée,
1. Mach. III. 5.

35. Missis a Gregorio X.) Gregorius offrit pour le Ju-
daïsme, dont le caractère est, qui provoqua litigando, déni-
vant ce nom de l'Hebreu, 1271-1273. Le nombre de Dix
marque le Decalogue, qui est sa Loi.

36. In monasterio Poffe Novo. Il n'a pas dire, chez
les religieux de Cetona: cette circonstance ne pouroit être
tiree en allegorie: quoq; que ceux qui ont écrit sur ce fonds,
l'ont amplifiée, en nommant ces religieux, de mourir dans
un état mince & puile du corps qu'ils prennent de saint pen-
dant sa maladie. L'histoire le fait mourir chez d'autres

Religieux, que les Dominicains; pour avoir d'autres témoins de son existence, que des domestiques. L'allégoriste a jeté seulement le yeux yeux sur les lieux voisins, dont la signification favorissoit a son allégorie. Il a trouvé l'ensemble, pour aller bien loin, sur la route de Naples a Linz le monastere de Fossa nova; qui est iij; la medine Rose que Neapolis; depuis dies, une nouvelle ville; pour l'enceinte de laquelle on a fait de nouvelles fosses; cest adic; qu'on a trouve de nouveaux fondemens pour les murs, ou si l'on veult, de nouveaux fosses. Monachorum est mis, comme dans Vipsanius, pour souvire, pour la synagogue.

37. Ubi ergo sunt Cantica Confessionum (et) Les malades

de nostre fièvre n'en serviront pas certainement autant, en aussi peu de tems de perficit et perficie santé, quon en oblige à ce fait, & pour faire cet ouvrage, apart la fievre, ~~qui~~ il nous mourra. L'ouvrage de Salomon ne s'appelle pas les Cantiques, ni dans Hebreu, ni dans le Greec, ni dans le Latin; mais le Cantique. Cest compter beaucoup sur la credulite des Prelles & des favoris, que de leur proposer ces souffrances a croire. Ce article ne fut jamais vnu; que dans le sens allegorique. Il mit stendre ces versets des Pseumes, dont le Sauveur a fait voir l'accomplissement dans sa personne. Tels sont ceux que St. Jean rapporte, ~~au~~ au Chapitre XIX, 24. & 28. Mais les deux premiers de la vie de St. Thomas, prenant cet article a la lettre, ont écrit, qu'il expliqua brievement les Cantiques ~~et~~ Cantique des Cantiques de Salomon: Breviter expopit Salomonis Cantica Canonicorum. Cette particularité a donné lieu de lui ~~ajouter~~ proposer un Commentaire sur ce livre de l'Ecriture, qui est dans le treizième tome de ses Oeuvres. Mais ce Commentaire est si peu court, que je ne crois pas que le plus habile priebe le puisse transcrire en quinze jours. Le combien plus de tems ne faut il pas pour le mediter, & pour le traducer, ou pour l'écrire!

38. Il avoit, ajoute ton iq. cinquante ans, quand il mourut. Mais un Autel igne de Naples, qui entre au Procès de la Canonisation, comme témoin jure de juridique, l'atteffe,

dans Bollandus, page 714 n. 83. que l'on croiroit com-
mument qu'il étoit mort dans sa 49. année. Et quod
quadrigesimo octavo anno crucifixum dicimus communitor
dei fructus. Cest en effet le jésusement commun des Chré-
tiens, que le Sauveur est mort, après avoir prêché la peni-
tence, & la résurrection future. Celle-là est désignée par le
nombre de quarante, à cause des quarante jours de jeûne
& de pénitence, pendant le Carême; la résurrection par le hui-
tième jour; parce que le Sauveur s'est ressuscité
le jour après le sabbat, qui est le septième. Ces deux nom-
bre sont pris dans ce sens mystique pour tous les évé-
nements de l'antiquité.

39 Bruno salutis 1274.) Je ne considère les nom-
bre par le chiffre qui les exprime. Ce chiffre marque
le temps que l'on adoré en Jésus Dieu, au second tem-
ple; & que l'on gardoit le sabbat ou septième jour pendant
les quatre saisons de l'année. La système des allographes
les obligoit à prendre & à donner tous les
nombres dans un sens mystique, bien souvent plus
long, que celui que je donne ici.

40 Nomis Martij.) Lors que le Sauveur étoit enterré,
qu'homme fut humilié, & Dieu irrité. Cest ce que signifie
Nomis Martij, en décrivant ces documents de l'Hebreu,
777-7777-7777-7777: humiliatio vero propterea
Deo. Cet Hebreu est exactement selon les règles de ces
allographistes. Le verbe 7777 gracci est au iel feminin;
de sorte qu'au moins le 7777 ferait, qui est la figure
relative du partippe. Cet Hebreu a démontré l'allographie
à mettre la mort de St. Thomas le 7. de Mars; parce qu'il
convient très-bien à la mort du Sauveur.

41 Miraculis & vices de matritus.) Nous touche-
rons encore cet article des miracles à l'occasion de la
Bulle de canonisation. La Chronique, qui porte le nom
de Thomas de Walsingham, rapporte à l'année 1274, page
4. que la nuit même, que St. Thomas mourut, il apparut

en habit de Dominicain, a son frere le Comte d'Aquin; & qu'il lui mit une lettre entre les mains dans laquelle il y avoit; Je suis aujourd'hu[is] prouffé Docteur en Theologie, l'etie conte, le plisaientor de Collège, mal fondé. Ceste quion ne fait pas l'Abbaye en Paradis? Cet auteur qui dist à S. Thomas, qu'il Vouloir la paix: cest à dire, qu'il en doive penetre. Car Viximus est l'interpretation du nom de Bonifacius, selon les allegories de ce siecle la; mais interpretation fausse. Bonifacius signifie, Piffus p[ro]fessorum le lieu que piffendent des gens pacifiques. D'autreys il y avoit plus de trente ans que les pretendus Freres de S. Thomas etoient morts. Il y a la guerre de Toscane, & on ne y donne nulle part d'autres freres que ces deux la. Tout ce qu'on dit de ce saint, (je luy diais remarquer) n'est appuyé que par des vngers fausses.

42. A. Joanne XXII.) Si ce saint est réellement existé, je doute fort qu'on eust attendu cinquante ans après sa mort d'un Docteur aussi célèbre, qu'il le veat, pour le canoniser. A peine le Pape Grégoire IX. a-t'il attendu deux ans pour canoniser saint François. Car pour S. Antoine de Padue, avant l'an revolu sa canonisation fut faite faute. On vit donc ce retardement calmeur d'envier prior S. Thomas d'Aquin; sinon de ce qu'il a fallu du temps pour faire parler de lui, & le faire connu. & pour chercher des écrits qu'on puis faire passer sous son nom. Cest ce qu'on n'a commencé de faire, que vers l'an 1300. comme il est évident; par ce que nous en avons dit, sur le rév. signage de Henry de Gant. Il a fallu attendre environ cent ans après sa mort pour rendre publique la bulle de sa canonisation; & il suffit pour cela de la dater de cinquante ans, avant que de l'apporter à Italie en France, avec la plupart des ouvrages qu'on lui attribua. De ces tensta les favans, mesme à Paris, recevoient sans peine, tout ce qu'il avoit le mot de faire au d'antiquité. *

43. Cuius corpus.) Dans le sens allegorique, le Corps est mis pour le culte extérieur de l'assassin de la Religion, comme dans l'Apocalypse, chap. xxi. 9. M. de Spesme, dans ses Annales, à l'an 1362. n. d. dit que le corps de S.

Dans le sens allegorique, cet article dit, que Dieu
doit punir les Juifs, a glorifié son fils, & l'a dé-
ré saint par excellence, en le ressuscitant; comme
Pierre le prêcha, le jour de la Pentecôte, expliquant
la prophétie de David, Non dabitis sanctum tuum vi-
re corruptionem: & ajoutant, Deinde igitur Dei exal-
tus, & le reste.

Joannes } Christus affliget
xxii. } Iudeos Templo secundi

Nombre de dix, qui se trouve iç deux fois, manque
deux peuples de Judée & de Galilée, qui avoient pour l'oj le
catalogue, & qui vivront sous le second Temple, & depuis
l'établissement de Jérusalem, après le retour de Babylone.

卷之三

*
On y lit dans Bollandus, page 725. n. 2. que les
Moines de Tasse-Neuve, pour sauver ce Corps saint, &
pour le servir dans le besoix de leurs Reliques, le firent
bouillir, & le désosserent: parce qu'ils crignoient, que
le Pape Benoist XI. qui avoit été Dominicain, ne fût
le fût rendre aux Religieuses de son Ordre. Par consequent
cela se fit en 1304. dans la première année que le Pape
tint le Siège. Le faussaire, qui a fait ce recit dans l'histoire
de cette Translation, ne savoit pas, que Boniface
VIII. avoit défendue en 1300. au mois de Février,

... sans peine d'excommunication, de faire brûiller les
corps morts pour les dégager. A combien plus forte
aison les Moines de Fosse-Neuve auraient-ils eu peur
d'encavrir cette excommunication, si ^{s'ils} faisaient brûller un
Corps Saint, & conservé entier depuis trente ans ! Cette
Decretale de Boniface, est au livre I. des Extravagantes,
tit. 4. De sequituris, c. 1.

Aller à la page 152

Thomasset a prédit cent ans au Monastère de l'offre Notre-Dame que cette année le St. fut enlevé par un pieux Lorrain, p. 10
PURTO SUBLATUM. Il me semble qu'un pieux menfrage est aussi able à faire qu'un pieux Lorrain; de que le Saint fût enlevé suffisamment jamais, qu'en exposant à la vénération des filles du corps qu'on dirait avoir été pientement dérobé. B. 3. 1. 1.
 Dominicain rapporte que cela une bulle d'Urbain V. par laquelle il revogue la sentence portée contre le Général de cet ordre, pour avoir enlevé le corps de St. Thomas; de l'ordre, que le corps fût porté à Toulouse, & le bras à Paris. Mais cette bulle est fausse, & nous en parlerons plus bas.
 Que si la souffrance en est manifeste, ce précieux Corps fait prouver bien l'estre trouve à Toulouse, sans avoir eu la peine de le porter; nonobstant l'histoire qu'on a faise de sa Translation.

q. 6. La Bulle de sa canonisation

La Bulle de la canonisation de ce saint, est visible dans la bibliothèque de l'abbaye de St. Sauveur de Brive, l'an 1273. Elle est sur le Bouillide. Bzonius la rapporte ainsi à l'an 1274. Regnaldus, en partie qu'il a tirée de St. Radulfus communie de Jean XXII. fait à dire, que la Bulle de canonisation de St. Thomas fut pour l'original, il est envoi à faire. Aller à la page 155.

L'ordre, est en effet long à envoier, touchant l'incarnation du Christ qui ne fait rien au sujet. On y tient pour la fin les mots mieux que font les Religieuses: Si domine nos filii per nos nos et nos obtemperemus, tu nos uirum te obediemus. On le finit par une Bulle apostolique.

cez parolet du sauveur; Regnum celorum viderunt postea, ne ipso
langus rapiente fuerit.

n. i. Le Pape 916, que ce faine estoit fait Dominiéne
a l'age de treize ans. Le procès de canonisation, Chap. IX
page 716. dit d'entretois, nonum probis. On n'en croit pas ce
Pape aujourdhuy, ni ceux qui l'ont informé; Les uns, comme
jeffries, le font novice a die sept ans, les autres a die neuf;

Il n'a que ce fait pris l'habit de l'Ordre, contre
les ordres de son pere. Mais, comme j'ay fait, ce pere étoit
mort; Cela n'est de malice; pater jam defunctus;
Se le P. Ichard ne aujourdhuy, que le pere de la morte
confonnoit, il monroit pour connivence; Il avoit alors ate
que connivence emprise lorsque parente. Si le Pape
etoit donc suffisamment informé des miracles du saint
quion avoit aujourdhuy qu'il l'étoit tout honne les circon-
stances de sa mort, quel est alors son fond de cette bulle?

Ces mots, qu'on lit au n. 19. Nam VERITAS.

VERE EST CHRISTUS, ipsa veritas, non falsa Doctrina

Petruchius, cui claudant me, ratione aberrante Rale-
rum, ces parolets, His iug. marquent un autre de la
partie astreignez qui regnait au 14 de ce siècle; que ne con-
noit pas point d'autre Dieux l'autre l'ordre, l'autre clerc,
que l'ordre de la morte les 7 contes, qui se professent
a nosmre offerte; de celle que leur dominicain les Docteur
éclaircissent, lors qu'ils expliqueroient l'épistole.

Il n'y au n. 21. qu'il a fait informer une fois, deux
fois, de la grandeur des miracles du saint. Appareil-
lement cest ce qui a été oublie de porter le procès de
canonisation de autres saints, qui sont imprimer dans le
premier tome des Actes des Saints du mout de Mars, page

D' AQUIN.

636. de faveurantes. Le B. Richard Dominicain, dit à la page 550 de son premier tome, et l'oraison de son Ordre, qu'on peut attribuer ce procès verbal à Guillaume de Thoro Thoro, auteur de la vie de St. Thomas & Marie De Thoro est le nom d'une famille jésuite, quon a donné à cet Aucteur pour illustrer l'Ordre de le Saint. On ne le connaît que par son nom, qui est à la vérité cette Vie; de par ce qu'il dit de lui l'autorité n'est dans ce procès verbal. Car lors de la mort des Dominicains eux mêmes, qui l'adoptaient, ne furent-ils quand il étoit, ni quand il a pris l'habit chez eux, ni ce qu'il y a fait, ni quand ni où il est mort. La vie du saint, quon lui attribue, n'est pas celle de Thoro.

Ce surnom De Thoro, outre sa noblesse, dont on avoit été ébloui les Dominicains, a été choisi, comme étant propre à être traduit de l'Hebreu, aussi bien que de l'Aquin; & signifier ainsi Chêne-Chêne.

Guillelmus { Superbus maliciens contumelie
De Thoro { Christus.

Guillelmus est alors dérivé de וְלֹא־תַּעֲשֶׂה־תָּמִיד. De Thoro, de לֹא־תַּעֲשֶׂה, pour signifier, qu'il contumelie suffisantes de: qui est une définition de תָּמִיד - Christ, pour le définir. Il contumelie suffisantes, a qui il dira, All, maledicti, lointainus, Super quem cedentem Lapis iste contumelie cum Matth. xxi, 14.

Qui n'produise des miracles, non pas tout de romane fontz sont autorité, & donc la fausseté se prouve; mais aveitez jureusement par l'autorité legitime Dominicaine, ou les environs, on y est obligé. Mais pour ceux qui ne font qu'à dire des manuscrits, dont la force Congregation des Pères, ou le Saint Siège ne voudrait pas garantir l'authenticité, il est permis à autorisatae personnes de tout examiner en atten- dont un jugement légitime.

Ces procès verbaux pour la canonisation, ont été forgés après la Bulle, afin de multiplier les miracles, dont a peine

y ena i' le trois ou quatre, qui soient canonisés dans la Bulle.
On y voit es Eloges autres de S. Thomas; tel qu'ass' celuy
des Archevêques de Naples, mort en 1308. qui dit, qu'il
croit de foi, comme on croit que le S. Spiritus lui avoit re-
velé, que Dieu avoit donné au monde trois grandes hu-
manes, S. Paul, S. Augustin, et S. Thomas; de que ce den-
nier n'euryt jamais jusqu'à la fin du monde, un puechfau
qui l'égale.

Dans les p[ro]ces verbaux des miracles
font & en grand nombre. Dans la Bulle ^{comme} entre autres
Tela femme queriede faveur de sang. N'y est point; plust
de cependant son oreille. Celle qui y font spécifiques, au nom
de ce Dieu, arrivé, die-on, après l'avoir, confisquant en
ces quolibet d'un certain homme ^{contenu} ordine ~~comme~~ femme,
Hinc quidam, famosa quidam. Ces expressions se ragaient
marquent - elles des miracles bien examinés, bien avérés,
sans désigner les noms de ceux sur qui ils ne ont opéré,
leurz mes p[ro]prez, leur qualité!

Il y a plus. Ces miracles & ces procès ont été
forgés au moins ils viennent le pour qu'en 15. siècle.
Avant ce temps là, le bruit qu'on avoit à rapporter de ce fait
c'est qu'il avoit été canonisé sans miracles. Que le
Pape pour tous miracles n'avoir eu regard qu'à sa doctrine,
parce qu'elle lui avoit été préférée; p[re]lacione alia
Dei opera.... non absque speciali Dei prefacione perficit.
Et par conséquent qu'il avoit peint, qu'autant de questions
qu'il avoit débattu dans ses orations, c'étaient autant
de miracles. C'étoit le bruit commun vers l'an 1420.
Ce deçoit le Chancelier Gerson, ou selon d'autres le Chan-
cellier Boniface Ferrer, frere de S. Vincent Ferrer
Dominicain, qui nous l'appelle, dans le traité qu'il a
composé sous ce titre: Contra impugnatores Ordinem Car-
bonorum, quod prouea in eis repenantur mirabilia;
quasi exinde ratione confirmata sunt. Ce traité se trouve

parmi les autres cérémonies de Gérard, tome 2 page
 711. L'auteur y rapporte ce que je viens de dire en
 ces termes : In eis iofor Confessiones fandos haec sunt
differentias, nam quis compertus est oblitus dicitur,
ministracionem, sed magna doctrina et fides proli-
gaat, proutiora autem quia si nulla fecerunt miracula
prospera in vita, quia habeant probacionem sed pau-
bitatis in eminentia doctrinae. Si Augustinus, Ga-
 gorius, Hieronymus, & finibus. Vnde cum per la-
 CANONIZATIONE SANCTI THOMAE DE AQUINO oppo-
 nentur a quibusdam, quod non fecerint miracula
 in vita, vel non multa. Illeum fuit per Papam, non
 officiariam, sed affectu. Questionem tunc miracula fecit
 quae questiones determinabili. Dans la Bulle de can-
 onisation, il loy, ou a aucun autre fait auquel il rapporte
 la vie. Né la vision rebordée du Crucifix, qui approuve
 les Dolines, et la guérison de la femme de son frère de
 Paris, n'y sont pas. Ces miracles n'avaient pas encore
 fait, lors qu'on fabriquait la Bulle. Il convient accorder
 la Bulle, dans un bon état de l'avis du Pape, qu'il a fait
 lors neuvième plenariaud des miracles de saint, avec
 la tradition qui rapporte, ou plieut, que l'on saignit
 le tombeau de Gérard, et que tout dieu que le Pape avoit
 rapporté, qu'il n'avoit pas témoin de ~~miracles~~,
 & chavine de ^{douc et mi} questions, qu'il ait decidées ^{en bono consensu} !

Dans la Somme paley, à cinq cent soixante qua-
 tre biens, qui font le seize cors cinquante quatre
 articles. À ce compte la vaste fureur doute bien des miracles
 Mais je ne crois pas, qu'il y ait ~~aucun~~ ^{de} miracle, auquel
 il n'y ait ^{de} telle origine au monde, qui n'efface qu'en

en prouver faire du moins une grande partie sans miracle. Mais il a fallu faire de vive voile
+ mentale, pour être supposé des miracles, et pour
relever en méfiance la doctrine qu'on avoit attribuée
à ces deux saints. Je vous montrerai par cette voie répondre dans le
texte.

Quand on fait dire au Pape, qu'autant de ques-
tions demandées par ce pape, font autant de miracles ;
on peut dire que c'étoit autre révélations ou de
connoissances profondes (comme c'est le cas de cet article,
non affecté spécialement des invasions) et alors bien
peut-être ! A l'ouïe gaudie, qui est engagée au Pape
et aux ses successeurs, dont on prétend faire prendre la
Religion en laquelle tout ce pugnacien provincial,
qu'il servent l'empereur ou les rois, que c'est dire,
les voulloit engager à force d'artifices, à progrès faire
contre l'Eglise, sans examiner du moins tous les arti-
cles de la doctrine, comme certains articles de foi
révélés ! ou enfin l'Eglise de Dieu ? Mais faire au
texte.

Ces paroles verbales pour la canonisation ont effe-
tué longtemps après que les écrits, qui porteroient le nom
de Thomas Aquin, ont été vivement attaqués pour
se grôler. Remond le cardinal romain a lez apres écrits
en last forme tellement défigurés que par tout l'Italie
vers les en sont devenus très respectables. Ces articles, qui
représentent ce fait, ne peuvent donc avoir été écrits
que au quinzième siècle. Ces la première attaque
tant fait peu vive quont fructosé ces écrits, offerte la
fin du quatorzième, cest à dire, de l'an 1387. de 1388
à l'occasion de l'affaire de Jean de Montfort. Avant
ce temps on n'en fauroit trouver aucuns, que je saache
dans tous les historiens, sur tout avant l'année de la
précédente canonisation. Et voici exactement ce qu'en
dit ce preste du Projet verbal de l'an 1389, vers la fin,

chap. 9. ou n. 82. page 714. des Bellardus. Scriptor Fratris Thomas, Viret post eius modum A MULTIS & MAGNIS impunita fuerint. & REPREHENSIOM, MORIBVS allontagez, tamquam iniquam decurrit ipsius autoritas, sed SEMPER INVALIS, & fin diffusa, UBIQUE TERRARVM cum ceteris & reverentiam Et prout plen defficit auditis & milles & multas, etiam AD BARBARAS NATIONES, dicitur a Vaccinatione fratreis contre les Corts attribuée à St. Thomas; Legi visible, quod si quis adiutor in eis vixit le tems de procès que l'Universiterat au Jean de Monteforto O'Dominicain en 1388. Mais quando la reputation de la somme de debet Corts, on n'a pas pu trouver quelles sont ces nations Barbaras, qui ont ordonne punir avant l'an 1389.

qui est la date de ce Procès de canonisation, lequel j'aurai. Ce temps est aussi peu recevable, que cet article: Quoniam 3. est de plus, qui fait faire figure de deux Nommes, mais faillit, & qui est fait parler apres leur mort.

Ces personnes qui estoient parties au meurtre Roderic, se furent arrêter au n. 82. ou s'ebut le Grand synode, mes qu'il fut fait assyége a Alzey, le docteur St. Thomas apelle à faire que il voulloit l'allier défense. Quelques hommes de Cologne a l'age de 34 ans, selon le Dr. Edouard, page 162. Qui s'assembler l'Université entière, & que quel que estoit mepris de defendre les Corts de for. Desquels vont tirer examen quin ferroient des grande experts, le qual pour plusieurs raisons fait ce faire, Alberto son retourna à Cologne. Le tout fait le rapport de St. Thomas, son compagnon. Lequel alors arrivé prématurément ce peine contre, j'aurai le grand nombre de 162. dont il arrive que de vie d'Albert le grand est remplie, & dont il

esche de la priere. Il mea à la fin leedoyer que feso
se le Docteur de Cloque, Bernard Guédouin sans pre-
uve des Hommes plus fort de son Ordre, de l'ordre
de Sigerard dans son Ordre, ou de quelqu'autre. Dans l'ab-
beyage qu'ils y font de parer, il suffit de parler
cese voyages où Guillaume de Rois sans la che de S.
Thomas, où le moine Bernard Guédouin sans celle
qui a écrit, Kagriff dans Montbrillant, n'importe
curiosus quel qu'il soit, n'en die mot. Et le pape
duc d'Avignon, le Pape Jean XXII. tout cette prétendue Bulle
est droite que le Thomas a enseigné ~~pro~~^{per} multa annorum curricula ratiōnē non penitus in-
glorialem. Si l'on donne cette explication quelque
étendue, elle en forme du moins six ans. Or c'est
ce qu'on reconnaît aujourd'hui incomplète avec tou-
ter les cours qu'il fait faire de dont nous
parlons plus bas. Ce pape qui le canon fut dit,
estoit donc bien mal informé de tout ce qu'il regarde
Mais il y a plus. Cest qu'il n'y auroit à Paris, à
Notre Dame enfin, n. 26 juion célébré pour la morte
de sainte Colombe la fest du saint le 7. de Mars.
Il n'a donc pas été bien chose cette fest de l'office
de saint Thomas n'étoit pas encore dans le Breviaire
de Rome en 1545. n. dans celuy d'Esposende
même temps, n. dans celuy de Viterboz de 1563.
n. pas celuy de S. Denis en France de 1559
n. dans celuy de Milan, en 1558. n. dans celuy de
Sarzana 1564. Je ne saisis ce n'est pas dans ces
de fest que il a été pour la durence infuso dans
le Breviaire Romain mais il a y a eu que l'office
simple jusqu'en 1567, que le pape S. Pie VI. de
même Ordre, le fit double, avec la qualité de Docteur
de l'Eglise, qui donna au sainte Amantebon de
se ne trouve son office double que fait dans

4. of Paris, p. 11. 1545. p. 15. 1559. p. 10. 1567. p. 12. 1572. p. 13. 1575. p. 14. 1582. p. 15. 1587. p. 16. 1592. p. 17. 1597. p. 18. 1602. p. 19. 1607. p. 20. 1612. p. 21. 1617. p. 22. 1622. p. 23. 1627. p. 24. 1632. p. 25. 1637. p. 26. 1642. p. 27. 1647. p. 28. 1652. p. 29. 1657. p. 30. 1662. p. 31. 1667. p. 32. 1672. p. 33. 1677. p. 34. 1682. p. 35. 1687. p. 36. 1692. p. 37. 1697. p. 38. 1702. p. 39. 1707. p. 40. 1712. p. 41. 1717. p. 42. 1722. p. 43. 1727. p. 44. 1732. p. 45. 1737. p. 46. 1742. p. 47. 1747. p. 48. 1752. p. 49. 1757. p. 50. 1762. p. 51. 1767. p. 52. 1772. p. 53. 1777. p. 54. 1782. p. 55. 1787. p. 56. 1792. p. 57. 1797. p. 58. 1802. p. 59. 1807. p. 60. 1812. p. 61. 1817. p. 62. 1822. p. 63. 1827. p. 64. 1832. p. 65. 1837. p. 66. 1842. p. 67. 1847. p. 68. 1852. p. 69. 1857. p. 70. 1862. p. 71. 1867. p. 72. 1872. p. 73. 1877. p. 74. 1882. p. 75. 1887. p. 76. 1892. p. 77. 1897. p. 78. 1902. p. 79. 1907. p. 80. 1912. p. 81. 1917. p. 82. 1922. p. 83. 1927. p. 84. 1932. p. 85. 1937. p. 86. 1942. p. 87. 1947. p. 88. 1952. p. 89. 1957. p. 90. 1962. p. 91. 1967. p. 92. 1972. p. 93. 1977. p. 94. 1982. p. 95. 1987. p. 96. 1992. p. 97. 1997. p. 98. 2002. p. 99. 2007. p. 100. 2012. p. 101. 2017. p. 102. 2022. p. 103. 2027. p. 104. 2032. p. 105. 2037. p. 106. 2042. p. 107. 2047. p. 108. 2052. p. 109. 2057. p. 110. 2062. p. 111. 2067. p. 112. 2072. p. 113. 2077. p. 114. 2082. p. 115. 2087. p. 116. 2092. p. 117. 2097. p. 118. 2102. p. 119. 2107. p. 120. 2112. p. 121. 2117. p. 122. 2122. p. 123. 2127. p. 124. 2132. p. 125. 2137. p. 126. 2142. p. 127. 2147. p. 128. 2152. p. 129. 2157. p. 130. 2162. p. 131. 2167. p. 132. 2172. p. 133. 2177. p. 134. 2182. p. 135. 2187. p. 136. 2192. p. 137. 2197. p. 138. 2202. p. 139. 2207. p. 140. 2212. p. 141. 2217. p. 142. 2222. p. 143. 2227. p. 144. 2232. p. 145. 2237. p. 146. 2242. p. 147. 2247. p. 148. 2252. p. 149. 2257. p. 150. 2262. p. 151. 2267. p. 152. 2272. p. 153. 2277. p. 154. 2282. p. 155. 2287. p. 156. 2292. p. 157. 2297. p. 158. 2302. p. 159. 2307. p. 160. 2312. p. 161. 2317. p. 162. 2322. p. 163. 2327. p. 164. 2332. p. 165. 2337. p. 166. 2342. p. 167. 2347. p. 168. 2352. p. 169. 2357. p. 170. 2362. p. 171. 2367. p. 172. 2372. p. 173. 2377. p. 174. 2382. p. 175. 2387. p. 176. 2392. p. 177. 2397. p. 178. 2402. p. 179. 2407. p. 180. 2412. p. 181. 2417. p. 182. 2422. p. 183. 2427. p. 184. 2432. p. 185. 2437. p. 186. 2442. p. 187. 2447. p. 188. 2452. p. 189. 2457. p. 190. 2462. p. 191. 2467. p. 192. 2472. p. 193. 2477. p. 194. 2482. p. 195. 2487. p. 196. 2492. p. 197. 2497. p. 198. 2502. p. 199. 2507. p. 200. 2512. p. 201. 2517. p. 202. 2522. p. 203. 2527. p. 204. 2532. p. 205. 2537. p. 206. 2542. p. 207. 2547. p. 208. 2552. p. 209. 2557. p. 210. 2562. p. 211. 2567. p. 212. 2572. p. 213. 2577. p. 214. 2582. p. 215. 2587. p. 216. 2592. p. 217. 2597. p. 218. 2602. p. 219. 2607. p. 220. 2612. p. 221. 2617. p. 222. 2622. p. 223. 2627. p. 224. 2632. p. 225. 2637. p. 226. 2642. p. 227. 2647. p. 228. 2652. p. 229. 2657. p. 230. 2662. p. 231. 2667. p. 232. 2672. p. 233. 2677. p. 234. 2682. p. 235. 2687. p. 236. 2692. p. 237. 2697. p. 238. 2702. p. 239. 2707. p. 240. 2712. p. 241. 2717. p. 242. 2722. p. 243. 2727. p. 244. 2732. p. 245. 2737. p. 246. 2742. p. 247. 2747. p. 248. 2752. p. 249. 2757. p. 250. 2762. p. 251. 2767. p. 252. 2772. p. 253. 2777. p. 254. 2782. p. 255. 2787. p. 256. 2792. p. 257. 2797. p. 258. 2802. p. 259. 2807. p. 260. 2812. p. 261. 2817. p. 262. 2822. p. 263. 2827. p. 264. 2832. p. 265. 2837. p. 266. 2842. p. 267. 2847. p. 268. 2852. p. 269. 2857. p. 270. 2862. p. 271. 2867. p. 272. 2872. p. 273. 2877. p. 274. 2882. p. 275. 2887. p. 276. 2892. p. 277. 2897. p. 278. 2902. p. 279. 2907. p. 280. 2912. p. 281. 2917. p. 282. 2922. p. 283. 2927. p. 284. 2932. p. 285. 2937. p. 286. 2942. p. 287. 2947. p. 288. 2952. p. 289. 2957. p. 290. 2962. p. 291. 2967. p. 292. 2972. p. 293. 2977. p. 294. 2982. p. 295. 2987. p. 296. 2992. p. 297. 2997. p. 298. 3002. p. 299. 3007. p. 300. 3012. p. 301. 3017. p. 302. 3022. p. 303. 3027. p. 304. 3032. p. 305. 3037. p. 306. 3042. p. 307. 3047. p. 308. 3052. p. 309. 3057. p. 310. 3062. p. 311. 3067. p. 312. 3072. p. 313. 3077. p. 314. 3082. p. 315. 3087. p. 316. 3092. p. 317. 3097. p. 318. 3102. p. 319. 3107. p. 320. 3112. p. 321. 3117. p. 322. 3122. p. 323. 3127. p. 324. 3132. p. 325. 3137. p. 326. 3142. p. 327. 3147. p. 328. 3152. p. 329. 3157. p. 330. 3162. p. 331. 3167. p. 332. 3172. p. 333. 3177. p. 334. 3182. p. 335. 3187. p. 336. 3192. p. 337. 3197. p. 338. 3202. p. 339. 3207. p. 340. 3212. p. 341. 3217. p. 342. 3222. p. 343. 3227. p. 344. 3232. p. 345. 3237. p. 346. 3242. p. 347. 3247. p. 348. 3252. p. 349. 3257. p. 350. 3262. p. 351. 3267. p. 352. 3272. p. 353. 3277. p. 354. 3282. p. 355. 3287. p. 356. 3292. p. 357. 3297. p. 358. 3302. p. 359. 3307. p. 360. 3312. p. 361. 3317. p. 362. 3322. p. 363. 3327. p. 364. 3332. p. 365. 3337. p. 366. 3342. p. 367. 3347. p. 368. 3352. p. 369. 3357. p. 370. 3362. p. 371. 3367. p. 372. 3372. p. 373. 3377. p. 374. 3382. p. 375. 3387. p. 376. 3392. p. 377. 3397. p. 378. 3402. p. 379. 3407. p. 380. 3412. p. 381. 3417. p. 382. 3422. p. 383. 3427. p. 384. 3432. p. 385. 3437. p. 386. 3442. p. 387. 3447. p. 388. 3452. p. 389. 3457. p. 390. 3462. p. 391. 3467. p. 392. 3472. p. 393. 3477. p. 394. 3482. p. 395. 3487. p. 396. 3492. p. 397. 3497. p. 398. 3502. p. 399. 3507. p. 400. 3512. p. 401. 3517. p. 402. 3522. p. 403. 3527. p. 404. 3532. p. 405. 3537. p. 406. 3542. p. 407. 3547. p. 408. 3552. p. 409. 3557. p. 410. 3562. p. 411. 3567. p. 412. 3572. p. 413. 3577. p. 414. 3582. p. 415. 3587. p. 416. 3592. p. 417. 3597. p. 418. 3602. p. 419. 3607. p. 420. 3612. p. 421. 3617. p. 422. 3622. p. 423. 3627. p. 424. 3632. p. 425. 3637. p. 426. 3642. p. 427. 3647. p. 428. 3652. p. 429. 3657. p. 430. 3662. p. 431. 3667. p. 432. 3672. p. 433. 3677. p. 434. 3682. p. 435. 3687. p. 436. 3692. p. 437. 3697. p. 438. 3702. p. 439. 3707. p. 440. 3712. p. 441. 3717. p. 442. 3722. p. 443. 3727. p. 444. 3732. p. 445. 3737. p. 446. 3742. p. 447. 3747. p. 448. 3752. p. 449. 3757. p. 450. 3762. p. 451. 3767. p. 452. 3772. p. 453. 3777. p. 454. 3782. p. 455. 3787. p. 456. 3792. p. 457. 3797. p. 458. 3802. p. 459. 3807. p. 460. 3812. p. 461. 3817. p. 462. 3822. p. 463. 3827. p. 464. 3832. p. 465. 3837. p. 466. 3842. p. 467. 3847. p. 468. 3852. p. 469. 3857. p. 470. 3862. p. 471. 3867. p. 472. 3872. p. 473. 3877. p. 474. 3882. p. 475. 3887. p. 476. 3892. p. 477. 3897. p. 478. 3902. p. 479. 3907. p. 480. 3912. p. 481. 3917. p. 482. 3922. p. 483. 3927. p. 484. 3932. p. 485. 3937. p. 486. 3942. p. 487. 3947. p. 488. 3952. p. 489. 3957. p. 490. 3962. p. 491. 3967. p. 492. 3972. p. 493. 3977. p. 494. 3982. p. 495. 3987. p. 496. 3992. p. 497. 3997. p. 498. 4002. p. 499. 4007. p. 500. 4012. p. 501. 4017. p. 502. 4022. p. 503. 4027. p. 504. 4032. p. 505. 4037. p. 506. 4042. p. 507. 4047. p. 508. 4052. p. 509. 4057. p. 510. 4062. p. 511. 4067. p. 512. 4072. p. 513. 4077. p. 514. 4082. p. 515. 4087. p. 516. 4092. p. 517. 4097. p. 518. 4102. p. 519. 4107. p. 520. 4112. p. 521. 4117. p. 522. 4122. p. 523. 4127. p. 524. 4132. p. 525. 4137. p. 526. 4142. p. 527. 4147. p. 528. 4152. p. 529. 4157. p. 530. 4162. p. 531. 4167. p. 532. 4172. p. 533. 4177. p. 534. 4182. p. 535. 4187. p. 536. 4192. p. 537. 4197. p. 538. 4202. p. 539. 4207. p. 540. 4212. p. 541. 4217. p. 542. 4222. p. 543. 4227. p. 544. 4232. p. 545. 4237. p. 546. 4242. p. 547. 4247. p. 548. 4252. p. 549. 4257. p. 550. 4262. p. 551. 4267. p. 552. 4272. p. 553. 4277. p. 554. 4282. p. 555. 4287. p. 556. 4292. p. 557. 4297. p. 558. 4302. p. 559. 4307. p. 560. 4312. p. 561. 4317. p. 562. 4322. p. 563. 4327. p. 564. 4332. p. 565. 4337. p. 566. 4342. p. 567. 4347. p. 568. 4352. p. 569. 4357. p. 570. 4362. p. 571. 4367. p. 572. 4372. p. 573. 4377. p. 574. 4382. p. 575. 4387. p. 576. 4392. p. 577. 4397. p. 578. 4402. p. 579. 4407. p. 580. 4412. p. 581. 4417. p. 582. 4422. p. 583. 4427. p. 584. 4432. p. 585. 4437. p. 586. 4442. p. 587. 4447. p. 588. 4452. p. 589. 4457. p. 590. 4462. p. 591. 4467. p. 592. 4472. p. 593. 4477. p. 594. 4482. p. 595. 4487. p. 596. 4492. p. 597. 4497. p. 598. 4502. p. 599. 4507. p. 600. 4512. p. 601. 4517. p. 602. 4522. p. 603. 4527. p. 604. 4532. p. 605. 4537. p. 606. 4542. p. 607. 4547. p. 608. 4552. p. 609. 4557. p. 610. 4562. p. 611. 4567. p. 612. 4572. p. 613. 4577. p. 614. 4582. p. 615. 4587. p. 616. 4592. p. 617. 4597. p. 618. 4602. p. 619. 4607. p. 620. 4612. p. 621. 4617. p. 622. 4622. p. 623. 4627. p. 624. 4632. p. 625. 4637. p. 626. 4642. p. 627. 4647. p. 628. 4652. p. 629. 4657. p. 630. 4662. p. 631. 4667. p. 632. 4672. p. 633. 4677. p. 634. 4682. p. 635. 4687. p. 636. 4692. p. 637. 4697. p. 638. 4702. p. 639. 4707. p. 640. 4712. p. 641. 4717. p. 642. 4722. p. 643. 4727. p. 644. 4732. p. 645. 4737. p. 646. 4742. p. 647. 4747. p. 648. 4752. p. 649. 4757. p. 650. 4762. p. 651. 4767. p. 652. 4772. p. 653. 4777. p. 654. 4782. p. 655. 4787. p. 656. 4792. p. 657. 4797. p. 658. 4802. p. 659. 4807. p. 660. 4812. p. 661. 4817. p. 662. 4822. p. 663. 4827. p. 664. 4832. p. 665. 4837. p. 666. 4842. p. 667. 4847. p. 668. 4852. p. 669. 4857. p. 670. 4862. p. 671. 4867. p. 672. 4872. p. 673. 4877. p. 674. 4882. p. 675. 4887. p. 676. 4892. p. 677. 4897. p. 678. 4902. p. 679. 4907. p. 680. 4912. p. 681. 4917. p. 682. 4922. p. 683. 4927. p. 684. 4932. p. 685. 4937. p. 686. 4942. p. 687. 4947. p. 688. 4952. p. 689. 4957. p. 690. 4962. p. 691. 4967. p. 692. 4972. p. 693. 4977. p. 694. 4982. p. 695. 4987. p. 696. 4992. p. 697. 4997. p. 698. 5002. p. 699. 5007. p. 700. 5012. p. 701. 5017. p. 702. 5022. p. 703. 5027. p. 704. 5032. p. 705. 5037. p. 706. 5042. p. 707. 5047. p. 708. 5052. p. 709. 5057. p. 710. 5062. p. 711. 5067. p. 712. 5072. p. 713. 5077. p. 714. 5082. p. 715. 5087. p. 716. 5092. p. 717. 5097. p. 718. 5102. p. 719. 5107. p. 720. 5112. p. 721. 5117. p. 722. 5122. p. 723. 5127. p. 724. 5132. p. 725. 5137. p. 726. 5142. p. 727. 5147. p. 728. 5152. p. 729. 5157. p. 730. 5162. p. 731. 5167. p. 732. 5172. p. 733. 5177. p. 734. 5182. p. 735. 5187. p. 736. 5192. p. 737. 5197. p. 738. 5202. p. 739. 5207. p. 740. 5212. p. 741. 5217. p. 742. 5222. p. 743. 5227. p. 744. 5232. p. 745. 5237. p. 746. 5242. p. 747. 5247. p. 748. 5252. p. 749. 5257. p. 750. 5262. p. 751. 5267. p. 752. 5272. p. 753. 5277. p. 754. 5282. p. 755. 5287. p. 756. 5292. p. 757. 5297. p. 758. 5302. p. 759. 5307. p. 760. 5312. p. 761. 5317. p. 762. 5322. p. 763. 5327. p. 764. 5332. p. 765. 5337. p. 766. 5342. p. 767. 5347. p. 768. 5352. p. 769. 5357. p. 770. 5362. p. 771. 5367. p. 772. 5372. p. 773. 5377. p. 774. 5382. p. 775. 5387. p. 776. 5392. p. 777. 5397. p. 778. 5402. p. 779. 5407. p. 780. 5412. p. 781. 5417. p. 782. 5422. p. 783. 5427. p. 784. 5432. p. 785. 5437. p. 786. 5442. p. 787. 5447. p. 788. 5452. p. 789. 5457. p. 790. 5462. p. 791. 5467. p. 792. 5472. p. 793. 5477. p. 794. 5482. p. 795. 5487. p. 796. 5492. p. 797. 5497. p. 798. 5502. p. 799. 5507. p. 800. 5512. p. 801. 5517. p. 802. 5522. p. 803. 5527. p. 804. 5532. p. 805. 5537. p. 806. 5542. p. 807. 5547. p. 808. 5552. p. 809. 5557. p. 810. 5562. p. 811. 5567. p. 812. 5572. p. 813. 5577. p. 814. 5582. p. 815. 5587. p. 816. 5592. p. 817. 5597. p. 818. 5602. p. 819. 5607. p. 820. 5612. p. 821. 5617. p. 822. 5622. p. 823. 5627. p. 824. 5632. p. 825. 5637. p. 826. 5642. p. 827. 5647. p. 828. 5652. p. 829. 5657. p. 830. 5662. p. 831. 5667. p. 832. 5672. p. 833. 5677. p. 834. 5682. p. 835. 5687. p. 836. 5692. p. 837. 5697. p. 838. 5702. p. 839. 5707. p. 840. 5712. p. 841. 5717. p. 842. 5722. p. 843. 5727. p. 844. 5732. p. 845. 5737. p. 846. 5742. p. 847. 5747. p. 848. 5752. p. 849. 5757. p. 850. 5762. p. 851. 5767. p. 852. 5772. p. 853. 5777. p. 854. 5782. p. 855. 5787. p. 856. 5792. p. 857. 5797. p. 858. 5802. p. 859. 5807. p. 860. 5812. p. 861. 5817. p. 862. 5822. p. 863. 5827. p. 864. 5832. p. 865. 5837. p. 866. 5842. p. 867. 5847. p. 868. 5852. p. 869. 5857. p. 870. 5862. p. 871. 5867. p. 872. 5872. p. 873. 5877. p. 874. 5882. p. 875. 5887. p. 876. 5892. p. 877. 5897. p. 878. 5902. p. 879. 5907. p. 880. 5912. p. 881. 5917. p. 882. 5922. p. 883. 5927. p. 884. 5932. p. 885. 5937. p. 886. 5942. p. 887. 5947. p. 888. 5952. p. 889. 5957. p. 890. 5962. p. 891. 5967. p. 892. 5972. p. 893. 5977. p. 894. 5982. p. 895. 5987. p. 896. 5992. p. 897. 5997. p. 898. 6002. p. 899. 6007. p. 900. 6012. p. 901. 6017. p. 902. 6022. p. 903. 6027. p. 904. 6032. p. 905. 6037. p. 906. 6042. p. 907. 6047. p. 908. 6052. p. 909. 60

+ Dans la Bibliothèque du Collège des Jésuites à Paris, il y a un Missel manuscrit à l'usage de l'Eglise de Paris, qui a cette date au commencement:

Ce Missel est de la Confrérie de saint Pierre & saint Pol en l'Eglise du Sepulcre à Paris, acheté pour ladite Confrérie, le VIII. jour du mois de Mars, l'an mil III^e & VIII^e. par Guillaume Edgaert & Regnart Mon Maistres de ladite Confrérie; & lequel consta quarante francs d'or, payez par les dessus l'dit jour a Robin Jaquin demeurant en mié neuve Nostre Dame à Paris. etc.

Le calendrier du Missel est du quinzième siècle, on peu avancer. Le Calendrier qui le précède, est d'une main plus récente, il est dans un cahier particulier, séparé du corps du Missel: & il contient plusieurs saints, dont il n'est fait aucune mention dans le Missel même. Entre autres saint Thomas d'Aquin n'y paroît pas; quoj que le Calendrier mette le septième de Mars, Thomae de Aquino Confessoris, dup. On n'y voit point de mesmes saint Corentin, saint Ignace, saint Polycarpe, sainte Brigitte, sainte Radegonde, ni plusieurs autres, qui sont néanmoins dans ce Calendrier; Saint Sulpice, le 18. de Janvier, qd bien écrit dans le Missel, ~~et dans le Calendrier Sulpicij~~: au lieu que dans le Calendrier il y a Sapplicij, comme quelques uns du peuple l'appellent ~~aujourd'hui~~, saint Sulpice.

Dela il résulte, que la date, qui est à la tête de ce Missel, fût-elle vraie, le Missel prouve lui seul invinciblement, que ne parlant faisant aucune mention de saint Thomas, ce saint n'eût non plus honore à Paris comme saint en 1388. que saint Corentin, qui n'y a encore aucun culte, qm au Collège de Cormeillaule, quoj qu'il

soient tout deuse dans le Calendrier, qui est à la page
de ce Missel. Je dis, la date fut-elle romie. Car elle
me paroît feinte exprès, pour faire croire, qu'au
quatre tems mesme que les Jacobins étoient le plus dévoué
à Paris, à l'occasion de la Conception de la Sainte Vierge,
(car ils furent pour cela chassés de l'Université, & n'y
rentrent qu'en 1403.) néanmoins saint Thomas étoit
honore dans l'Eglise de Paris, avec Office double. Cette
date est sur une feuille séparée du Calendrier, &
comme le Calendrier est séparé du Missel. Elle est d'une
main peu habile, & dont les lignes descendront toutes -
en bas. Cette date devoit être placée sur le Registre de
la ~~Confrérie~~ Confrérie, & signé par les officiers, qu'a
la teste du Missel, sans témoinage qui fasse foi. On
Quelle affection d'écrire Conflairie! On ne parle pas
ainsi à Paris. N'y en a t'il pas aussi peut-être un peu
à faire faire acheter ce bon Missel 280. livres de no-
tre monnaie, & cela le lendemain mesme de la saint Tho-
mas? Ce registre donc que dans le quinzième siècle, & peut-
être déjà bien avancé, que s. Thomas d'Aquin a offert mis
dans le Breviaire & le Missel de Paris.

Le Breviaire de l'an 1492. On y lit dans les Legons ta
affirme Bone fuyfit de me. Rome; aussi bien que dans
le Breviaire de Toulouse de l'an 1552. Dans un Messel
de Cominges de l'an 1492. qui est au Collège des Jésuites
à Paris, on n'en fait pas mention commémoration à la
Messe, quoj quel soit manqué au Calendrier; mais au Bre
viaire seulement. Dans le Messel de Mars, en 1507. on
n'en faitoit que simple commémoration. Dans le Breviaire
du même lieu, de l'an 1552. Il disparaît entièrement.
Encore aujourd'hui, dit le P. Guyot, page 12. de son Histoire
logia, imprimée l'an 1657. il y a quelques églises qui
n'ont point d'office, ni commémoration; mais il y en a
peu. Peu d'âmes se parent.

Il y a dans la Bibliothèque de l'église de N. Dame
de Paris, un livre de Rubriques avec un Calendrier, qui
commence à l'an 1358, où il y a St. Thomas de Aquino, sup.
mais le canonique est du troisième type.

9. 7.

Bela Somme Théologique.

qui porte le nom de Saint Thomas.

La multitude des ouvrages, qui sont imprimés sous le
nom de Thomas d'Aquino, et si prétendue, qui sont
écris pitoyablement côte à côte, pour servir qu'un seul hom
me et qu'il les méditer, les servir, ou les étudier. Le moyen
de tenir tout en mémoire en vingt ans. Le faire autant de voyages,
qu'on lui en fasse faire tout ce bout de la Terre après avoir passé
de Cologne parz Allemagne, où le faire venir à Paris,
pour le punir Bailelet. Son cours fut, d'après, en 1248.
il revint avec son Maître à Cologne; il y enseigna

maire ou d'ing en la Philosophie, Valencienne faire le les
Lectures. En 1253. il de retour à Paris, il y enseigne en
cave le Maître des Sénéca. En 1257 il passe Maître
en Droit. En 1259. il professe à Paris. Il y donne enseignement
au Chapitre général à Valenciennes. En 1262 ou 1263. il

revenu en Italie : & la pour faire voir la Rance
Die que ses Conférences avoient de sa capacite pour les
Sciences Speculatives, pour l'enseigner par les charges
publcamens, on le croit de plein fait Désigneur de l'Ordre,
de pur consequent exposé à de grandes difficultons pour
les affaires domestiques. Il va ensuite au Chapitre gen
eral à Londres : il revient en Italie enseigner la
Theologie à Bologne, à Rome, à Fossi, à Poggio, à
Pise, à Naples. Selon plusieurs Historiens, de felon le
P. Tard, page 282. la met les Papes allorent régner
à Orvieto, à Anagnie, à Viterbe, à Perugia, S. Thomas
les y suivroit, y laissera sa demeure avec eux, bientôt
enseignoit à Theologie aux Belges de son Ordre. Il
revient, felon le P. Tard, ~~et~~ à Paris, au Chapitre gen
eral, en 1269. comme premier Désigneur de l'Ordre
& ce sera by fait ~~en~~ regner encore deux ans. Cest
lui faire faire du moins un voyage par son. Le P. Tard
page 281. embarrasse de tout de volez, voudroit bien
en rebatre celuy de Londres : tant est mal fondé tant
ce qu'il de ces faits de n'est pas à que que pour l'euro
mais on en dit tant, que l'on debuit l'autre. De cean
pe, on le fait regenter. Mais à peine a-t'il que y
regente deux ans, qu'entre le calcul du P. Et le temps
de cependant dans la Bulle de confirmation on fait dire
au pape qu'il y a enseigné longues années peroprie
et honorum crucicula cardinale dignitate magist
de Paris.

Pour rendre vraisemblable & compatible avec tous
ces voeux & ces differences occupations la composition
de ces sept volumes, en vingt ans seulement; les Ravaux
qui ont écrit la vie, lequel est entier; les Pauvres
avec eux Pierre Roger, qui fut, dit-on, le parrain du
saint, le jour de sa canonisation; on est obligé de
reconnaitre un miracle; mais à un miracle fort évident,
à un miracle continué virgo ans durant; à un
miracle, qui n'a pas de semblable dans aucun des
cetavains livres; un miracle, qui en toute sorte
fut une preuve & une illustration offerte à chaque mot,
le dispense l'éditeur, de composer, & d'écrire; il n'aurait
qui a vécu en Rome encoufie; traité par son père étrange
arrangés, prouver, exprimées avec une suffisante puissance
Les deux premiers offerts miraculeusement à me faire le plus
voient fidèlement, lequel ont donné les paroles ces
hommes pour la moindre syllabe. Celle que diez ce
suffisance guillaume de Tho, au m. 18. Uncon uideat
Deus in illo Dolore ostendisse miraculum: ut tam mo-
dico tempore, forte in viginti ans, qui inter Magister
volum est & obtinuit in vita pluerentibus annis
miseris, & in Italiam rediundo, tot libros perfidis frig-
ores in spiritu idagere. Incertus iste sit obligo, mais ne
pas trop exagérer le miracle, se réduire les voyages
du saint, à deux seulement, contre la f. des autres
répondre. Mais n'y a-t-il aussi une complicité
pourvu que le Régime servit à la composi-
tion? Elle a connu de tels débuts tout au moins. Cen-
pendant cette partie des Concessions, que le saint, n'a-t-il
avisé pour lui; et le Régime bat le tambour, et devant
de la demande qu'il pouvoit faire, il l'a passée
sans aucun Malice de son Ordre, à Rome, à Paris,

a Naples, ou ailleurs, la minute d'aucun de ses Traitez de Philosophie ou de Théologie, écrits de sa main; qu'il soit en sa possession ou en sa possession nulle part.

Dire que dans la Chaise même il a tout fait sur le champ, sans avoir les lourds à la main; cest s'exposer à la réfutation d'un homme d'hôte, n'y ayant point, qui ne sacherait combien ces lourds s'arrangent, comment ce travail de méditation d'écrire le contraire, pour arriver à la perfection ou à l'outrage. Cest exposer ce profond miracle à être vu et démenti par un menteur pur dans le genre humain; quand on n'a le droit même que l'égard d'un faible et peu abile des Traitez Théologiques.

Dans la présente Bulle de canonisation il n'est pas dit que de ses lourds sur la Philosophie de son Maître; on n'y fait mention d'aucun Traité sur les matières de théologie scholastiques. Cest au contraire au premier des lourds, à divers Philosophie partibus, et non effectuatis, ... non non facere scriptura paginam tam papae nomine quam velut affirmantem scripta, gloriante alia Dei opera . . . non oblige specialiter Dei infusione perfecte. La forme de le Commentaire sur le Maître des Antiques, les Questions d'apostol, les Quatre Livres, les Ouvrages contre les Grecs. à connre les œuvres des Grecs et moritriens très fameux, nommément. S'il suffoit en effet, le pape ne se servoit pas certes de ces lourds en bâti, faire le nombre vague de plusieurs autres; sans doute moins de plusieurs autres de scholastique et de Controversie.

Pierre Roger, qui fut depuis pape, à Clement VI, dans le panegyrique qu'on dit qu'il fit du pape, lors que

Jean XXII le canonisa en 1323 au mois de Juillet, ne parle non plus de la Somme Docte sur sermon, que le Pape dans sa Bulle, quoq' qu'il nomme en detail les aures ouvrages, qu'on attribue a St. Thomas. D'ou cela peu-il estre arrive, finir de ce que cette Somme, l'ouvrage le plus clair et le plus éloigné du Saint, n'eust pas d'autre; ou plutot de ce qu'on n'auroit pas encore pris le parti de la faire attribuer à St. Thomas que l'ouvrage est incomplet!

Ce sermon n'est encore que manuscrit dans la Bibliothèque Royale, n. 4137. 2. Il y est écrit deux fois, fol. 79. & fol. 212. La liste que Pierre Roger y fait des ouvrages de St. Thomas, est comme on a dit ci-dessus: Dico quattuor, quod est unde fortis, bles Non enim perficit unum librum solum: primum mirabile fuit, quonodo IN TAM PARVO TEMPORE QVOLUXIT, sed operia componebat prodigie. Scripsit enim tam super Sententias, quam alias questiones, XVI. volumina; fuitque, QUATUOR SCRIPTA SUPER SENTENTIAS: QUATUOR LIBROS CONTRA GENTILES: (cette affi qu'il y a dans la premiere copie de ce sermon: la seconde a. facilius, QUATUOR SCRIPTA super Sententias: QUATUOR IN SUMMA CONTRA GENTILES;) Questiones de Virtutibus Item Questiones de Potentia Dei. Item Questiones de Anima. Item Questiones de Virtutibus. Item Questiones de Malo. Item Questiones de creaturis spiritualibus. Item XI. quilibet ignoratur. Scripsit enim super Bibliam, &c.

Le P. Alexandre rapport à ces arguments, tout de suite de l'opinion de Pierre Roger de qui fut proposé en 1675, par

le frère de Léonard, Désiré de Navarre, dans son livre
notable, De traditione romane iudicis circa Simonianos,
frag. 292. le Dominikaner des 70, y répond à la même
année, dans la Dissertation quid intitulata Summa s. Tho-
mas vindicatur; que cest par son poulby, que Pierre
Roger a omis la Somme. Mais cette réponse ne laisse pas
jamais perpétuer la somme et de l'omission est de trop grasse pour
être oubliée; si véritablement Pierre Roger étoit l'auteur
de ce Panégyrique, et si elle eust été saissie de lors. C'est l'aff-
fion vraie, bien parlant de ce préférant la mémoire
qu'il peut marquer. Mais dans ce qu'on compare avec
attention dans l'ordre, pour le reciter en public, le
pour le faire transcrire aux Códices, qui doivent le servir
ensuite par tout, des corrections si confidables n'écha-
sent jamais à un Ecclésiaste. Le P. Richard Dominiikaner a vécu en 1703, et il auteur
voulu de faire cette objection. Il prétend que les deux
copies de ce sommaire sont fauteuses. Quelques dans la première
il faut ajouter, in Summa: letitios dans la seconde il faut
y changer la ponctuation; qu'il faut donc lire ainsi
Somme contre les Veux Eugenio-libros in Summa: Contra
Gentiles, se cela pour trouver le nombre de pages n'ha-
bitue, que Pierre Roger donne au S. Thomas dans ce sommaire.
Mais ce n'est pas le expliquer le texte; c'est le reformer,
c'est Vulterer, le tenir, tel qu'il offroit le manuscrit, ce
qui étoit il n'y a pas depuis de cette réforme le mot de Summa
comme fort bien a l'ouvrage contre les Gentiles, où que c'en
est le titre, Summa contra Gentiles. Mais Pierre Roger ne
l'avoit pas donné le nom de Somme, qu'il cet ouvrage q; il n'a

me connu l'autre. Et dans la seconde copie de ce sermon,
il n'avoit pas necessaire d'écrire Quatuor libros in Lumenis;
puisque Corinthe qui précéde, est lui fait bien jointement;
car scolion quatuor contra Gentiles, je dit aussi bien en
Latinus que quatuor scripta frigida super sententias.
Ainsi la seconde copie de ce sermon, n'est pas plus d'une
de autre chose que la première. Outre que il falloit lire,
Quatuor libros in Lumenis, faisant la correction du P.

Sabard, il faudroit lire que le P. Thomas a son nom dans sa
Somme, comme dans son commentaire sur les Tractatus
des quatre parties de la Théologie; ce qui est main-
tenant fait. Outre enfin, que cette expression, qua-
tuor libros in Lumenis, n'est pas Latine ou grecque; Sur tout,
l'ancien Auteur n'a jamais appellé quatreme partie, celle qui
n'est que la seconde seconde; ni quatrième partie celle qui
n'est que troisième. Les seize volumes, dont parle Pierre
Roger, ne consistent pas soixante-huit de seize différent
ouvrages. Le Commentaire sur les Sentences fait deux grands
volumes en manuscrits; à ff. 900, que chacun d'eux l'emporte
de beaucoup sur ceux qu'il nomme enrile.

Ainsi ce n'est nulle omission dans le sermon de Pierre
Roger, comme le prétendait le P. Alexandre; nulle correction
ni faute, comme le P. Sabard l'a cru; mais cest que quant le grand
scolion ¹⁰⁰ fabrique le premier sermon, on n'avoit pas encore
peint à attribuer au P. Thomas la Somme Théologiques.
Et que la refutation en ayant été prise au commencement
quelque temps après, on a fait à propos, sans rapporter
ce premier sermon, et faire encore un second, qui a dit
que le nefre Pierre Roger peignoit l'œuvre publiquement 1724,
le jour de l'Assomption de Marie, au grand Convent
de Paris; lequel y représentoit encore la liste des ouvrages

du faire, y faire entrer la Somme Théologique en ces termes, qu'on y lit dans le même manuscrit, fol. 97, col. 3. Il y a envoi non fini de modic; memo de l'abréviation de Morale exposé. In Thologia quatuor scripta super Terciis ad: Petri TRES SUMMAS; quamvis scientiam (pouvoir écrire pour secundam) sit le plus p. l'abréviation de Morale in duas divisas, fave loquenter de omni materia, subtilissime composit. Proposita de Virtute et Scientia Dñi. De Melo. Contra Gentiles. Et multorum aliorum librorum complicitate.

Or qu'on compose le premier de ces deux premiers, cest à dire, vers l'an 1360, on déchirent l'envoi de Morale a l'abréviation de l'abréviation de Morale, qui n'avait point envoi de l'abréviation de Morale, qui n'avait pas l'autre, que celi de l'abréviation de Morale, ou Des trois Commentaires, tel effet il fut envoi assez malade aux plus fous, après ce qu'il eut donné le Commentaire sur le Maistre des Sentences, de lui mettre envoi la Somme sur la bâche. C'est ainsi qu'il fut, & contre l'usage, de le faire auquel de deux différents Cours de Théologie, de l'abréviation de Morale néanmoins l'emporta. On vit, comme si on eut enfin réellement découvert, que l'autre de ces trois commentaires étoit Thomas d'Aquin. Et cest ce qui fut résolu de faire un second Commentaire sur le nom du maistre Pierre Roger, qui avoit fait le précédent, apres y joindre la Somme, dont il n'eurois pas partie auparavant. Comme elle est rédigée en trois parties, on voulut l'appeler l'abréviation, Tres Summa; comme l'usage attribue à Vincent de Beauvais, il fut en nefve nom, & dont une partie estoit dans la Somme.

je soupçonne ici encore autre chose si sa-
que le Commentaire sur le Maître des Sen-
tences n'a été fait & ne l'ay a été attribué qu'à
la Somme, que à la mort, dit-on, là en-
ré de finir. Qu'on ne le lui a donné, que
sauver son honneur, ou qu'on lui eut re-
té, sans cette précaution, un trop grand mé-
pris pour le Maître des Sentences. Car il ne le
dit une seule fois dans sa Somme, Il a
fallu lui ajouter encore ce Commentaire, &
dater. Quoij qu'il en soit,

in April when we had got up our party &
arrived before the end of May. We had a
long hard day's travel all the way down
the river, over difficult & very rocky
ground, but at last we reached the village of
the great chief who had given us shelter
and hospitality.

We remained there for about two
or three days, and then started on
our return journey, but were overtaken by a
heavy rain which delayed us.

D'AQUIN.

Saint Thomas, porte le même nom de ~~Peloton des~~
~~Summe~~, dans une Règle, qu'auz autres, qui affirment
Joannes Hailefaneus ~~prefator~~, auteur à la mort de ce Vincent
Le P. Léonard l'a faite imprimer. Je ne puis m'empêcher de
dire en passant, pour vérifier ce que j'ai avancé de l'usage
qui regnoit alors, de produire que des moins, qui prétendent
signifier, en les dérivant de l'Hebreu, HABIT-CHIFF, qui se vengerait
des Juifs, et est celui q;

Joannes Christus officio
Hailefaneus ~~habitus~~ sacerdotis
~~prefator~~ ~~fons~~ factotus

Hailefaneus est un summe juron fait le 21. 7. 1359. à 160. pour
signifier, q'z rapiens affecte l'ontentie: Cest le vrai
caractere du Juif, le Juif a offensé le Dieu Vivant, en l'en-
levant de force.

Cet deux premiers, sous le nom de Pierre Roger, qui a
ép' le Pape Clement V. ne peuvent avoir pris pour
nom lors qu'après leurs morts, qui survint le 6. Decembre, en 1362.
Le p't conféquent il n'eut pas le jour, que vers l'an 1360. pour
le plus tôt, q'z le Summe n'eust encore alors que le titre de
tres-Summe. Lez titres de Summe Théologica ou papillier
de Summa Theologiae d'auz Thomas n'eust venus que vingt
ans après, ou l'an environ.

Il est évident q'z que Valer, qui commença a
enseigner dogmatique en 1375. cest à dire, cent après
l'assassinat, ne l'eut pas connue; car il ne le cite nulle
partz, n'apelle sonne pretendre q'z celeste; que q'z il eut
nomme Lombard, le Desce de Gratien, l'armasse ou
Richard Radula, mort en 1359. lequel q'z il malpris fort
les Freres Prêcheurs et les Franciscains. Le nom de saint
Thomas d'Aquin, n'ea bonne q'z porte son nom, n'eust
pas encore passe en Angleterre.

Thomas Bradwardin, nom fait d'après l'om
bre de son père à sa naissance, que les Dominicains autrefois
et les Franciscains ont voulu adopter sans le bénir con-
tra les vœux qu'ils déposaient également au pied du crucifix,
cet Autel, des Jeux, malgré l'avis formel de De causa dei
contre Religiosos, fait en France, cite cette somme de ses
questions, une autre manière, quelle ne les a acceptées,
l'an à la page 851. Il la cite aussi l. p. 1. dimanche, pour
la 25. question, ce qu'on dit aujourd'hui, partie 1. quel
25. art. 5. Cest une autre forme d'abstention, qu'on a
donnée à cette somme, pour la distinguer des autres ma-
nuscrits, qui n'avaient pas le nom de Thomas.
Aquin. Opusc. de Bradwardia trahens quæde Corson
Paris, 20. 1749. Imagerie de la mort plus tard.

q. 8.

De la troisième partie de la Somme

Il y a plusieurs imprimeries à Cologne, sur un manu-
scrit trouvé en Italie, lequel est aussi rangé dans
la Bibliothèque de l'Université de Paris, et qu'il s'agit de Romanus
Coronatus Bader Coronatus, Paris, 1745.
Dictionarium Fratry Thomæ. C'est un nom insposé,
comme les autres; pour signifier Thomæ, c'est à dire
les frères de Thomas. Cet regard des commentateurs
Romanus Bader Hieronymitae, donne
les quels leur tira, illico mandatis, loin de moi. Aquinas est
pour cela réservé de 1772-1773. Cela n'a pas malqué.
D'après tout, cet ouvrage est, comme l'a déclaré le cardinal
Lestrange, la seconde partie, sans rien dire de la troisième.
Cela, si on juge qu'il n'a pas fini car elle n'est
que l'opus à quelques articles pour la première partie
jugées à la question 9. L'opus l'ouvrage n'aient pas

* (lesquelles peuvent avoir été faites par les Dominicaines)

parfaits les Dominicains le bouscuent renferme dans leurs
 Bibliothèques. Pitoyable défense; puisqu'ils n'ont pas laissé
 de la publicez depuis ce temps là, celle quelle étoit alors; si
 alors elle existoit. Le Correspondant est un Ouvrage
 propre, comme beaucoup d'autre ~~sont~~ ^{étoit} faits
 avant celui-ci, sous le nom d'Epistola Romanus Archevque
de Bourges en 1312; dont effectuer fut commandé au
Frere Jean Thomas. Mais dans led'ouvrages précédent
 il n'en parle pas ainsy. Il la dist, mais sous le nom des
Maîtres de la Somme, des écrits communs; jamais
 sous celui de l'Epistola Frere Thomas. Par exemple,
 dans son troisième livre des Antences, l. 1. art. 6. dubu
Invocandum tamen, n. 3., quod MAGISTER placem
 teria sit coram eis id est. Nam cum prius magister
 super tecnum dicitur quod si una persona agumaret duas
 naturas Romanas. . . non efficeret unius homo, sed duos
 Romane. . . Poffet vero prædicta pars Romana et Regia
 dans ea 2. partie, qd istion t. art. 7. Rane quebonem
 MOVENTES DIVERGUNT, quod magister duas naturas effum
 bat ad una ratione supposito, illud dicitur suppositum
 non efficer Romane, sed unius Romae. Et nullore ainsy;
 ayant quilon délibératio affor ne pourroit pas affirmer
 a. s. Thomas les deux de ces deux Maîtres, eust
 abandonnez a qui voudriez les adopter, comme des fonds
 ouvres, appellez en ce temps là les écrits communs
 parce que ceux qui faisoient la peine de faire des écrits
 l'en faisoient, ou les expliquoient. Cest ce que j'entendrois
 avec le plus d'autheur, la cause qui les avoit composés, a
 effect d'en empêcher le genre humain. Copie
~~de~~ ^{du} Regulus Romanus, qui entre cette Somme d'Epistola
communis, fuit autre ~~manus~~ mention de Frere

Thomas. Cép à la Diff. VIII. part. 3. quæst. 2. art. 2.
SCRIPTA COMMUNIA, p. 2. Raré quelqu'un me-
vent de perturbant les modos. Afferunt enim p. clauso
non esse duas fiducias reales a scilicet ille
qui est et qui non est. p. 3. prædicta de la somme, quæst. xxxix. xxi.
qui est ou *qui non est*. balance ces deux passages & l'admirable Romanus
contra Hereticos. L'aberration de la somme et Thomas
al'folie que fait un nom empêtré à comme
contenu; pour persuader à la populus que pas le
moi-même & Magister de la Somme Communia
peut être autre que Thomas d'Aquin.

Mais cette explication partie même qu'il est
qui est & celle que pour celle qu'il n'est!
qui est plus célèbre & courante de la science faire; que le
nom de Guillaume de Thoy, & celui de Bernard Gui
domini, en reconnaissent des deux. Il me demande
quelques questions, l'avant depuis la 60. jusqu'à la 90. Je leur
ai répondu, l'an qu'en 1723, l'autre qu'en 1731, que
pour disons les années de leur mort, ces questions
n'étaient pas encore faites.

Celuy qui a pris le nom de Bernard Gui, en
parte ainsi, lors qu'il rapporte les deux sciences ou le fait
de son, encadré cette année, bonne croisance de monsieur Thomas
et de que cet oracle était pris pour approuver la
troisième partie de la somme, qui traite
de l'incarnation du sauveur, de sa nativité, de sa
saison & de sa résurrection. Scribere enim bone
tempore TERTIAM ET ULTIMAM PARTAM
SUMME THEOLOGICE, VBI DE INCARNATIONE
CHRISTI NATIVITATE, PASSIONE, ET RESURRECTIONE

NE CHRISTI BALABALIS. ^{Le P. de la} Céleste nous apprend
que du moins le 30 de Décembre de l'an 1336 que
est le jour qu'il confessat mourut, les vingt-deux dernièr
ières questions qu'il traitait des sacrements n'étaient
pas encore faites; où du moins n'étaient pas encore
attribuées à St. Thomas d'Aquin.

Guillaume de Thoro dit la même chose encore
plus avantageusement. Car l'affaire fait autant que St. Tho-
mas ne principiait le Traité de l'Incarnation dans sa
Somme, lequel en effet demeure la. Or dans cette somme
troisième partie les vingt-deux dernières questions qui font
209 articles qui suivent, traitent des sacrements, les
questions des deux articles, & comme l'on prétend, ces
209. articles font à rebours, il n'avoient pas encore
fait en 1323. cinquante ans après la mort du saint,
que le P. Edard, page 272. affirme, qu'il a relevé
la moitié de la Somme en bâties, & qu'il y a
employé les trois dernières années de sa vie. L'auteur
de la Somme indique ^{et abusivam} marqué au contraire lui-même qu'il
dura trois ans cette troisième partie. C'est à laquelle
l'art. 7. art. 7. dans le corps de l'article. Cest l'essence de
trois ans lui étoit nécessaire pour cette troisième partie,
les autres dix-sept années n'étant qu'au profit d'autre
pour faire la ^{et} dernière partie des ouvrages qu'en
les imprime. Quoq. vers en fait, moi caquidis. Guillaume
de Thoro au 13. 35. de la vie de saint, à
l'occasion de la vision, que je viens de rapporter. Et
tunc scribere, sicut, tertiam partem Summae, DE
CHRISTI PASSIONE, ET RESURRECTIONE, hanc quam
scripsit parvus simplicis propter miranda, que p[ro]p[ter]t
Dominus revelavit. Signum namque fuit certissimum,

qui a subi tout ce qu'il a fait, et que pour interrogatoire
a Domine de mercede quam satis cognovit petit
me munere ut haberet. La dernière question touchant
la résurrection est la 56. de la troisième partie. L'abbé
Bernard ~~de~~^{et} Guérard le Guillaume de Mois, corrigeant
cette vision en 1723. le 21. 1731. la troisième partie de "La
Somme n'est encore avancée que jusqu'à la 56. ou tout au
plus, si l'on veut, à cause du paragraphe de Guillaume
de Mois, jusqu'à la 60. on commence le traité des Sac-
rement. Ces dernières questions qui suivent, ont donc
été ajoutées depuis. Cela est évident.

Les onze questions précédentes, depuis la 46. où
l'Auteur commence à parler de la Passion du Sauveur, et
de la résurrection, jusqu'à la 56. mentionnent-elles l'appro-
priation, que cette prétention à son sacrifice donne. Béne-
dict XIII. à moi, Thomas! Le peut-on croire de ces
douze propositions, qui me viennent des premières dans
l'apostolique et en grand nombre de saufes, corrompus, ou
révoltes, que j'ai marquées dans la critique que j'ai faite
de toute la Somme?

1. Christ est mort en Croix pour nos offenses
Dont 2. La Passion a été permanente de redemption
par grandelement par maniere d'offrir ses
membres

3. La Passion avec la résurrection nous délivre
de la mort des peccés

4. La Passion est tirée à bout, parce qu'elle suffit
pour les deux vies, il n'y a rien de plus.

5. Il a suffis pour tous les membres, pour toutes les
âmes, pour les autres bouleversez; quel que soit l'âge
que soit suffisance pour sauver tous les hommes.

6. Christ n'a point pris pour cela ceux qui

ont crucifi, mais seulement pour les préceptes.

7. Il a été sauf pour le peche original, parce qu'il a su montrer la mort, en montrant pour refuser.

8. Il n'est pas que pour refuser.

9. Il est destiné aux enfers pour porter notre peine.

10. Il est reporté de l'affection des autres miraculés, comme un instrument de l'Esprit de l'Eglise.

11. Sa refutation est la cause instrumentale de la mort.

12. Elle est la cause même, parce qu'elle donne le commencement à tout le bien que nous faisons.

Le reste est de mesme, pour ce qui est de l'apostolique, lorsque il est sur la Passion & la Résurrection de Jésus Christ, que ce que l'autre écrit de l'apostolique, qui ne regarde dans les expressions, que la liaison qu'elles ont entre elles, le avec les principes de l'autre, n'a rien de volontaire, fait changer d'avis, ou de réaction.

Quelq. l'on veut faire tomber cette parolle du Concile, Bene proficit de me, Thomas, pour le Trinité de l'Eucharistie, qui fait, ~~que je suis comme on dit quelq.~~ Vincent Ferrier l'a cru (car les Environs de ces Ordres ne s'accordent pas entre eux sur les circonstances du temps & du lieu & de l'origine de cette vision; & non sont conveniens testimonium illorum) Mais l'on veut faire prendre ce parti; a tel raison de envier, que certaines personnes ont choisi de faire leur avouement, Bene proficit de me? Car si l'on commente à un bout à l'autre: de l'emploie quelquefois les expressions des Catholiques, ce n'est que pour les échapper, & donnant en même tems à ces expressions un sens détourné,

Et en démontrant le tout fait par d'autres propositions capricieuses, équivoques, fausses, erronées, ou hésitantes qui renversent tout le mystère. Ce n'est pas que le sens de les représenter toutes, car elles servent à un juste volume, il fallait néanmoins faire dans l'ordre l'usage de la malice. On voit également une certaine, qui s'opposent, principalement pour regard à l'interprétation du texte.

1. In Ecclesia non est duplex sed unus Christus.

Corpus Christi venit, & mysticum.

2. Sacramentum est via representationis est. Et memoriale passionis Christi: Oblationis panis levigatus perficitur. Oportuit enim tempore apud Romanos esse aliquid representationis Domini nec passionis: Corpus in veteri Testamento propter sacramentum erat Agnus Paschalis. Successit autem ejus in Novo Testamento Eucharistia sacramentum, quod est remembrancem corporis Christi oblationis. Sicut et illud fuit significativum futurum.

3. Corpus huminum sub specie panis ad salutem corporis: sub specie vestis ad salutem anime.

+ Non resistent propter mortis causam in summo numero, sed non annihilatur.

5. Divinitas conjugatur panis, ut hoc faciat Corpus Christij.

6. Sunt species sacramentales permanentes propter Corporis Christi vestis: ita quibus multorum secundum est sacramentum Dominicale oblationis, quae sunt in Corpore Christi vestis.

7. Species sufficiunt ad significationem sacramentis.

8. Corpus Christij non est in sacramentis de finitivis: non est sicut in loco.

7 finitivis: non est sicut in loco.

9. Non est mobilisare Christus in hoc sacramento.
Non est in diversis alacribus, nisi in diversis locis.

Cest contre les Proclamations du S. Sacrement: cest dire,
que dans ces processions, de quels on le porte aux
malades, ou quin le transfère d'un autel à un autre,
on ne peut pas dire, que Christ va d'un lieu à
un autre, parce qu'il n'est nullement de personnelles
mouvements, que dans l'esprit des fidèles.

10. MATERIAM multiplicari sine inefactio
vel divisione, omnino est impossibile.

11. Quantitas dimensionis Corporis Christi est in
sacramento tota, & omnia accidentia sunt.

12. Hostiam non consumant putant consumere
tum qui adorat, & adorabat, celebrante sacerdotem.

13. Panis et vinum significant Ecclesiastricam
unitatem. Des his sacrementis est unitas Corporis
mystici. Cibus et potus Eucharistie societas est Corporis
Christi, quod est Ecclesia.

14. Aqua SANGVINI Dominicana proprium significat.

15. Virtus Christi operatur in sacramentis per
medium pulsationis & expiationis corporis: unde
partimentum Eucharistie libet hominem a Peccato
sacram: pr quantum est sacrificium ^{quod datur} ~~quod datur~~ fa-
tudinum pro peccato.

16. Christus in proprio opere a aliquibus ripes
processionaliter specie sanguinis eius reliquias
scilicet ablationis Imponens exhibetur veneranda
eius image.

17. Corpus Christi est non solum secundum mysti-
cam significacionem, sed spiritualiter, & est inscri-
litter per virtutem spiritus sancti.

18. Eucharistie offrant remissio peccatorum mortaliarum & venialium.
 19. Eucharistie infantibus necessaria in uoto Ecclesiae. Votum Euccharistie habent prius quam in uoto Ecclesiæ.
 20. Vitacium eisam puericis tandem.

On ne croirea dans tout son Traité de l'Eucharistie, ni que la matière du pain est étrangère dans ce Sacrement, ni que le Corps de Christ y est réproduit, ni que les parties organiques de son Corps sont penetrées par confusion des unes dans les autres; ni que ce Sacrement, ou aucun autre, confere la grâce ex opere operato; telle, qui n'est pas une faute fond dans le Somme; deçoy n'est dans le Supplément, que ~~l'assent~~ fait abusif. Mais l'Ecclésiologie Catholique peut-il ~~pas~~ concevoir, que celles propositions furent Eucharistie ayant pris merci du Sauveur cette grande approbation? Et ceci scripsit de me, Thomas!

Mais pourquoi l'Auteur en est-il demeuré là?

Pourquoi n'a-t'il pas continué son travail, en faisant le Traité de la Resistance? Son compagnon le Fr. Régis ^{nous} interrogé sur ce sujet, comme il est rapporté au Traité de la canonisation, dans Bellardus page 713, lui répondit: Qu'il ne pouroit pas faire contreord. Absolument parce que tout ce qu'il avoit écrit jusques là date, comme, lui paraissait, d'offre qu'il le fit, et auquel il n'eût pas le droit, car qui lui avoit été réservé. Raynaud. Non poursoit guia omnia quia per se. Et enfin milij P A L E I E, respectu eorum que adi, disculpa se quia multo malo. Mais! toutes ces attires, pour nous préconise comme autre retour de nos pères, de révélations, de de-

*
Quelqu'un pourroit croire, que l'ouvrage de Luques
pare, que S. Thomas a écrit sur les sacrements; lors
qu'il dit au livre 23. de son Histoire ecclésiastique, chap.
en parlant de S. Thomas : Ipse Doctor tempore
Lucius Pontificis (c'est Grégoire X.) scripsit ultimam
partem Summe, qua quae SACRAMENTALIS doctrina,
via de sacramentis agitor; & de Incarnatione
Verbi; pro qua articuli fidei continentur, & secun-
dum ipsius humanitatem; sed non complevit morte-
præventus. Mais cet Auteur avertit assez clairement
les mesme, qu'il appelle præstio sacramentale, celle
qui traitez des Mystères de l'Incarnation; car
c'est ainsi que les Théologiens mesme modernes, comme

Suzarez, & autres, intitulent leurs Commentaires,
cette partie de saint Thomas, De missericorde vite
Christi. Muscipia en grec se traduis souvent
Latin, par sacramenta. Mais ce prétendu ^{Aug.}
vouloit dire, avec sa cabale, que la vie & la mort
Sauveur dans toutes ses loix est constante, ne son-
tantes a l'homme, qu'est qu'entant qu'elles feront
a lui decouvrir des veritez, qui lui ^{etoient} cachees
auparavants. C'est pour cela qu'il appelle ces circon-
tances autant de mysteres ou de sacremens.

Sciencie infuse ne son que de la paixle, apres de ce
quy lui a esté revelé depuis! ce qu'il a écrit sur l'In-
carnation de son Vngueristre, n'est que de la paixle
apres de Trinité de la penitence, qui lui ressort a faire!
Cela se conçoit-il! Oïst ce faux Thomas sonde dire,
que pour les autres matieres, qu'il avoit traitées jusqu'en la
Banc de Somme, il ~~l'avoit~~ en étoit venu a bout en se-
peçant, qu'il n'avoit plus plus trouvé de difficulte a y
apprendre la plupart des expreſſions des Catholiques, en
leur oſtant leur force, qu'il n'avoit de peine a nom-
mer une paixle. Mais qu'il étoit appesceu (c'eſt ce
qu'on appelle avoir revelation) dans le ſyſteme attec, guy
ne reconnoit point l'autre divinité, que la Nature de
les lumieres, qu'il étoit, dit-je, appesceu, qu'il ne
prouvoit jamais fe déguifer ainsi dans le Trinité suivant
de la Penitence comme Sacrement, hors les ſept premières
~~expriſſions~~ de l'effet, les Catholiques enſignent, L. Qu'il y a
obligation de prieſte dire, q; l'on fe ſoit coupable d'un
petit peccat mortel, ne faiſit il commis que dans le cœur,
de te confeſſera un Preſtre, q; l'on veut que Dieu te
renette; & devant la Communion de meſme, q; l'on ne
veut pas recevoir le Corps du Seigneur a fa condame
nation. 2° Que prouue que l'on apprend a la Confeſſion
la ratiſſion ſuffisante, pour recevoir l'absolution; cette
Absolution, ces paroles du Preſtre, Igo te abbles, de le
refugier, reconnulent parfaitement le penitent a Dieu, leſi
conferent par leur action meſme, ouz ex opere operato,
Or il eſt impoſſible l'adopter ces expreſſions, ouz leur don-
nant meſme de la conuersion, dans le ſyſteme, qui n'apoint
d'autre Dieu, que l'Eſtre en general, l'Eſtre tout court de

sur les effets; la Nature est pas loin, pour le physique; la Nature de ses lumieres, pour le moral; qui est le principe sur lequel toutes les Sommes est basse; comme tous les autres ouvrages, quon l'abilié de l'alchymie & de Théologie, des difficultés qui pourraient l'interferer sur le Baptême, comme incomplacées également avec les principes, n'ont pas pour lesquelles il a rompus parce qu'il s'en est tiré, en ayant effectivement que la forme du Baptême, ce ce Baptême est moderne de l'institution du Christ à l'extrême III. Et que celle des Grecs, qui est, dit-il, de générative, Baptême qui est la forme Christi, est préférable, de moins sujette à erreurs ou abus. Mais il n'a pu ni osé se résoudre à avancer de semblables suffisances de la forme de l'Alchymie, que ce abbé de la roche. Voilà ce que signifie le Raymond, Nor pofsum, de ce faux pere Thomas. Il n'a pu aller plus loin. Il devint alors frat peccati; & il fut en cet état, tis-on, jusqu'à la mort; ce qu'il vaut dire, que jusqu'à la mort il n'apprécia comment s'y prendre.

La Compilation de mesme, qu'on appelle le supplément de la Somme, & qui est pris de Commentaire ~~de~~ sur le quatrième livre des Sentences, attribué au même Aucteur, n'avance n'ne fontient aucun de nos fauves dogmes pour le Sacrement de la Pénitence. Bien loin de cela, elle les combat toutes. Celle enfin, que la Confession n'est nécessaire, que pour y apprendre la vertude, qu'il faut apporter à son mal; que pour cela elle est nécessaire de faire naturel extrordinaire, qu'on peut appeler droit de morts, parce qu'il apporte au droit naturel une loi Ecclésiale, que fondée en Raison; que le Confesseur n'a de fonction propre, que celle de Médecin, qui propose le remède, de qui juge de son effet; & qu'en cas de nécessité on peut se

confesser à un laïque; que cette confession est en quelque façon sacramentale; parce que si le sacrement n'est pas accompli par le défaut de l'absolution du Prieur, le grand Prieur suppose au reste; que l'absolution du Prieur reconduise le ~~pauvre~~^{penitent} avec l'église ^{elle} ne dit pas, et avec Dieu comment le pourroit elle dire, si Dieu n'est, comme elle le suppose, que la Divine Raison? Que le sacrement de la rémission, non plus que celui de Baptême, ne va pas dire étement qu'il puisse conférer la grâce par son opération, ni a renouveler la coulpe, mais qu'il y disperse seulement; Que les Prieurs enfin remettent les peines, en déclarant seulement l'opération de Dieu, qui les a remis. Le faise Thomas n'a-t'il pas assez prudemment pour l'honneur de sa Somme, de le faire oujlen est dement? Mais cette précaution devrait-elle être insérée au cours de sa prétendue canonisation! Au reste l'état de l'apostolisation, où cet article dit qu'il tomba alors, de l'impossibilité ~~de~~^{de} plus écrire ou; l'dit qu'il écrit; ne s'accorde gueres avec le Commentaire de Conique des Cantiques, qu'on dit qu'il fit, ayant la fideine donc il mourut.

Cette troisième partie n'est donc pas l'instant; de la vision qui l'approche, ne vient pas l'enfant; L'affirmee ^{par} ~~par~~ ^{son antiquité n'est} d'ailleurs, que cette partie de la Somme n'a été faite que grande, vers l'an 1268, plus ou moins, à trois ou quatre ans ^{qu'en croit.} Mais la preuve en feroit si l'on s'enme. C'est une conséquence très autre point d'Histoire Ecclésiastique, dont l'affirmee est fort importante, mais qui fait si à contresens. On cite des manuscrits, qui appellent l'auteur, frere Thomas, de l'un d'eux a mesme pour date, l'année 1282. Mais y a-t'il fourberie plus ordinaire, que ~~on~~ ^{on} ~~on~~ ^{on} ces écritures contrepètent de different ages, avec ces antédates? Cosmio Beldini, dans son 3^e tome de Scriptoribus Ecclesiasticis, pug. 353, dit que tous les Manuscrits de la Somme, qu'il a vus en France & aux Pays-Bas, ne sont que de 200. ans ou environ. Il publieois celle en 1721. Il parle de

¶ 9.

Dela seconde partie de la Somme.

Cest encore une vieille question, savoir si la Première et la Seconde de la Seconde partie est de celle qui a fait la première partie, qui précède; ou si elle a été écrit depuis le temps d'après Vincent de Beauvais, chez qui on les trouve presque entières. Il en faut dire néanmoins quelque chose en passant. Vincent de Beauvais est encore un nom en filio, et ce personnage fut peint, qui n'est pas connu que par les deux frères qu'il porta de lui-même dans son mariage, le P. Dominicien, qui l'eut aussi adopté, ne sauroit néanmoins quand il fut né, ni quand il fut écarté chez eux, ni ce qu'il y a fait, ni quand ni où il est mort. Le premier qui en aie parlé est le nommé Henri de Mandeville, qui en a fait profession aux Dominicains, sans rapporter aucune autre confrance de sa vie. quelques auteurs récents, depuis le quinzième siècle, l'ont fait bœque de Beauvais; le P. Labbe et les autres savans aujourd'hui le démontrent.

Le P. Richard Dominicain, page 215. de son premier traité, est fort embarrassé de ce qu'en dit S. Antonin: Frater Vincentius Beluacensis, Burgundes alpæ yellowus. Il a de la peine à bien lire. Car Beauvais est en Picardie, & non pas en Bourgogne; & la Bourgogne en ce temps-là était distincte de l'empire de la France. L'autre qui a mis sur la tête de S. Antonin la Chronique qui porte son nom, ourvage jusqu'à faire faire son nom, étoit de ceux qui se prétendaient à Beauvais; & qui ne molliscent à la tête de leurs ouvrages, que des noms d'Afflèches, rois ou fiefs, & des noms. Tel en les donnant de l'Hebreu, suivant les règles que j'as ius pindiquées en partie. Qu'avez je pu faire l'abbé Chastellain de Beauvais, qui a écrit son ouvrage dans lequel il a tout fait pour démontrer que Beauvais n'était pas en Bourgogne, mais en Picardie? Il a écrit son ouvrage de ce

tel qu'il sera au jugement dernier, jurié contre les Juifs.
Ainsi tous ces noms sont mis pour signifier.

Vincensius	Christus
Balaconis	cum malicie, affliget condamnantes
Burgundus	cum occidentes se allegabat,
Gallicus	reprobabat affigentes se.

Vincensius est pour cela tiré de 1519-1719 & il pour signifier VNT Christus Qui excedentes se affligat.
Qui accablent de mal le Juif qui lont enveloppé au
tems de sa passion. Balaconis de 1519-1719 & 1528-31 pour
signifier Cum malicie (lors quil vira, Dilectio a me
malicie) affliget condamnantes se. Burgundus, &c.

1719-1727-3 pour signifier Cum occidentes se allegabat,
au sens que le Sauveur vit dans S. Matthieu, chap. xiiii, 30.
Allegate ~~supradicta~~ ^{Zizane} in scatulac ad combustionem,
Gallicus, gallus, de 1719-1727 : Reprobabat affigentes
affigentes se favor les Juifs qui lont ~~en~~ ^{au} brûlé.

L'ouvrage qui porte son nom, est divisé en quatre
parties : Speculum ~~de~~ Naturalis, Speculum Doctrinalis,
Speculum Historiale, Speculum Morale. Néanmoins
la première fois, que l'ouvrage print, il ne contenait
que les trois premières parties, comme l'affirme le nommé
Jean Hautefeuille Prester, au chapitre ~~toxicione~~ de l'Apologie
qu'il a faite de tout l'ouvrage. La quatrième partie
a été ajoutée ensuite. Si ce Hautefeuille a réformé les
deuxiers chapitres de son Apologie, afin d'y pouvoir
parler de cette augmentation avec éloge. Le P. Léhard
a fait imprimer cette Apologie, d'autant plus l'anc. intitulée,
Summa s. Thomae seu auctioris vindicata. Il est certain
que les livravoirs du quatorzième siècle, retouchent leurs
ouvrages, ou après en avoir pris partie les premiers
morceaux, avoient couru de les augmenter.

Le nommé Jean Haucfey n'a transféré dans son exemplaire, que ces trois parties: le Speculum Naturale, Morale, & Historiale. Et il en apprécie la raison. C'est que ce sont les trois morceaux les plus utiles aux personnes religieuses. C'est ainsi qu'il en parle dans sa Prédicac. sur le Speculum Historiale, à imprimer par le P. Richard, sur le manuscrit, page 163. Fratres Dominicani de Belvaco cum collegis suis Ordinis Predicatorum, ut de penuria sui defectus librorum plurium, quij communiter non habentur, consuleant, & humanum suppeditum resolu-
wendi plures magnos libros, pro riddendo una causa, vel
auctoritate notabilis, in brevitate vita hominum relevant,
& gloriosis genere librorum omnium cuiuslibet approbatæ fa-
cultatis vel artis, qui sicut temporibus posteris reperiunt.

TRES SUMMAS EGREGIAS, AC PER UTILES compilantes
 in quibus communiter de appropriate tractantur ea,
 PER QVAM ANIMA SVBSCIT, VT AD INFUSIONEM

GRATIE GRATUM FACIENTIS, OPERANDO PRO IN-
 SE EST, SE DISONAT; & per quod PARTES IMAGINIS
 per peccatum primi Romani ignorante præssine aliqui-
 lero separari. Prima enim dicitur SPECULUM NATU-
RALIS; in qua appropriate tractantur speculabilitas,
 per quod exercitatur intellectus in cognitione veri. Se-
 cunda, SPECULUM MORALE, in qua tractantur Mo-
 ralia, per quod exaltatur affectus in operatione Corp.
 Terræ. SPECULUM HISTORIALE, in qua tractantur
 gesta & dicta virorum illustrium; per quod confor-
 tamur memoria; et ita quassi pridem thesauraria
 speciem, verum speculandum, & bonum ^{speciem} in
 intellectus & affectus representet.

Dans le Speculum Morale il est fait mention
 d'une Bulle de Martin IV. qui communique Ad fratres

uberes, datée de l'année 1282. La canonisation de saint Louis Roi de France y est aussi marquée au 3. livre, partie 3. chap. 1. fol. 172 ou j. leff. 10, Noz Dom faciat BEATISSIMUS LUDOVICUS. Cette canonisation ne fut faite qu'en 1297. On y parle enfin des Chrétiens en Movement ~~qui~~ chassés de la Terre Sainte, après la prise d'Acre, laquelle arriva en 1291. Cependant quelques savans, & le Dr Lehard lui-même page 264, mentionnent la mort de Vincent de Beauvais, pour le plus tard, en 1264. Mais le plus grand nombre des Critiques la met vers l'an 1256, parce que dans son Speculum ~~Morale~~ Natumle, l'appelle l'année 1250. L'auteur professe, au livre XXXII. qui est le dernier, chap. 6 cii. Et que l'Hippocrate, avec l'addition même du trente et cinquième livre, ne prêche pas l'année 1254. Comment se peut-il donc faire, que Vincent de Beauvais, mort au plus tard en 1264, soit l'auteur du Speculum Morale, où l'on rapporte des faits de 1282. 1291. & 1297. Et néanmoins ce Speculum Morale lui est attribué par tous les savans : il n'y a que le Docteur Lehard, que quelques uns passent sous silence.

Le nommé Henry de Gond en parle ainsi au chap. XIII. de son livre des Hommes Illustres : Vincentus — ~~speculum~~ Ordinis dicto a dicto de l'Ordre des Freres Prédicteurs, Doctor sapientissime quedam opus magis ingeniose & laboris, quod pretulavit, Triples Speculum; Historicum, Allegoricum, & Morale. Speculum Historiale non solum per suadatum scripturam, secundum sed etiam per locularium Historia- — ~~rum~~ omnem usque ad sua decuila tempora ; multaque hinc fridicis preservens, studiosis locutrix preservens. Il l'appelle l'Allegorique, celui que l'auteur

luy même appelle le Naturalis; & qu'il fit au chapitre premier de sa Prise, devoir faire a une exposition mystique; & au chap. xiii il dit que les Predicatores avoient conueue de le rapporter tout entier pour des expositions mystiques à l'Explication des meurs. Totum per quasdam remun similitudines de integracione litterarum ad explicacionem moralis referebant Concordatores.

Il sembla de la, que Vincent de Beauvais n'avoit pas l'auteur de ce Speculum; puisqu'il dans le Moralis il y fait arriver vingt et huit ans apres sa mort. Le P. Schad, qui recut ceuvres a son Ordre un ouvrage de cette importance & en mesme tems la somme attribuite a S. Thomas, renonça ce Speculum Moralis. Il prétend a la page 215, que cest l'ouvrage de quelque faussaire du quatorzième siecle, & prouve, qu'il a copié la Première Seconde & la Seconde Seconde de S. Thomas. Car si le Speculum Naturalis & le Speculum Historicum sont du misme auteur que le Speculum Moralis; celui ci ne pouvant etre de Vincent de Beauvais, comme il est evident pris ce que j'en ai dit, tout l'ouvrage entier est perdu pour les Dominicains. Si au contraire il en est l'auteur, comme on le trouve écrit en, & comme la partie que renferme de la partie le fait porter le prétendu S. Thomas, dont la Première Seconde & la Seconde Seconde font toutes dans ce Speculum Moralis, n'est qu'en pur Copiste du nomme Vincent de Beauvais ~~principale~~ & il n'a pu done qu'en quatorzième siecle; puisque Vincent le nommé Vincent de Beauvais vivoit encore l'an 1297, comme nous l'avons vu. La somme n'est donc pas de S. Thomas, mort (dit-on) en 1274, mais von

ouvrage du quatorzième siècle, fait par un inconnu
étrange.

Le Dr. Chard soutient, pour démontrer son opinion,
que le Speculum Morale, dont parlent Henry de
Gant et Jean Hautefeuzy, n'est pas le Speculum
Morale, que nous avons dans nos Bibliothèques;
mais ceux que nous appellenons aujourd'hui D'Ortri-
nale. Qui l'en croira, & qui l'en pourra croire?
Vie que selon Hautefeuzy, in Monili tridentum ma-
ritalia, par quel exercitatur affectus in operatione
boni: le Speculum Doctrinale montrera-t-il la! efficacité
la la fin! Rien moins: il est fait, comme le même
~~autour~~
~~l'an~~ remarqué au chap. XL de son Doctri-
naire: Totum materialia & ordinaria persequitur om-
nium artium. Le premier & le second livre traitent
de la Grammaire; le troisième, de la Logique, ~~logique~~
la ~~logique~~ de la Rhétorique & de la Poétique; le qua-
trierme de la Philosophie Morale; le cinquième, de l'Econo-
mique; le sixième, de la Politique: le 8. leg. & le 10.
du Droit Civil; le onzième, des Arts Mechaniques: le
12. 13. & 14. de la Medicine; le quinzième de les Physiques
le seizième de la Mathématiques; le dix-septième, & le lan-
tiersme de la Théologie falacieuse, & de la véritable. Sont celles la ma-
tières propres à porter nos affections à l'amour du bien,
à amorem boni! Le Speculum Morale, dont parlent
Henry de Gant & Jean Hautefeuzy, est donc le specu-
lum Monile, que nous avons aujourd'hui. Il n'est donc
pas de Vincent de Beauvais, qui dit cette chose en 1264:
^{Il est tout} ~~Il est tout~~ Le tout est donc d'un fourre postérieur
de beaucoup au temps où l'on met Vincent.

Mais nonobstant cela, il est visible à quiconque
lit avec un peu d'attention le premier chapitre, (ore,

comme l'auteur l'appelle, la première distinction) que ce livre est l'original de fonds primordial, la source d'où le faux Thomas a puisé ce qu'il y trouve de semblable, conforme à ce que nous trouvons dans la Première Seconde & la Seconde Seconde de la Somme, peu avant la troisième, ~~qui est la troisième de la Somme~~, vers la fin de la 1^{re}. Et que le faux Vincent vaut pour le contre.

X. Je ne puis pas dire, que ce soit un Dominicain ou plusieurs. Toute eure, qui ayant composé ces querages, il étoit certainement alors trop occupé des brouillards apostoliques, pour s'adonner à la composition, je dis seulement, que ce sont meilleurs Ourvages, fabriqués contre notre fausse Religion; & dont la grammaire, avec le nom de quelqu'un de leurs Confesseurs, que Bon melloit à la tête, les a élaborés, sans ~~voir simplem.~~ de venin qui y étoit renfermé. Ce que le defz ^{de} l'Epître leur Ordre, les a engagés sincélement au malheur, et spécialement à les défendre, après les avoir dopés.

Il n'a paru à nulle partie, dans cette griffe somme, que l'Auteur ait été quelqu'un Dominicain, que Bonaventure. Il n'a parlé qu'one fois des Dominicains; & il n'en parle, que comme d'un Ordre, qui lui est étranger, ou indifférent. Cest à la Seconde Seconde, q. 196. a. 2. ad

IN ALIEVA TANDEM RELIGIONE, fratrum Ordinis fratrum Predicatorum, transgressio talis vel omisso in suo genere non obligat ad culpam, neque mortalem, neque venialem sed solum ad penitentiam castigandam. On ne concluttra pas de ce qu'il est ^{l'autor} que l'Auteur ait été Dominicain. On concluttra plus vraisemblablement qu'il a été Bonaventure, parce qu'il parle de son Ordre, de son Règle, de sa Régule; de que dans la 2. 2. q. 161. a. 6. il propose cette question: Veniam inconvenienter distinguantur duodecim grades

Car de ce que dans la premiere seconde de la
Somme il y a cent quatorze questions, dont auj[en]
que vingt-sept dans Vincent de Beauvais,
que dans la seconde seconde il y en a 189. ~~dont~~
manque trente quatre dans Vincent; c'est mal
l'art, que de dire, que la Somme est anterieure au
Summa Morale; comme un livre original precede l'abrege
en fait. Car au contraire, c'est une preuve, que la
Somme est posterieure, puisqu'elle est plus ample. L'Auteur
voulut confaire de sa Somme un chef-d'ceuvre, plus
solide pour la matière, qui ne consiste pourtant qu'en des
séries metaphysiques, ou des divisions inutiles; & n'a
rien pour la forme.

2
2
2
2
2

Rumilitatis, qui in Regula beatij Benedictij prouisione. Et il conduit pour la negative.

Les Dominicains disent en Corseine a onze
heures & ~~et~~ ^{le} ~~soir~~ ^{le} ~~soir~~ ^{quarante} il font une
legere collation. L'auteur de cette Somme, dans
la 2. 2. q. 147. a. 6. & 7. soutient, que il n'est pas
jeuner en Corseine Corseine, qu'il ne mange plus d'une
fois le jour, ou ne manger avant l'heure ~~de~~ ^{une} de
None. Les Dominicains ont-ils ^{jamais} fait cette Regle, ou
l'ont-ils change depuis la mort de saint Thomas?

§. 10.

De la premiere partie de la Somme.

La Somme est intitulée, Somma theologiae; elle
n'est rien moins. Elle traite à la vérité des mystères
de la Religion; Mais un Philosophe payen, ne propor-
tait rien à croire, que ce qui est à la profondeur de
la raison naturelle, dans le corps de chaque article,
qui commence par ces mots, Respondeat dicendum: se-
servant pour cela de l'autorité d'Aristote, d'Averroës,
d'Avicenna, & autres payens, plus que de Platon;
alors, tout les dogmes de notre sainte Religion,
parleraient avec que la raison seule peut ad-
mettre de comprendre.

Dans la première partie quel est fin Dieu? quelle est nous en son être? Cest selon laï la
cause universelle formelle, ou la forme universelle
de tout être; qui rien est cause efficiente, que pure
quelle en est cause formelle universelle, comme l'ense-
seigne aussi l'impie Bruno Vande, p. 455. Et comme
le chantent tous les ans les Dominicains, dans leur
Prose de la Trinité: Prose qu'ils n'ont pas faite, mais
qu'ils ont imprudemment adoptée, comme la Somme,
de autres ouvrages. Effecira, VEL FORMALIS,

dit cette Prege, CAVRA DEVS, & finalis, nec tam ou
materia. Ce complet est l'obregé de l'ordre duquel il ressemble
de la 3^e, que faire de la première partie; de l'Auteur
ne rejette le nom de forme, qu'il fait qu'en l'ensemble
d'une forme, qui suffe partie du composite. Tout l'en-
vraugement sur celle partie de force; favorir, Qu'il
n'est pas autre que la Realité universelle, l'effet pur,
simple & tout-universel de tout effet; l'ensemble
action de tous effets singuliers ne se fait qu'en
vers de ce premier effet, qui n'est pas autre que
l'effet absolu, universel, & pur, qui n'est pas autre que
la force pur & simple, qui suffe partie d'un autre qui n'est pas
que les métaphysiques placent au bout de l'Arbre
de Sophyres, le qui a des différences; mais l'effet pur
universel de tous les effets, l'effet tout-composé quel
tel agent n'a pas qu'en action de ce premier agent,
de ce premier mouvement ce qui vaut dire, qu'il n'a pas
que par ce qu'il a deffoey ce qu'il partage l'effets
en un mot, par ce qu'il est.

Et de la Trinité, qu'en pense-t-il? qu'en dis-il?
Que cest une certaine grande chose! Qu'on en voie
l'image & les vestiges dans les creatures. Qu'il est
nécessaire que cette image soit trouvée: Qu'il y a Trinité
cristian, & Trinité inexistante fourravaine! Que l'une &
l'autre est la mesure, la beauté, & l'unité, l'effet, ou
la force des effets: l'ineffable, la mesure universelle
formelle de toute force mesure ouverte & la beauté,
& la vérité, & de tout effet beau & vrai dans son effet
La joissance universelle formelle de ce beau & ce
vrai. La Trinité cristian, est la mesure, l'unité, la réalité
partie de chaque effet; l'appelle cela beauté de chaque
effet. L'ordre la force, ou la joissance de l'effet beau
& du bon bien effet. Quelle Vérité n'est que l'image,
& l'effet de l'effet, que le bon, cest à dire, que

je pur l'Esprit produis: Que le saint Esprit est Umanus,
 que l'Esprit sime; Amor, quo ex Esse amat se: que
 est une croire de croire, que la personne même
 du saint Esprit n'ouït est pas donnée, lors que nous rece-
 vons l'Eucharistie. Que le saint Esprit est Don, ou ~~l'Esprit donne~~
 A DONNER, par sa propriété personnelle; que il don-
 fuit que les trois personnes sont solacées aux ~~creatures~~
 créatures; Et que le Père, le Fils, & le Saint Esprit
 ne font que la Misericorde, la Beauté, & l'Orme ~~ou la force en~~ générale de
 tout être mérité, le Beau, de l'Amour d'ordre. Celle Théolo-
 gie est celle de la Chrétienté. Il est de la la Doctrine religie,
 qu'un saint ait prétendu avoir par inspiration du Ciel! Me-
 rite-t-elle l'appellation d'Approbation du Crucifix, &
 est-il digne obligante? Bonne fin offerte de mes Thérmas. Il y
 a cinquante autres propositions semblables touchant
 le Verbe du saint Esprit. Mais ce n'est pas ici le
 lieu de tout mettre, on va séparer ou d'expliquer mesme
 celle que je produis ici. Tout Théologien Chrétien doit
 les entendre, & les condamner d'impiété. La critique
 entière de la Somme ferme un juste volume: il est tout
 proche.

q. 11.

De l'autorité de St. Thomas

Il est vrai que des Docteurs, & des Clercs envoiés
 ont donné de grands éloges à la Doctrine de St. Thom-
 mas; & qu'ils ont souvent témoigné, qu'il ne falloit
 pas l'en détester. Mais sur quel l'efforce-t-il celle do-
 ctrine est-elle fondée? & depuis quand est-elle si fort
 en vogue? Ce ne fut que près de soixante vingt ans
 après l'année 1274, où l'on met la mort de St. Thom-
 mas, qu'on l'a proposer son autorité, comme rece-
 vable dans les Ecclésies; & on ne la voulut pas re-
 voir alors; quoiqu'il l'accueillit aussitôt à Paris

pour saint canonisé. C'est ce que nous apprend Pierre
 d'illy, Auteur de l'Apologie de l'Université, qui est
 à la fin du Maître des Sentences, de l'édition de Paris
 1542. & qui fut écrite en 1388. Ces endroits ^{20. 1. folio 106v} sont
 marquables, & meritent d'être ici rapportés. Sicutum
exemplum magis propter de quibusdam Docentibus, qui
non sunt sanci canonizati; sunt reverendissimi fratres
Cambiariorum episcoporum, Hugo de L. Utene, sed iam alii
quorum dicta vel scripta in aliquibus scriptoribus coram
et tamen comitata doctrina non minus ~~est~~ dicitur adhaerens
authentica, quam doctrina facta; Item ²¹ anno 1051
communione in Abbatia Schola scitis scientiarum alle-
gantar uctoribus; Nec plene negari; sed com-
mentum dicta reverenter gloriari be expromi; quod
TAMEN SCHOLASTICI NON VNI CONSERVERVANT
FACERE DE DICTIS SANCTI THOM. Et ideo
PRÆSUMPTUOSVM videbor, epis doctrinam super
ipso & aliis Docto ris firme base, quod ^{non} hunc hunc
credere aut asterere, ipsam in FIDE errasse,
sicut et alii erraverunt. Nec objungo epis
canonizatio, quam aliqui pro magnis colorib proponen-
tiunt. De quibus videtur, quod dicere sandom tha-
mam in aliqua parte doctrina fus erat in FIDE,
ne oblivint se derogat canonizatio fus, nec ap-
probatio doctrina fus Theologica; fus hac
dem dicere de alii sancis & principiis Docen-
tibus; non derogat canonizatio nec approbatio do-
cem. Nam Ecclesia fus canonizando, aliqui
sancum, non per hoc approbat omnia epis fus;
ita approbando epis doctrinam, non per approbat
omnia epis dicta vel scripta; sed solus illas, que
per autem ipsum non sunt reverenda, nec per
alium fus correcta, aut mentita. TAMQUAM VERITATI

CONTRARIA CORRIGENDA, juxta superioris alle-
gaciam Apologetiq[ue] sententiam; Omnia probata, quod bonum
bonum est tenet. Et Apologista p[ro]dicat & p[ro]movere;
supposest la verit[er]e de la canonification, comme le publice la
croit a Paris, depuis plus ou moins vingt ans; se tire
d'affaire le mieux qu'il peut. Pour sauver la reputation
du saint, & celle du Pope, qu'il croit l'heure canonise[re]. Il dit
que qu'il n'est pas extraordinaire, que des saints canonise[re]
ayent erre dans la foi; & le prouve par plusieurs quelques
exemples, moins bons. Il le blasme cependant d'offrir
dans ses preuves plus l'hypoth[esi]s[is], que thologie. En cela
il ne va pas le je lui fait remarquer ci dessus. Mais je ne
crois pas, comme les q[ui] croient certainement canonise[re] n[on]
aucune erreur contre la foi dans les écrits, si les fondements
tâtonnent de laq[ue]l. Dior en cherche dans les ouvrages de
saint François de Sales & de saint Charles Borromée; on
n'y en trouvera aucun. Pour canoniser un saint, on jas-
forme autour de sa doctrine, que de ses œuvres. Mais
dans les écrits des saints, dont la canonisation n'est pas cer-
tainement de laq[ue]l. Dior en cherche dans les ouvrages de
saintes qui portent leur nom, on peut aisement trouer
vers des erreurs contre la foi; & offrir ces saints versos
de faux sont soutenus par des Corps qui s'en gaffent &
Rommeur; il est aisé à que la reputation de leurs p[re]-
téteaux écrits augmente chaque jour assy bien que
leur culte. Saint Anselme prouvera offre de nombre,
par rapport a ses écrits, car on ne doute pas qu'il n'e[st]oit
éclaté; n'aurions-nous pour cela qu'un témoignage de
quelque journaliste, q[ui] n'est pas l'apologie de l. Louis, l'appelle
Monsieur saint Anselme. Cest ce qu'en dit l'université
de Paris, dans le paragraphe que je viens d'alléguer, q[ui] m'en-
gage à le donner ici pour exemple. Il y a fort peu que

Saint Angelme n'etant pas encore canonise en 1389, quon ne l'appelle que Venerable en ce sens la; de l'impre
matricardin, qui favoit quelques écrits qui portent son nom,
favorissoient ses faveurs, l'appelle affectueusement de
meme, le Venerable Angelme. Le Saint Siege n'a
pas canonise saint Angelme depuis ce temps. Il y a plus:
Cest dans l'Abbaye du Bec en Normandie, dont j'avoir
apre Abbe, on a fait son obit toutes les annes, jusqu'en vers
l'an 1640. Et neanmoins, l'on tenu fait valoir, que
Depuis l'an 1690, l'affice d'en faire est fait sommairement.
L'abord, & puis double dans le Breviaire Romain. Il
n'a donc esté mis au rang des saints, que pour la
voix des Benedictines ^{comme l.} Thomas d'Aquin parta
voir des Dominicains, troupe par le frappier, qui a
fabriqué la Bulle de canonisation, & autres pieces
etonantes; & que la leur a apposée à Paris, ou bien
à Toulouse d'abord. Et true les melanques écrits de
Saint Angelme ne sont pas moins pleins de erreurs
capitales, que le précédent comme de s. Thomas.

* 4. 12.

Des Bullas du Pape Urbain V

Sur la prétendue doctrine de ces saints, l'Univers
dit que je cito, pose trois ou quatre conclusions, qu'il
est important de rappeler ici: Les Dominicains de
saints, que la Doctrine de s. Thomas avoit esté ap-
proposée par le Pape Urbain V,

L'Université répond à cela, brièvement, que
l'ans toute la procedure faite contre eux, ils n'ont pas
mal est produire ni l'original, ni aucune copie de
cette Bulle. En suis aliquo propositiones notande:
primo illa, quod si dico processu, quinquam fieri calibet
aliqua Bulla, Pape, neque ipsius COPIA, sages con-

Dans son livre manuscrit, on voit n'y a qu'une partie impressionnée à la fin
du Maistre des Sentences:

¶ Abbe Pierre Alain de Vitry, canonisé en 1494, à l'Abbaye de Gannat, de l'ordre
Dominicain également le 1er octobre 1494, au chapitre des Dominicains de l'ordre de
l'Assomption de Paris, en son audience ordinaire.

Dieu nous préserve, que le B. Albert, qui n'a peut-être jamais existé; & quelques autres, soit qu'ils aient existé ou non, possèdent du titre de Bienheureux qu'ils ont que de la voix de leurs domestiques, ~~qui~~ qui le leur gardent constamment, dans l'espérance de les avoir dans la suite; Dieu nous préserve, dis-je, que ces Bienheureux douteux ne possètent à la canonisation, la faveur d'une tradition faullement domestique & partagée intéressée. Mais on est ~~encore~~ en ces temps où a le couvert de ces sortes d'erreurs de foi; principalement depuis les Bœufs d'Urbain VIII. & de la sacrée Congrégation, de qui dépendent de reconnaître De dire ~~Bienheureux~~ Bienheureux, quiconque n'a pas été

declaré tel par le saint Siege. Il n'agira pas de
tre ses decrets: il ne procède à la canonisation de
qui ce soit, dont la beatification ne lui conste pas suffi-
sante par ~~la~~ Bulle; ou par ~~une~~ la vo-
ublique d'un pays entier, de différents ordres.

formatione vel approbatione dictorum doctrinorum & dogmatis cum p[ro]m[ulg]atione sedis que non sunt, & de his que non apparetur, sicut dicitur Iuris i[n]sequitur quod hoc non debet dictum pro causa propediens.

Ils allegoient une Bulle du Pape nostre vingt et au[m]p[ar]avant. C'est celle que Bollandus a rapportee ac 7. de Mars, page 733. qui est aussi imprimee a la fin de la Table ou du 18. tome des oeuvres de saint Thomas de l'edition de Rome: le qui commence par ces mots, Laudabilis Deus prefecit suos filios. Ille est adressee a l'Archevesque de Toulouse, au Chancelier de l'Universite, & a tous les Clercs & laiques de la ville & de la province de Toulouse; pour leur enjoindre de recevoir le Corps de S. Thomas d'Aquin; dont il fait l'éloge en ces termes. Sane cari sacram & venerabile corpus B. Thomae de Aquino Ordinis Fratrum Predicatorum sed demandato nostro ad Ecclesiam Fratrum Predicatorum de provisione transponendum: Nos attendentes, QVANTA A DEO SCIENTIA DOTA TVS, Ordinem Fratrum Predicatorum in universalem Ecclesiam illustrans: ac B. Augu[s]tini vestigia inseguens Ecclesiam canidem doctrinam ac fidemque quamplurimis dormavit... et plus tamen voluntatis insiperit, & tenore profectum habuit impungitur, ut dicti B. & Ronde de Brinam, tamquam veridicam & Catholicam sententiam, eamque studiatis totis viribus ampliavit. Dabiliusque Montem Fiasconem, u. Kal. Septembris Pontificatus nostri anno sexto. Octobre anni 1368.

Montefon n[on] sed defensor n[on] poterat ne puissent montrer cette Bulle à Paris: elle n[on] pris

qui Toulouse. Il y a esté fabriqué en mesme tems,
que le Procès verbal d'ont nous avons parlé & offert:
on l'a fait jurer un Archevêque de Naples, mort en
1308. qu'il croiroit de foy, que Dieu avoit donné au
monde huit grandes lumieres: s. Paul, L'Augustin, le
s. Thomas. Cest en suivant la mesme pie, que l'on
fait dire au Pape Urbain V. que s. Thomas marchoit
fur les pas de s. Augustin: comme a Jean Villani (nous
saint comme plusieurs autres) au livre 9. chap. 218.
que s. Thomas a esté Maestro in Trinitate (c'est à
dire, en Théologie,) e in Philosophia, Rerum excellen-
tissimo iij tutte scientie: & de che pris dichiaro la forma
scrittura che suonò che fesse da santo Augustino
in qua le priuynç n'e le fennit. on pas marchoit iij
sur les pas de s. Augustini: puisquon fait dire a celuy
iij, en montrant s. Thomas dans une vision, qui est
rapportée aux Premiers prologues de sa canonisation,
chap. viii. n. 66. Cest mon filz, qui est iij avec moi!
Ipse enim est filius meus, qui mecum est; qui iij
etiam Aprostolicam be mean, in omnibus est se-
cundus. Ne voila pas s. Thomas de nouveau faire
Augustin; le tout deuoit de nouveau avec saint Paul!

Que dis-je, avec s. Paul! On l'a bien mis ~~que~~
au Concile de Trente, dit-on, de part et d'autre la Bible con-
tre sur une table; on étoit un Crucifix: la Bible à
droite, à ce que je le P. Anatole d'Aubermont
Dominicain, dans son Panegyrique de s. Thomas,
imprimé à Louvain en 1683. Petit conte: que
d'autres ~~qui~~ ont table de saint et d'autre, et d'autre
que leur une table changeâmes, on voiroit l'uni-
verse saint, les Decrets & Constitutions des Papes,
avec la Somme de s. Thomas. ~~lors~~ les Pères étoient
ils sous la table!

Si cette Bulle d'Urbain V. eust été produite par le Montefois, l'Université de Paris n'eût pas été éloignée de la doctrine de S. Thomas; & comme contre une manque visible de faute, ne peut virginaliser après la date de la Bulle, c'est à dire, en 1388, on ne croire pas encor dans les Ecolas les écrits attri-
bués à S. Thomas, comme nous avons vu au dessus,
que l'Université l'atteste. Il n'avait pas encore le
titre de Doctor, que Walfingham dit, quoj que souffre-
ment, qu'on lui donne de son temps, c'est à dire, vers
l'an 1430. L'Université aurroit demandé au Pape, si
cette Bulle étoit demandée ^{au pape}; & quels étoient les
livres de S. Thomas, dont il canonissoit la doctrine.
Trouvant dans cette doctrine prétendue Catholique
des erreurs capitales contre la foi, elle eust du
moins reproché au Pape, quon ^{avoir} mal informé
le ^{Pape Urbain V.} S. Mauric - elle produisit quelles erreurs qu'il
allegue dans son Apologie, cela seul eust décrédité
ses ouvrages, & le prétendu Docteur Dolcet.

Il y a envoi dans cette Bulle une incongruité:
savoir, que le Pape donne à l'Archevêque, aux
Évêques & aux évêques de la ville & de la province
de Toulouse, comme à l'Université, de suivre la
doctrine de S. Thomas. Mais je ne m'y ameille pas,
non plus qu'à quelques variétés qui se trouvent dans
les éditions différentes. La date est du 31. d'Avril
dans Bellardus. Du premier de Septembre, dans
Picinardus Dominicain; celui là la donne pour ~~longue~~
ce qu'on lui a envoié de Toulouse: celui ci sur le faux
Béguin d'Urbain V. qui s'est trouvé, dit-on, à Rome,
en Ordre de Raynaldus, qui avoit bien fouillé les

Archivat du Vatican, ne l'avoie pas vu. La Bulle est, comme j'ay dit, à la tête de la table ouverte, tome des Ouvrages de saint Thomas, imprimer par l'ordre du saint pape Pie V, mais les Diteurs peu exacts, l'y attribuent à Urbain VI. URBANVS PAPA SEXTVS

Le prétendu original de cette Bulle est, comme j'ay dit, chez les Dominicains de Toulouse; avec une autre Bulle du même pape, antérieure à celle-ci, & datée du seizième des Calendes de Juillet; c'est à dire du seizième de Juin; toutes deux, sont à dire, collées avec celle du St. Augustin, fourni en même plomb; comme il est marqué expressément dans la copie legalisée par le Grand Vicaire de l'Archevêque, Chanoine & Archidiacre de la Métropole, avec le sceau de l'Archevêque, de la Seigneurie de son Seigneurie: H[ab]itua[re] Bullis, quæ litteris Apostolicis existentibus in Convento Ordinis Predicatorum civitatis Tolosanae
SIMVL IN UNO EODEMVERE ORIGINALI PLUM-
BATO, et in eodem testimonio dictior. C'est ce qu'en dit un Auteur, qui a vu cette copie authentique, & l'a examinée à loifir. Mais il n'a pas fait reflexion, que c'étoit une marque sensible de fausse. Il est affreux ~~des quoj!~~ de donner pour un Original deux Bulles, dont la seconde est d'au moins deux mois & demi après la première, toutes deux sur un même parchemin, & sont en même plomb!

Je crois maintenant, que le prétendu original existoit dès l'année 1387, lorsque Jean de Montefon l'appuyant sur la prétendue doctrine de s. Thomas, prêcha contre la Conception immuante de la Sainte Vierge & qu'il fut l'occasion, que les Dominicains furent chassés de l'Université; ou ils ne rendirent

qu'en ~~1403~~¹⁴⁰³. A cette occasion on déclivit
plusieurs autres cercueils dans les ouvrages, qui por-
toient le nom de Thomas d'Aquin. Pour sauver donc
son honneur, & pour faire valoir sa doctrine, une
Bulle Papale étoit d'un grand usage. Elle étoit donc
faite ~~d'elles~~, mais trop recente, pour que le parchemin
& l'encre pût avoir vingt ans. Ce n'est pas la
seulement la plus forte confirmation, qui empêcha de
la produire. On n'avoit garde de faire montre de
deux originaux sur un même velin, & sous un seul
plomb. Sans doute quelques uns plus éclairés ~~comme~~
pourtant eux avoient fait sortir aux autres, les fidèles
facheuses, que pourroit avoir la découverte de cette
fausseté. Voila pourquoi le Prieur Jean Thomas,
frère & défenseur de Jean de Monfort, afferme publique-
ment, qu'il n'avoit jamais vu celle la Bulle. On n'avoit
pas envoyé de Toulouse¹⁴ à Paris, ni ailleurs, ni copie
original, ni copie. Voila pourquoi aucun de leurs
Antécédent n'a jamais parlé de la première Bulle; hors
l'histoire de la postérieure translation du Corps de saint
Thomas, faite en même tems, le 29 juillet, vers l'an
1368. La seconde leur suffoit, comme la plus impor-
tante, pour quelle canonise la doctrine de st. Thomas,
descriptio de sa priere.

La première, qui est dans Bellardus, page 733. avec
l'autre, ne fait l'éloge que du saint; elle ajoute son
Corps aux Dominicains; & permet d'en séparer le bras,
pour l'envoyer à leur commanderie; presque si Thomas
d'Aquit, a offert à leur Ordre, bezoit à elle¹⁵ l'Académie
sainte de Paris, en Doctorat distingué, pour ses legons dantes
de galaturas: tempquam doctos et reges, per specia produc-
lenda ~~tempquam~~ ~~doctos et reges,~~ per specia produc-

ad deum & decorum TOTIVS STUDII parifionis;
in quo domini gloriosus sanctus sua secunda facundia,
caligatis iuris gratia influente, SCRIPTURA PVM AN-
MATIA referente, plurimoda, obscuram dilucidavit,
subiaque declaravit;

Cest peut-être encore iq; une autre raison pour
 quoj les Dominicains, qui ont écrit sur cette matière,
 n'ont jamais cité cette Bulle. Elle ne fait pas moins que
 les mieux informés de leur intérêt; ne quelle ne
 parle que des leçons, que le saint, dit le pape, a faites
 à Paris, sur l'écriture sainte. Il paraît exclusive,
 aussi bien que la Bulle de canonisation, toutes les Ou-
 vres scolaстиques de ^{controdict} Thomas, qu'on attribue au
 saint. Au lieu que la seconde Bulle renferme en ge-
 neral toute la doctrine de S. Thomas, sans marquer
 en détail où elle est, mais aussi sans rien excepter, qui
 soit déjà fait, ou qui soit encore à faire. Et je ne sais en
 core, si ce que la Bulle dit, que S. Thomas a vécu en
 seigné à Paris, y eust été bien reçue; puisque je n'en
 vois pas un seul motors dans toute l'histoire de
 l'affaire de Montfaucon, dans l'Apologie de l'Université
 touchant les erreurs tirées des prétendues écrits du
 saint. Une partie alors à Paris, que pour en Théologie Ultramontane

Que diriez-vous! Cette Bulle si même autrefois rejetée com-
 me sié manuscrit fausse, a ces mots, Totius studii
parifionis. Il n'y a point eu à Paris de totius studium,
 cest à dire, d'Université; tout le moins que l'on croit que
 saint Thomas a vécu. Il n'y auroit pas le Collège de son
 nom, alors fôt-petit, &c. et deux moies pour le prouver.
 dit M. Pinguier, dans ses Recherches de la France, par livre
 g. chap. 3. à savoir le Collège de Bourges, ^{en 1256}, ^{Cluny}, ¹²⁵⁶,
 M. de la Marce, dans son traité de la Police, tome 1, page 78
 de la même chose. Ainsi tout ce qu'il se dit de la régénération

Inquit à l'an 1300, ou plus.

Avant le règne de Philippe le Bel, il

College de Calvay, & celuy de Harcourt, furent
mis sous le regne de Philippe le Hardy: alij Harcu-
rum refervent ad annum 1311. de Philippj Pulerj ten-
te: Les Colleges des Cholets, de Navarre, de
Reims, de Laon, de Montaigne, de Narbonne, sous
Philippe le Bel. Ces prieur établissements acheverent
leur dans le quartier UNIVERSELLEMENT toutes les
es, qui avrrent esté dispersées dans la Ville. Si ce fut
120 qu'il commença a estre nommé le quartier de
Université, pour le distinguer des deux autres. Il n'y a
128 n'époque certaine & bien marquée, du tems

que ce nom lui a été donné; &c.

‡ & de Marmoutier,

Saint Thomas d'Aquin, ou du degré de Bachelier de
Master, qu'on dit qu'il y a reçue, dans quelque titre qu'on
peut produire, il en domine la suffisance, ~~ny monstrent ny l'ont~~
~~pas fait, approuvé, ny copie de mandat de traditio de doctrina~~
~~de saint Thomas est une faute~~

Mais envoi une fois la preuve la plus sensible i.e. cest
de voir deux originaux sur un même rôle, & l'un en feul
plomb. Le feuillaire avoir au ce que nous appellerons des
Vidimus: dans lesquels le Prince, ou autre ayant pouvoir,
atteste qu'il a vu plusieurs pieces originales, qu'il rapporte
tout au long, pour leur donner autorité. Il a une paix pouvoir
joindre de même deux pieces originales l'une en feul plomb,
l'autre ayant ~~appartenant~~ qu'on qu'il ~~avait~~ ~~appartient~~ appa-
renement ~~de la~~ de quelque ~~ou autre~~ à ~~Bulle~~ ~~mentira~~
~~est iniquitas fisi.~~

Voilà cependant l'acte principal, sur lequel sont
fondés les éloges, que les Papes suivans ont donné
à la prétendue doctrine de St. Thomas, savoir les deux
bulles d'Urbain V. & par principalement la seconde, fait-il
étonner, qu'ils disent, qu'ils ne font que faire l'exemple
de leurs ~~pro~~ prédeceesseurs, dans les éloges qu'ils font de
cette doctrine? Cela est certain mais ce font Prédeces-
seurs, que ce a surpris ^{la religion} sur des faits, qu'ils ne ~~pro~~ pouvoient
examiner.

Ces deux bulles d'Urbain V. étoient nécessaires aux
Dominicains, pour s'attacher les deux plus célèbres Uni-
versités du Royaume, Paris & Toulouse; celle ci en lui
donnant le Corps du saint; celle la, en lui donnant les bras;
que qu'on n'y monte aujourd'hui quinze ou de bras. Mais
la seconde Bulle étoit la plus importante: puisqu'obliger
l'Université de Toulouse de soutenir la doctrine de saint
Thomas, cest y obligé de moyen ~~tant~~ toutes les Uni-
versités du monde Chrétien.

Le premier Pape, qui ait été ~~jamais~~ surpris de l'autographe par l'autorité de la bulle d'Urbain V. Cest saint Pie V. Depuis que la celle bulle eust été revouée en date à Paris, l'espèce de cent quatre vingt ans il n'en a plus été parlé. Aucun Pape n'a fait mention de saint Thomas, dans aucun Brief qui existe. Dans cet intervalle, quand le comment sur Officie est introduit sous le rite simple dans le Breviaire Romain, je n'en saj rien. Le tombeau schismatique a pu l'introduire par surprise. Mais que qu'il en soit, lors qu'on parla au s. Pope Pie V. de la bulle d'Urbain V. il primit naturellement être bien aisé de voir, devant Dominicains, qu'il n'eût primit pas le premier Pape qui ait exalté la Doctrine de St. Thomas. On lui aléguoit la diff'rence Bulle fin de ses predes, cest-à-dire de deux cent ans auparavant. Si on lui en a présenté l'original prétendue, l'écriture primit pas faire pour offrir de bons arguments pour que la différence de vingt ans, n'offrît comparée pour rien par les plus habiles experts d'écriture. L'imprécision, qui n'

Il ne faut pas après cela s'étonner, que l'exemple d'un si saint Pape, qui a appellé les œuvres de St. Thomas, certissimam regulam Christianam (non pas fiduciam, mais) doctriam: cest à dire, non pas règle qui enseigne ce qu'il faut croire, mais qui apprend la manière de le prouver. Il ne faut pas s'étonner, dis-je, que ce saint Pape ait été suivi par ses successeurs, sans autre examen: par Clement VIII, qui a dit que ce que St. Thomas a écrit, fine uero proposito errore conscripsit: par Paul V. qui a dict de St. Thomas: cuius scriptorum typico militans Ecclesia hereticonem tela felicitate clidit; par Alexandre VII. qui a joint saint Thomas avec saint Augustin.

praeclarissimorum Ecclesiae Catholice Doctorum Augu-
stini & Thomas Aquinatis incontra mississimus
Dogmata: il quibus non concorditerat
Le Pape Benoist
XIII. Dominicatus, ait rassamble toutes ces doctes dans
son Bref du 6. de Novembre 1224. dressé aux Prophètes
de son Ordre. In cela il ne fait
que faire un sentiment, qui n'est répondre pas à pas
dans quelques des Ecclés: il pourront, comme on dit, non
affirmer les résolutions.

q. 13.

Suite de l'article touchant l'ancorité
de saint Thomas.

L'Université répond en second lieu, page 605, aux
 Montefontaines, qui lais objectoient la bulle d'Urbain V.
 Qu'on peut encouer en trois manières, qu'ivne doctrina
 a été approuvée par l'Eglise. Et a la page 606. Pre-
 dicta sancti Thomas doctrina non est secundo modo per
 Ecclesiam approbata; scilicet sic quod apostolat credere,
 quod ipsa in omni sua parte sit vera. Prefata sancti
 Thomas doctrina non est tertio modo predicta per Ecclesiam
 approbata, sic quod apostolat credere, quod ipsa
 in nulla sua parte sit in fide erranea, vel heretica.
 Et a la page 611. Predicta sancti Thomas doctrina,
 secundum quidam est in fide erranea, sic in aliqua
 sua parte de huiusmodi errore sive figura. Et in raccon-
 clusione non affidares sed solum recitatione loquimur
 Diuine enim ALIQUA, quod ipsa doctrina multos errores
 contrarie l'Apologie de l'Université nous apprend iij,
 que la Somme, n*o* les autres ouvrages attribuez a

Le saint Thomas n'écrit pas qu'elles n'y ont été
mentionnées dans l'Université, qu'il n'y aient connues,
que de peu de personnes, près de Cambridge, ans après
sa mort; avec ce petit nombre de lecteurs, ~~ALLEGAT.~~, il y
trouverait beaucoup d'errours confondues, fausses &
quatre ans après l'approbation universelle de toute
la doctrine de saint Thomas, prétendue donnée par
cette Université même, comme nouvelle verroux plus
par. Il semble prétendre même, que pour lui il ne pas
signer le brevet pour cela la faute, qu'il ne voulait
pas entrer en contradiction sur cette matière avec le
Dominicain Jean de Montegom.

Entre plusieurs exemplaires manifestes des œuvres
deux qui sont dans les autres œuvres attribuées au saint,
l'un est un, qui est pris de la première partie de la
Somme, qu'il est l'Antérieur à l'autre, où
autrement que celles-ci n'est pas possible: ce qui voudra,
que Dieu ne fuisse créé dans le monde. Conséquence de-
rente le jurement fait devant du principe que j'ai dis-
agré le fondement de cette prétendue Somme Théologique;
savoir que n'y a point d'autre Dieu, que la Nature,
ou (ce qui est tout-à-méme) que l'Esprit formé & universel de
tout ce qui est. L'Apologète refuse la même ce que
les Thomistes donnent d'application à ce passage,
pour le défaire.

En J. Bea l'Université dit, pag. 602. Dicitur in
Vogue magistrorum dicitur, solum habet autoritatem
magistrorum, sicut dominus Innocentius ^{XV} de suo
Apparatu refutat est. Cette maxime peut-elle s'appliquer
aux éloges, que les Papes donnent aux saints, qui pos-
tent le nom de saint Thomas d'Aquin?

Le tout qu'auquel on a le plus transmis à ~~croire~~
La Doctrine de saint Thomas, depuis le seizième siècle.

ce qui y a donné occasion, soit la prodigieuse malice de l'auteur, dont on ne voit l'auteur; jointe au profit que l'on a pour faire canonisé soit avoir été aussi intégré dans sa doctrine, que dans ses moeurs. Mais à l'on jamais procéde à l'examen des lettres qu'on lui attribue? Ne faudrait-il pas demander d'avoir commis par la "je vous direz pour déclencher quelles finales ouvragés, qui furent véritablement éditées et non supposées suffisamment faire son nom? Quelque Pape a-t'il jamais donné cette commission à quelque Congrégation des Cardinals? L'on ne l'autre a-t-il jamais prononcé la réfute? Parmi ces ouvrages, il y en a beaucoup, qu'ils ~~soyelleraient~~ que les savants refusent aujourd'hui; & d'autres sur lesquels ils ont de uniformes projets de douter. Mais je ne crois pas, qu'un autre habile homme ait encore voulut entreprendre la critique d'indes principales écrits, tel qu'est la Somme. La longueur & la difficulté du travail rebuterait les Catholiques. Mais il n'y a aujourd'hui ni Pape, ni Docteur Catholique, qui adopte la Doctrine de saint Thomas, qu'autant qu'elle est conforme à la Tradition de l'Eglise, & aux Décisions des Souverains pontifes. Si donc la des préféreraient heureux; ~~faire des~~ sans lequel si l'on peut démontrer que la Somme, pris à exemple, offre un ouvrage pernicieux à l'Eglise; qui pourroit le bannir immédiatement des Catholiques, pour mettre le prétendu F. Thomas de lettré à mort, ne fons il pour obligé les souverains d'arrêter recours à un distinguo; en y ajoutant ce qui n'y est pas, pour y empêcher ce qui y devroit être; il n'en feroit jamais partie, ce qui ne fait que jamais: Non ut habeat sibi finitus, contundens; alterum nego!

S. 14.

De l'Approbation de l'EvequeDe l'Université de Paris

Il étoit important aux intérêts, qu'il y eût quelque
M. qui fût connoître de bonne heure, que saint
Thomas d'Aquin étoit venu à Paris, & y avoit obtenu
Docteur celebre. Il fallloit pour ainsi dire, des lettres
réformulées de sa capacité, & de son emploi de
Rector, émanées d'une autorité incontestable. On
en a fabriqué plusieurs, des plus nécessaires,
étoient celles ^{du} ~~de~~ ^{de} l'Évêque ^{et} du Chapitre
de la Cathédrale, & de l'Université de Paris. On
les date de l'année 1314, après la condamnation prononcée
du saint. Pour avoir occasion d'y toucher, il étoit
en fait, que quelqu'un distintoit quelle étoit
condamnée dans la condamnation faite par les
frères prédicteurs de vivre, ~~de~~ quelques erreurs
ou articles de moins dangereuses; auquel l'évêque en
recouvrant cette condamnation, fit un grand éloge de la
doctrine du saint, & rendit témoignage, qu'il avoit ens
seigné à Paris avec distinction, comme Docteur.

L'Université copia la lettre ^{mais} où la sentence de
l'évêque. Celle de l'évêque ne se trouve point où
elle devroit étre; je veux dire, dans le Grand ^{ou} Petit
livre de l'Archevêché ou dans les Actes de chaque
évesque pendant son siège. Celle du Grand du Bois,
professe de l'ombrie, qui a fait l'histoire de l'église
de Paris, n'a trouvé dans ce grand volume aucun ^{épigraphie de 800, 1000}
de ces évesques ^{qu'une transcription faite en 1324.}
avec l'abbé de Marmoutier. Elle est dans le second

l'une de cette histoire en page 60. Celle qui regarde la
Doctrine de S. Thomas, doit être copié fausse, dès la
quelle ne se trouve pas dans ce grand ^{manuscrit} Il son
œuvre, quatre copies manuscrites dans les bibliothèques de
l'Université de Paris.

La première est dans un petit livre, où elle a pour titre:
Exemplar litterationis dominij Stephani card. Viti de Borotra,
Episcopi Parisiensis, circa revocationem Confus. quoniam
dam corrum per fieri prodecessor late, in quantum
longum doctrinam S. Thomae; in ejus favorem, de
confilio Capituli Ecclesie Parisiensis, ac facultatis Theo-
logie, eadem revocari apud Gentiliacum, anno Do-
mino 1324 die Iovis ante facies Cineres. Quod frater
Johannes de Montepio obiit deputatus dum pietate ro-
cates in prefatia Magister Iunius... coram Petro de
Ablacio.... anno 1387. Junij decima totius. Ce titre
nous apprend, qu'on n'auroit, aucun connoissance de cette
lettre revocation de l'évêque de Paris, avec approbation
de la Doctrine de S. Thomas, avec le different des
fratres de l'Université, à l'occasion des sermons de
Montefio, contre la Conception jumauée de la sainte
Vierge, en 1387.

La seconde copie est à la fin d'un plus grand livre;
où le titre porte, que c'est une copie de cette même
lettre, faite par un Notaire, avec le Vidimus de Guillaume
Evêque de Paris. Cest Guillaume de Chânes, qui fut
domit de son évêché en 1342. Si la lettre de l'évêque
étoit venue avant befin Ann 1342, dès quinze ou
soixante ans seulement après sa date, ce pétitio peut en
être publier. A cette lettre est jointe celle, il n'y aurait
pas eu un Docteur, qui n'eût voulu en avoir copie.

Ceul' contre eux, qui avaient donné leur voix, pour approuver par cette lettre ou ce Mandement de l'Évêque & de l'Université, la Doctrine de S. Thomas abominable qu'on prêche ou faire aux supérieures écoles des uns morts ! A quel bon ce Vidimus, qu'il autorise pas un mensonge ou une imposture pour cette prétendue plus de prudence ont apporté qu'en die qu'il a été posse ! La discipline que cest fait en être au peuple fondable. Il a apporté seulement que Maistre Pierre, d'Ally ne voulut pas entrer en contestation avec Montefort sur cette matière.

La quatrième enfin est une originalité qui fait bien voir que l'auteur simplemen la lettre de l'Évêque de Paris, avec le cachet d'un Notaire de l'Université, n'est rien de tout cela mais originalité, n'y copie authentique. L'Auteur de l'Historie de l'Université de Paris, rapporte cette lettre ~~qu'il a eue en sa possession & page~~ 24 sur une ~~de~~ copie que j'eus, pour dire laquelle il a jurié elle commence ainsi :

Universitas presentes litteras propositam Stephano permissione divina Parisiensis episcopi salutem in omnium salvatore. Au lieu que dans la transcription, donc j'ai parlé, il y a fait ce bout de salutation intitulé de affecti Stephani permissione divina Parisiensis intitulé, salutem in Domino

Il dit que lui de son Chapitre ne pouvoient souffrir qu'on donnât aucune atteinte à la réputation ni à la doctrine de ce saint : Doctrine de sainte et sainte Docteur B. Thomas de Aquino, de l'ordre Prédicatorum, insulam de originatione. Qu'il veut aussi sauver l'honneur de la Sainte Eglise Romaine, qui depuis peu a mis saint Thomas au nombre des saints saints.

ut sancte Romante telefide & predictis sanctis honoris
reverentiam ferirentur. Nos igitur attenden-
tes cum eis, quod sanctissima Romana Ecclesia, pre-
dictum Doctorem venerabilem, cuius doctrina pulchra
Ecclesia ut Sole Luna, NUPER sanctorum catalogo
describitur, doctrinam diligentius excussione & examina-
tione probatissima super vim ipsius doctrinae, solumque
quas vitam protinus de doctrinam scilicet
comprendebilem predicanter. L'evêque de Paris paix
dote l'honorair de l'Eglise Romaine; en confirmant
par son suffrage le jugement quelle a prononcé en canon-
nisant la vie & doctrine de saint Thomas; après
avoir examiné fort frénétiquement l'acte de l'Université
de Paris qui déclara que quelqu'un de
problème à l'Eglise Romaine de l'offre trop avancée.
Cette lettre est datée de Genève le 24 juillet 1324.
Elle fut confisquée en 1325, selon le cabaret du
prefect. La canonisation étant faite selon la Bulle
le 13. de Juillet 1325 estoit à dire, dix-neuf mois avant
cette déordination de l'abbé, aurait-il dit super,
depuis peu telle affirmation bien due au bon Dieu de
s'avoit seulement. Mais le faire faire ~~confisquer~~
~~polémique~~ ~~réfutation~~
à long, à dire que mellant 1324, devant
les Cendres, cela ne signifie que 1324 parce qu'on com-
mençoit alors l'assise à ~~l'abbaye~~, comme on fait dans
toute la France aux ordres. Il n'avoit pas qu'à Paris
l'assise en ce temps-là ne commençoit que l'assise
& qu'avoit commencé le Jeudi 24 de 1325, puis à Paris étoit
commencé le Vendredi 1324. Il n'avoit néanmoins que
bon crédit, que ce malentendement de l'abbé étoit de-

l'an 1324, apres qu'en mars de ce p^{re}mois le p^{re}me reueu
tous lez honneurs que luy etoient duez: favorir la canoniz
ation de la p^{re}che du pape, & le b^eat^e de amouelle Do
cteur, & la p^{re}che de l'ev^eque de de l'ordre des Chartreux
pour celle meisme raison, que l^eoie dans ce p^{re}bonde.

Mandement il y a: Capituler p^{re}dict: Di^{ce}nt Confessio
nem feliciter j*u*c^olo regnante, quis terrigenas d^om
ines & celebraz^o homines; amplius d^om
inum vincent. Bandellus, General de son Ordre, suc
cessore de celebraz^o n^o 1000, & mis en cel^o celebraz^o
sant Rompolo, comme on le lui a ^{et} d^oja reproche.

L'elog^e du saint y est mis enjute en ces termes:
prosternim cum fucis te sit Ecclesie universtatis sedis
lucorum p^{re}ceptuorum, gemma iudiciorum, flor
Dolorum, Unde fortis nosq^{ue} lumen speculum
clarissimum, se p^{re}signe claritate vita, fama de mortuis,
velut stella splendida & matutina resplendens. La lettre
de l'Université, dont nous parlions enjute, lequel
est qu'une copie de celleci, complete le griffé certe
élog^e ainsi: Universitatis nostre Panificis Speculum
clarissimum, & candalabrum insignis lucoris, per
quod omnes qui vies vita & gloria doctrina gana
ting, & iubilis, lumine rident, claritatis vita, fame clara,
se p^{re}stant lucida, velut stella splendida, & la respe
De morte in peu apprene ont, ouily a Di^{ce}nt
Confessore feliciter j*u*c^olo regnante, l'Université
de met, Di^{ce}nt Confessore de Dolmene & corosum,
felicitate etc. Cest peut-estre sur cette Elog^e p^{re}bonde
de l'ev^eque, & sur ce p^{re}bonde Decret de l'Université,
que le pape fitte Pievi a mis dans le Breviaire saint
thomas d'Aquin au nombre des Doctoris de l'Eglise le

Décret est pour cela imprimé à la tête de la table, ou
 Du 18. Janvier devant de s. Thomas, imprimé par l'ordre
 Lez d'après du bilingue fait lez Masses en 1388. die
 xviii de l'assise de Montfort, ne passoit pas pour
 Doctor à Paris. Et que l'autorité fait passer Doctor, presque
 de son fond il n'y avoit à Paris, ni Université, ni Faculté
 de Théologie, et l'Université, ni Degree. Nous l'avons fait
 voir au §. 12. L'évêque, & l'Université, qui ne l'a pas faimie
 formée que sous Philippe le Bel, peut-être contre nos
 apres l'année ou l'on met ^{la mort} au saint, quinze ans
 mis sous son fils Louis X. Dans la lettre dont l'origine
 que s. Thomas avoit été la fleur des Doctorat de
 l'Université, quarante ans devant ou cinquante ans
 avant quelle fut créée?

Après celas, Inquisitione facta super dictis articulis
 apud Doctorat, compotta per Dei gratiam. dictum est
 fellorum beatorum (l'Université ajoute, de Doctorum egen-
 gium) nichil confessus, docuisse, non scripsisse, quod sine
 Dei vel bonis moribus adversetur. La même Université
 n'en convient pas en 1388, ainsi que nous l'avons fait voir.

La sentence est enfin: Ingraditam attitudinem
 condemnationem & excommunicationis, sententiam, quan-
 tum tangunt vel tangere afferuntur sanam Doctor-
 nam fani, s. Thomas predicti (l'Université ajoute
 encore qd. de Doctoris enim) ecclesia scientia tenore
 presentium testibus annulamus.

Cette même lettre de l'évêque, sans y changer pres-
 que un seul mot, excepté ce que je viens de remarquer,
 passe pour apre un Décret de l'Université différant de
 l'ordonnance de l'Evêque; parce qu'on lie à la tête,

comme dans l'édition de Rome, ce titre ej: Epistola Univerisitatis Parisiensis, in laude, defensionem, atque favorem doctrinae cuiusdam Dicy Doctoris santi Thomae Aquino. Et plus: Universitas presentans libellum predictorum, Stephanus permisso[n]e d[omi]ni, & le [sic] approbatu[m] M. de la Rivie se retrouve dans aucun manuscrit ancien; d'où viene que cette lettre n'est pas sous le nom de l'Université, dans l'édification même de l'Université de Paris.

Ces deux lettres, comme on les appelle, afin de multiplier les faits tenu en faveur de l'au[th]orité de S. Thomas, & de son séjour, & de sa dogme à Paris, de son rôle de Doctor, & de sa canonisation; ces deux lettres, &c. j[er]c. sont datées de même jour, c[on]traignez les à fabriquer, en mettant ce titre, de la date de trois jours, die iorni ante faciem Caroli, écrit-il ainsi?

Ces une est datée à Gentilly, apud Gentiliacum, apud Gentiliacum; l'autre, apud Berthiliacum, ou Berthiliacum. Non, il n'est pas vrai; mais il parleut Hébreu, de ~~ses~~ Berthiliacum, comme on l'apprendra, J'ay beaucoup vu de faux titres prétendus fort anciens, je n'en ai jamais vu, il n'y ait ~~pas~~ Hébreu. Il paraît prouver que cela est, qu'on a pris sans cela ce que cest que Berthiliacum. On dédie le plus habile Géographe. L'écoufle de l'Université font von mefme ~~de~~ A.D., en mesmes termes, le mesme jour, le ~~de~~ 25. juillet, à la ~~de~~ Ecoufle, apud Gentiliacum, apud Berthiliacum, celiu la apud Gentiliacum, zelus q[ui] apud Berthiliacum, apud Berthiliacum; cela se concorde-t'il? Oui, certes, selon les règles, que j'ay fait avoir effectuées pour une école de Mathématiques, le fond facile, de l'autre, de la ~~de~~ 25. juillet, tous les deux q[ui] ne font pas un sens entièrement, ou q[ui] le gaffent, & les prennent enigmatique.

pour signifier ou l'EST-échaf, ou bien le Juifisme. Saint Thomas est ici l'EST. Christ homme, comme je l'ay dit à la commencement : L'Eveque d'Étienne, Stephenus, c'est JESUS-Christ Dieu, 1734-1750-II-6 : C'est operie le affligentibus se: Qui je cachea aux Juifs qui l'ont ou brûlé, la ce sans les éloges qu'on donne lui a saint Thomas, n'ont certainement rien que de très-véritable. Paris, comme tous les autres murs de ville, dans ces fortres d'énigmes est mis pour Jérusalem : l'Université, pour tout le corps des ecclésiastiques, qui y étudient. Gentiliacum de Bestiliacum pour le Juifisme à droite, Cest à dire, le Juifisme du royaume de Juda, qui y dominoit. Ces deux noms, dont le premier devint, le second fût pour plaisir de l'Robeur, présentent à l'esprit le caractère Juif :

Gentiliacum, גַּנְתִּילָאָכָּם :

Hic affligentibus se maladictis, affligenter se contrecto.

Bestiliacum, בֶּשְׁטִילָאָכָּם :

Cum inscitior maladictis, affligenter se contrecto.

Voila le caractère Juif; la colere, la vengeance, la joie d'écraser ses ennemis. D'ailleurs Gentili est un village à une lieue de Paris, où j'en y eut jamais de Palais épiscopal rural. Cest pour cela, qu'un Autour-Dominicain, nommé dit-on nommé Raphaël de Pornafle, ne sachant ce que cest que Gentiliacum, a mis Damon Parisis, en transposant la plus grande partie de celle l'acoste de l'Eveque de Paris. Cest à la fin du livre, qu'il a intitulé, De prærogatibz Domini nostri Ihesu Christi. Cest une loge francmasonne falsification. Cet auteur a été révélé, dit-on, du temps de l'ape Eugène IV. mais on n'a le moins, que penser par ce qu'il dit de lui dans ses livres. On ne fait nullement qu'il ait écrit des lettres Dominicaines, nullement, nullement.

il est mort. C'est un nom forgé de l'hebreu pour signifier Mort-Christ:

Raphaël } Christus
de Pornafio } concert spemnentis Christum.

Raphaël est tellement dérivé de ַרְפָּאֵל - רַפְאֵל - רַפְאֵל: Qui concert opereorient se male dicat: Qui transforma les Juifs qui l'ont envie, en les maudissant Pornafio ou Pornaxios (car on le trouve écrit en ces deux noms mangier), pour que la lettre latine ^g & ^x se rendent au Hebrew par le ^ג ו, c'est un nom forgé de ַרְפָּאֵל - רַפְאֵל - רַפְאֵל. Vincenzo Baradelli à Castro novo Dominicain, a fait imprimer, die-on, à Milan, en 1475 un Discours de l'Université de Paris, qu'il a fabriqué en partie des expressions du Mandement de l'évêque de Paris, & en partie des phrases de sa façon. Mais ne faillant ce que c'est que Beccaria, il y a substitué Datum Parigijs, 1324. Il y a ajouté cette phrase, qu'il a empruntée du P. Pornafio, de qu'il attribue à l'Université: Inter suos Ecclesie Doctores, ha-^{lumin} bere feliciter approbamus, en parlant de S. Thomas d'Aquin.

La lettre de l'évêque de l'Université onto encord dans la face quelque chose de fort singulier. Dans l'église on n'a jamais dit sacros Cineres. Mais le pugnisse en vainqueur impie, dériver encore sacros de l'hebreu, ַרְפָּאֵל - רַפְאֵל - רַפְאֵל: pour signifier Juif ou Juudaïque, qui affligent sa corderie. Il veut dire, que la cérémonie des Cendres est une cérémonie Juive, inter Juâïos & Cineres. Tout ce jeu, tout cet Hebrew, toutes ces énigmes, prouvent clairement, que les Dominiens n'en font pas les auteurs. On les leur a donné; on les a trompés: ^{mais} après cela ils n'ont pu croire qu'ils l'ayent fait.

D'AQUIN.

La lettre qui n'a que le nom de l'Evêque date de l'an 1324. La copie qui a en tête le nom de l'Université manque anno Domini 1325. Ce qui signifie en allemand, anno Christi, qui vivut de Trinitate, de Paula persona, vivent post Pentecostes. Sans cette explication, qui date l'an 1324 étoit alors à Paris, ce que nous appelons peu forcier aujourd'hui l'an 1326 jusqu'à Pâques.

Tant de fautes Avez, qu'il a fallu faire pour perfuire le légende humain de l'apostolat de Thomas Aquin, & son Doctorat, de sa Régence à Paris, de sa canonisation. Et de l'appropriation de sa doctrine, par les Papet ~~les~~ l'Evêque & l'Université de Paris, sans prudence de tout et les vifions faibles pour cela; tout cet annal, dis-je, de fautes il n'est-il pas une forte démonstration, que ce saint n'a jamais été; & que les fautes endroits de sa vie, qu'il faut faire croire, sont ceux qui représentent dogmatiquement M. Christ, & ne conviennent point à l'autre?

C'est sur celle Ordonnance de l'Evêque de Paris, que l'Université de Salamanque établie en 16^e le ^{17e} de Janvier qu'elle fait faire à ses Licenciés de s'attacher ^à irrévocablement à la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas. ^{Bon Pasteur de Léon le 10^e capitulo} à la page 191. n. 119. où elle répond ainsi à une objection qu'on lui fait: Non possumus non aperte, quod contradicitionis videtur quod latenter per ignoranciam exprobare Academiam Salmanticensis, quod videlicet ipsa se Thomistam fuit, dum se doctrinam suam nonem Augustinus & Thomas addidit. Sed Academia salmanticensis hunc titulum honorificum reputat iste, ^{que} se illo ornata tota Europa fore configit.

nam: mortum abest et embecat vocat Augustiniana
sive Thomistica. Stephanus episcopus Parisiensis in
quadam epistola, que fratris Magister reverum ex-
ponentem de doctrina Doctoris Angelici sic locutus
est: Quod designat doctrinam S. Thomae, occultato
veritatem dehorante Romanam Ecclesiam ipse est
enim universalis Ecclesia solaciorissimum lumen, pars
Doctorum, candelabrum proprie signe lucis; per quod
quatuor ingredientes viae vite, & scolas doctrinae
lumen vidant, sicut hoc p[ro]t[er]e fuit a facie propter
veneris de la lettre de l'archevêque de Paris, n[on] ce font
en peculiares mesme que ce ne font pas tout a fait les
propres termes de la lettre de l'evêque de Paris; mais
ce font a fort peu plus les mêmes sous une autre con-
dition. Le fermier de l'Université de Salamanque

§. 15.

De l'Approbation d'Innocent VI.

entre la Bulle de canonisation de l'an 1323, & l'an
1363 qui est la date de la Bulle d'Innocent VI, le siècle
a peu trop grandi, pour n'y trouver aucun Pape,
qui estoit porté de S. Thomas de Doctorine avec
l'éloge. On a mis sur la tete d'Innocent VI, prede-
cesseur d'Urbain, de qui fut élue vers la fin de l'année
1352, un témoignage authentique, de-on qui n'est
a la tête de la table de 13. tome des ouvrages
de S. Thomas, tellement, en ces termes: Co-
mune d'icto Doctorine s'nomme de Aquino, per Apostoli-
cam sedem Innocentius Pape in Sermonc, qui
imp[re]git, esse plusquam Salomon hic, de doctrina
sive Doctoris S. Thomas de Aquino, facit Ordines

Fratrum Medicinorum, sicut ad: Hujus Doctoris fa-
pientia, propter ceteris, excepta Canonica, proprietatem.
Rabat verborum, modum dicendorum, veritatem fa-
ctiarum: quod nonquam quis eam tenet; pri-
nius a trinitate veritatis ~~diffidit~~ deridit, de quip
eam impugnavit, tempore sibi de veritate pugnat.
Icar de Montaigne Dominicain, en 1388. fournit la
reputation de la doctrine de St. Thomas, cest du alle
guer cet éloge du Pape Innocent V. ou VI. Il ne l'a
pas fait. - R. Antonin, si le Cardinal Tunciscolat. Doct.
minicain, n'en parlent point. L'apostol Dominicain, chef
des Thomistes, qui a écrit, dit-on, en 1424. n'a pas
évidemment parlé de cet éloge du Pape Innocent V. où ce
qu'il dit de la doctrine de saint thomas, en 2. l. 2. d.
T. I. a. 3. pag. 78. Hem dico, quod Ecclesia Romana fecit

EXAMINARE doctrinam sancti Thomas ante eius ca-
nonizationem: ut quia reportum fuit, quod illa nihil
continebat contra fidem, aut bonos mores, sicut plen-
siter approbat per multis summos pontifices; quae
Joannem XXII. Urbanum V. & multos alios. Lequel
dit le Vademecum de la doctrine de St. Thomas auquel
sa canonisation est visiblement une faute en l'admettant
avancee, dont on ne sauroit approuver la moindre
preuve. Et l'opinion publique avoit de cette doctrine
a Paris en 1388. demonstre manifestement le contraire.
Cesee la sage circonspection, qu'on y oppose a Rome,
la somme faute ne pourroit plus y faire examinée en
dix ans.

Mais une autre faute évidente, c'est qu'après
Urbain V. plusieurs autres Papes ayant approuvé cette
doctrine, sans en faire examinée, et sans en faire la confirmation.

cette doctrine jusqu'au temps que l'apôtre fut délivré des
commentaires. Les Dominicains aujourd'hui non
reconnissent aucun tout ce temps la doctrine que
Capreolus cite d'U. et Jean XXII dont la Bulle de
Canonisation porte le nom. On n'attribue donc plus
de son temps à Innocent V. l'éloge dont il est ici question;
car deux longtemps avant Jean XXII, Innocent VI,
est devenu Urbain V. le Capreolus ne le cite pas non
plus. Ce prétendu éloge n'a donc pas fait envoi
de son temps. Le ce plusieurs autres ne peuvent venir
que des Papes qui ont suivi Urbain V. car depuis les papes
naturels d'Avignon Urbain V. jusqu'en ce quiconque, qui
est Innocent VI. mais qui est contesté, & qui que fût
plus plausibles. Donc ce plusieurs autres est inconcevable.
On a des sermons manuscrits de Clément VI. à la
louange de saint Thomas; mais il n'est pas pris alors
pour; il n'est pas que Pierre Roger; de l'éloge dont il s'agit,
nous pas tant ces sermons. Ainsi cet éloge d'Innocent VI
a été fabriqué depuis Capreolus, c'est à dire après le
concile de Bâle.

On le lit soit autrefois dans la Breviaire de la Messe
de saint Thomas d'Aquin; mais on le lit les Dominicains.
Depuis quand? tout au plus tard, depuis l'ordre de Calixte
III. environ l'an 1456. Mais il a été reconstruit de
plus, il fut encore cependant dans l'office de l'ordre
de saint Thomas, chez les Dominicains. Depuis quand? De
puis l'an 1631. lors qu'ils réformèrent leur Breviaire.
Mais le Breviaire des Dominicains est-il plus privilé-
gié que le Romain; ou le saint Sage de la sacree Congre-
gation des Pères je réserve l'avis de corriger, ou même
de supprimer beaucoup de fausses légendes, plus ou

Et commence le disoit-on! comme un ormeau du temps d'Inno-
cent! Non; mais comme un éloge composé par les Domi-
nicains seulement.

On peut voir dans l'office de la Messe de saint Thomas, quatre
à six lignes à la page de l'ordre des dominicains
et pour ce motif n'a pas nécessairement appartenir
avant l'an 1552. sous le règne de Charles III.

moins anciennes, que celle de St. Thomas.

Comme l'autre Breviaire n'a d'approbation qu'après, que comme ne contenant rien, qui doive choquer la piece Chrétienne. On ne garantit pas pour cela, qu'il n'y auras rien qui soit contraire à la verité de l'Église, d'ici l'effet des Buller authentiques de canonisation. D'ou fait est que ce n'est pas au particulier de dire sur ce qui est dans quelques lieux dans l'Eglise; cest en ce cas d'avoir tenu conseil l'erreur; & une erreur, qui quoq; que ce ne soit qu'une erreur de fait, peut devenir pernicielle à la Religion; puisqu'elle abusive, selon moy, à cano- niser une doctrine, qui lui est contraire. Les voulant empêcher les particuliers d'ériger, cest malin faire en sorte, que les juges naturels de semblable cause, n'aprennent connaissance; puisque ces juges ne prononcent jamais que sur ce qu'ils leur défassent; cest apprendre qu'on ne les instruise; s'opposer à cette condamnation à leur tri. Est particulier, qui se corvait, ne prononcent que solennellement tout au plus; mais je préférerais les juges, afin que justicierement ils prononcent sur ce qu'ils n'avaient pas jugé.

Ce protocole du sermon du Pape Innocent VI. n'existe, nulle part; je n'en ai pas vu, ni manuscrit, ni im- prime. Ce Pape n'a jamais fait de sermon; quoq; que quel que Bibliothécaire l'en attribue, mais fondé seule- ment sur le seul faux titre, que De Monacis a mis à cet Eloge. Le P. Jean de L'Institut Dominicain, qui a imprimer une Dissertation intitulée, Approbatio doctrinae Di Thome, avoue à la page 140. que plusieurs doutent de la vérité de ce

ST THOMAS D'AQUIN,

fait; & par cette question il ne reçut pas infidèle sur cet
 éloge d'Innocent. V. quoique ce fût, dit-il, une badi-
 tion dans son Ordre; le père Doctor de Cologne, nommé
 Lambert de Montréal, le cite aussi dans son livre De Anna-
 de Mme le Docteur vers l'an 1498. & le Noble Ve-
 nien Pizamensis, au commencement de 1590, nous fait que
 partie des Mémoires fut recensé, qu'on leur a donné.
 On a trouvé principalement ce Docteur fut l'auteur pour
 la doctrine de saint Thomas, & lorsqu'il fut à la prêche
 conférée devant ses ouvrages sur la mystique. Pour cela
 il a mis hardiment dans sa Précédace sur les termes fait
 le livret de Pizamensis, que saint Thomas a tout
 écrit par inspiration divine, inspirante spiritus sanctus.
 Et au commencement du traité De generatione &
 corruptione, il donne les éloges à la doctrine de saint
 Thomas; Doctorum prefringit, atque prouidissima
 quam magis spiritus fecit iudicio, quam ledio s.
 plus eruditus, quam ratio docuit. L'ambition du saint
 Esprit appelle force nécessaire, pour enseigner le
 traité De generatione & corruptione? Non. Mais
 il appelle exactement les Mémoires qu'en lui avons
 faouis. D'où vient qu'avec le prieur d'éloge du Pape
 Innocent, il a joint dans la Précédace du livre de Anna-
 la lettre d'effigie de Paris, dont nous avons parlé;
 comme a fait aussi le Vénérable Pizamensis, à la
 offre des Opuscules attribués à saint Thomas; tous
 deux à la fin du quinzième siècle, le plus près de
 140 ans après la mort du Pape, donc ils citent le
 sermon des premiers: Tamquam quis est encore refusé;
 & que personne n'a vu avant n'avoit l'an 1490.
 n° 1590. Avec tout cela j'ai vu vite répondu de Rome
 24 Decembre, 1599. Et concue en ces termes: Registri
 pontificis ut iusticiam reminemus admissi. Salmantice. Ad pro-
 dum Theologia vel Caledram, nisi pro doctrina S. Thomae
 iurante; respondit je p' non velle, nequa proesse facies: —

LA VIE
DE SAINT DOMINIQUE.

La vie de saint Dominique, telle qu'elle est dans les
Legons du Brevier, n'est qu'une allegorie, semblable
au celle des Legons de S. Thomas: ce qui donne grande honte à
l'auteur. Si l'auteur ~~de~~^{protegeant} sainte Dominique, pretendre fondairement que
frères Precheurs, n'ont pas un ~~perfumage~~^{ainé de la morte}, que
ceux de saint Thomas, si j'en crois son nom, Dominique, &
Thomas, n'ont pas été choisis pour en faire deux saints
plusieurs parmi les frères Precheurs de leur confraternité,
parce qu'ils signifient chacun séparément, l'EST. Christ et la le
dernier de l'Hebreu; & qu'ils furent joints ensemble il s'agit
cette pensée:

Dominicus } Christus
Thomas } Iudeus concubus

Dominicus Christus alors de 1174-1184. מ-ה-נ-י - pour
signifier M^{gr}. Christ Iuge, qui audiencent sa affigere affi-
get, qui accablent de malheurs ceux qui l'ont fait mourir.
Celle chose fera doute qu'il est ^{angl} Thomas, cest à dire, comme
nous l'avons expliqué, qui écouvra les Iudais, qui font
les Juifs. Si enfin ces deux noms n'ont pas été pris
dans le Royaume de Naples, par les compagnes de la Compagnie
de Rome: l'un de l'abbaye de S. Domingo, de l'ordre
de S. Benoit, à une lieue de Sora, succélia de la Terre de
Lubom, l'autre, de baug de S. Thomas della Strada, dans
le territoire d'Aquin. De Piedmont, qui est près du mont
Caffin, lequel fut donné aux seigneurs d'Aquin par l'Empe-
reur Frederic le second; comme le rapporte Richard de S. Gon-
main, dans sa Chronique, à l'an 1229, page 1002.

Je n'en veux point aux Saints véritablement re-
 connus dans l'Eglise ou de l'Eglise; cest à dire, par l'au-
 tempsité, légitime; mes a jude, n'ont de propriete ceux
 qu'il faut reverer ~~comme~~ saints; & on s'en donner la
 commission auctoritate apostolica a certains Evesques,
 comme je crois qu'il s'est pratiquée les diaconies premières fondées
 de l'Eglise. On veux régulièrement a toutes ces fondées,
 qui étant prises pour des vérités, sont très prépondé-
 rantes a la Religion. Ce qu'on lit de S. Thomas d'Aquin
 de que je viens de réfuter est de cette espèce. La vie
 de S. Dominique, telle qu'on la donne le Breviaire
 Romain, n'est pas si dangereuse pour les conséquences;
 mais sa Critique est nécessaire, pour faire voir, que le
 même caractère dépravé, regne dans ces deux vies, &
~~qui sont presque toutes deux de la même nature~~
 Allegorie ou Allegorie. Ce qui est historique, est une
 pieuse fiction, qui n'est pourtant pas fausse au gré
 de ceux qui l'ont fabriquée. Car tout ce que les Juifs
 font, est toujours le même Christ, disent-ils, puisque
 c'est la Vérité ou la Droite Raison, qui le fait en eux.
 Ils ne font, ~~pas~~ en vertu de celle commission du
 vinti, qu'en fuit Christ; disent Wicel, condamné pour
 cela dans les Actes du Concile de Constance; & apres
 lui Jean Hus, ~~et~~ Luther, Baius, Jansenius, &
 Quenot, dans quelques unes des propositions condamnées
 par la Constitution Unigenitus.

Ce que j'appelle Allegorie, ce sont des traits,
 qu'on peut attribuer a S. Dominique, & qui sont tirés
 de la Vie du sauveur. Cesce que j'ai fait voir dans
 les legendes de S. Thomas d'Aquin nous l'allons voir de

X de profonde aux Dominicains
 dans Allegories

même dans celles de S. Dominique. Tous les noms d'Israël, comme j'ai dit sur S. Thomas, doivent signifier Jésus-Christ, ou Juif; & ceux qui signifient Yeshu-Christ, le doivent représenter, comme Juge juif contre les Juifs. Les noms de femme doivent signifier la synagogue; les noms de province, & villes, & bourgs, la Judée — & Jérusalem, ou autre ville ou village dans la Judée. Pour dériver les noms de l'hebreu, il faut observer les mêmes règles, que dans les lettres de saint Thomas.

Lettres iiiij.

Dominicus) Le Seigneur Jésus. 1

Calanze (in Hispania) né à Bethléem en Judée, 2

Ex nobis Guzmanorum familia) De l'illustre maison
des Rois de Juda. 3

Patentie liberalibus disciplinis & Theologic operam
fecit.) A Nazareth il donna à la pratique des
votives fêtes à une personne bien née, & a
la contemplation des choses divines, 4

Quo in Iudeo cum plurimum profecisset, prius
Oxonensis Ecclesiae Canonicus Regularis) Il
vint à Jérusalem, où il pratiqua très re-
gulièrement toutes les observances légales
de la synagogue. 5

Dande Ordinis fratrum Predicatorum natus quidam)

Il établit des Apôtres, qu'il envoya prêcher. 6

Hujus mater genita) La synagogue de la ville de
Juda, avec qu'elle l'enfantait selon la chair. 7

Filius iste est in quiete) avoit appris dans les pro-
phéties, dans les visions de ses prophètes,

continere in alio cibulum) qu'elle mettait au
monde un petit lion. 8

ore preferentem faciem, qua datus in lucem,

Obtem terrarum incenderet.) Qui par la lumiere de son Evangile embrasseroit tout l'Univers du feu de l'Amour Divin. 9
Quo somnis significabatur, fore ut splendor sancti
tatis ac doctrinae gentes ad Christianam
metatem inflammarentur.) Cest a dire, que les peuples embrasseroient avec ardeur la Religion Chretienne.

Veritatem cuius comprobavit.) L'événement a vérifié la prédiction.

Id enim praesertim perfecit.) Il l'a fait par ses prédications dans la Judée et dans la Galilée; et par lui Ordinis suorum deinceps est consecutus; par ses Apôtres, & autres Prédicateurs comme eux de son Evangile.

Lettre V.

Hujus autem ingenium ac virtus maxime evi-
tuit in exercitu Israëlis.) Son esprit de sagesse pour a réfuter & à confondre les Scribes, les Pharisiens, les Sadducéens, & autres Juifs, qui ne vouloient pas le reconnaître pour le Messie.
Qui perniciose erroribus Tolosates perirent
comabantur.) Qui seduisoient les habitans de Jérusalem. 10

Qui in negotio septem consumxit annos.) Il y travailla durant quelques années Ie Sainct Iacques. 11

Potest Roman venit ad latronense Consilium.) Il vint à l'Assemblée générale, qui fut tenu à Jérusalem pour faire la Paque. 12
Cum Episcopo Tolosano, avec le Sudisimus de
Jérusalem selon la lettr. 13

ut Ondo quem instituerat, ab Innocentio testis confirmaretur.) Pour y faire recevoir par le troisième Judaïsme selon la lettre, dominant dans Jérusalem, cest à dire, par les Pères & Levites, la Religion qu'il avait établie. 14
End red dum in deliberatione versatur,) tandem que ces Prestres délibérerent la dessus:

Dominicus hostis du Pontificis) Il fut alors animé par son zèle comme grand Prieur. 15
Ad suos reverentibus, ut sibi regulam allegaret,) Il revint résolument trouver ses Apôtres, pour leur marquer la règle qu'ils devraient suivre. 16
Romam rediens) Estant donc de retour à Jérusalem.

Ab Honorio testis, qui proximum Innocentio successerat, confirmationem Ordinis Predicatorum impetrat.) Il obtint du troisième Judaïsme ~~accordation~~ d'entre les trois qui étoient à Jérusalem, cest à dire, du Judaïsme sacré et ecclésial selon l'esprit: (lequel avoit suivi immédiatement au même Judaïsme selon la lettre;) la confirmation de la règle de Jésus, que professaient les Apôtres. 17

Rome autem duo instituit monasteria, alterum virorum, mulierum alterum.) Dans la Jérusalem selon l'esprit, il ordonna qu'il y eust des Religieuses & des Religieux. 18

Tres etiam mortuorum ad vitam revocavit.) Il convertit à la foi plusieurs Juifs des trois tribus, qui étoient à Jérusalem; de Juda, de Benjamin, & de Levy. 19

Multaque alia didit miracula.) Il a fait encore plusieurs autres miracles. 20

S. DOMINIQUE.

Quibus ~~et~~ Ordo Predicatorum mirifico propositus est.) Et ces miracles ont beaucoup contribué à accroître l'ime popularité parvenant le nombre des Prédicateurs de l'Évangile.

Lettre VI.

Vix cum eis opera ubique terrarum monasteriorum adficerentur.) Comme on batifort des églises par tout,

Innumerable que hommes religiosam ac piem vitan instituerent,) Et que par toutes les nations un nombre innombrable d'hommes embrassent la Religion Chrétienne:

Bononiae anno Christi ducentesimo octavo primo supra millesimum, in fabiem iudicat. Ne qua causa se mortuum intelligi eti convalescere. De alumnis sedis disciplandis, eos ad integritatem, De innocentiam cohortatus est. Postremo caritatem, humilitatem paupertatem, tanquam certum patrimonium eis testamento reliquit: Fonsque orantibus, in filiis verbit. Sic currite sancti Déi, occurrite Angelis, adorat inuit in Domino, oblatu Iohes Augustij. Quem populi Gregorius Ponus Pontifice retulit præ fantorum numerum.

Explication
& preuves de l'Allegorie.

1. Dominicus) C'est Hllyt-Christ; tant parce que ce nom le désigne, lors qu'il est dérivé de l'Hebreu, comme j'en ai dit, que parce que quelques anciens l'ont appellé. HOM⁹ DOMINICUS,

94 ou 95.

Des élages furent par des moyens aussi criminels.

peuvent-ils être de quelque considération?



Venu en) Vont que desas en effet
lors on baptissoit par tout beaucoup d'espys, par son onoyen
s. Domingue a l'ill un nombre d'ensemble de
moniales que
Bonomie a Genfalein
anno x^e 1221. Pendant lequel
j'entendis de vent capines
que le saint ordonna que le saint
meut fuisse baptez de la mort
dans cette allegorie, je ne vois pas que ce
soit une circonference ou de supposier que dans la vie
du saint, que le saint le fit avec de moins D

Cul se moriturus allegore) Cest ce qui est recouert dans s. Jean
xiiii. 32. 33. Non accidit.....
Clement (Barthol) A la derniere heure, au moment que le Seigneur fit
les offrandes) Jea. xiiii. 34. Mademoiselle.... le saint autrement
revenu de pendant la mort
fut rebaptez ordinairement, jn illy verbi, subvenire fuit, Diei occasione
deux a malgre de l'empereur. Il fuit par prophete
disoys, qu'il yroit que quelque fautes amys apres sa mort,
profiterent le temps de l'empereur, & les Anges vinrent au corps de
ce saint pour le faire rompre, & baptez pour prouver
Selon la Rubrique d'esse piece ne fuit que les lers
que lame est sortie du corps. Ego effe uelutur.

Jij devons que le saint est capire. C
ordene des Anges, pour refaire la respiration, &c. m. moyens par le
qui portea s. Jean, Norm. X^e exhortation nascit.
Dont remise au saint et au saint. Dintem Diei exhortation
Anno 2. 33. Humilitatis conceptio. - Regurgit a tempore solvitur illa
Phil. 2. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14.

Je ne suis pas certain si c'est
Leyon VI. i.e. doit pas offre aussi allegore
Si je m'y determine, il faudra l'ajouter a la fin.

A Judasme, m'asq' pour le nombre de
10 mudejib 200000: j'as le 2. temple
m'asq' pour le nombre de 200000 les q'
by 3 robes, 200000 robes le 2. temple

par la Mejjidie 21

B. Bourjoua le 22, Bourjoua le 22

B. le surnom étant
Bousser le 22

C. cela parce que cest une priere:
je parle que cest une prophete.

P. Pour avoist la fide, cest en prenre mesme?

et il y a une autre rae que cest en prenre
a la mort, cest en celi de l'autre.

a cause de l'humanité mise au seigneur Dieu, par la personne du Vaste.

3. Calonge.) In villa quadam, quid dicitur Calonge, die l'auteur de la seconde vie de saint Dominique, d'ap. le P. Léhard, page 25. de son premier tome des Environs de son Ordre. Calonge est un village du Diocèse d'Osma en Espagne; il est mis ici pour Belhème; parce que l'écrivain ce nom de l'Hebreu, il désigne une ville Juive. 7:11-771-52-71
Quia Christum propterea removit. En dans facioles a rebucé
 7:11-771-52-71 Chaff; en effet, comme il y a dans le Visconti les No-
 lumos hunc regnare fugerunt. Dans est ppter dignissi-
 7:2-7:7 fuit mis pour Mst. Chaff, parce qu'il est Dieu;
 de parce qu'il n'y a pas d'autre mot simple, qui suffice le
 désigner. Cette origine Hebäique de Calonge, & le chra-
 quion a fait de ce village, pour ~~le~~ ^{affirmer} le lieu na-
 tel de saint Dominique, se vérifie par la transcription
 des deux premières syllabes de ce nom, dans la première
 vil de fait, imprimerie par le P. Léhard, page 2. ou
 on lit, villa quid dicitur. Chalonge. Cette transcription
 est faite à suffisance pour avoit, que le mot devant étre
 dérivé de l'hebreu et n'impose laquelle des deux pre-
 mières ~~marcas~~ gracie soit mise la première. Car
 qu'on dise 7:2-771-52-71 ou 7:2-771-52-71
 il est adm. que Christum propterea removit; ou, d'ac ppter
 chifram removit, cest tout un. Mais mais appy n' l'in-
 ni l'autre n' est le vrai nom de ce village. Il s'appelle
 Calonge; comme Garibay l'a remarqué dans son
 second tome. Mais pour le dénir plus honnêtement
 de l'hebreu, il a fallu l'alterer d'une de ces deux manieres:

3. De nobis Guzmanonon. Les deux vies imprimerie
 par le P. Léhard, font comprendre au contraire, que furent

Dominique étoit de parents d'une fortune modeste. Une profusion abondante, est dans l'opus, le domine l'auteur, selon le P. Richard, page 25, le nomme Théodore, de renommée connue qu'il écrivit en 1297. Il est également, toutefois, dit ibid., nom occidental sous condition satis honesti homini ergo Deum Christiana pietate. Description d'une des autres vies de sainte canonisé, compte plusieurs) ne parle de la famille des Guzman. Mais ce nom a paru jusqu'à ce jour suffisant, si j'en fabrique celle-ci, propre à marquer une famille plus forte, celle qu'avoit celle de David, dont M. Christ descend d'abord, le premier Guzman, que l'on nommoit par l'alfonso, étoit un gentilhomme, mais d'abord officier de guerre sous les Rois Noirs, maistres de Tarifa, vers l'an 1293. Cest à dire, six vingt ans après le temps où l'on met la naissance de St. Dominique. Il passa ensuite dans la partie de l'Andalousie qui appartenoit aux Rois de Castille, ou est Medina-Sidonia. Cest la demeure des Ducs, qui tirent leur origine de ce Guzman. Cette place a plus de cent lieues de Caleruega.

Selon les auteurs anciens, que le P. Richard a fait imprimer, & les autres, le père de saint Dominique se nommoit Felix, & sa mère Jeanne; priez Felix, ~~mais vero Joanna~~. Cest à dire, que la tradition de la Synagogue mitte enfance Roi-Christo selon la chair. Felix est mis pour le Roi-dame, qui dans son chrismon affixé à ses vêtements lors qu'il étoit, Tolle, tolle, crucifige. Ce nom est pris de la désiré de 1174-118-1195. Jeanne est mis de même pour la synagogue Juive, que chrismon affixé 1174-117.

4 Palentia. Nom de ville mis pour Nazareth, ville
Juive, que operibus afflictio Domini, ou Christum: le
dérivant de 1111-1113-1115: lors que ses habitans voulou-
rent le précipiter du sommet de leur montagne, comme l'Ulcis
rapporté chap. IV, 29. A Palence il n'y a eu d'Academie,
d'Ecole, ou d'études de Théologie de ces Autres qu'après
l'an 1210. ou 1212. lorsque Alphonse IX ou le Noble Roi de
Castille, a la sollicitation de Don de Tello, qui fut l'évêque
de Palence en ce temps là, y erigea une Université. En
ce temps lez Béfouys evocavit Magistri Theologici
& alium Artium libermanum, & Palentia Scholas
confecit, procurante reverendissimo & nobilissimo
Tellione episcopo ciuitatis episcopo, Noduias Tiedensis,
et dans sa Chronique, pag. 109. du 4. tome de Hispania
illustreata. Et la maison qu'il en appelle, cest que les
Palentinois suffoient de tout temps pour avoir de l'espria
propre & la semblaçque, & pour être bons fideles: Quia,
et antiquitas refert, semper ubi viguit scholastica sapientia,
vigit & militia. Et dans le premier tome, Radcliffe
de Toledo dit la même chose, livre 7. Chap. 34. Sapientes
et Gallijs de Italia evocavit, et sapientia disciplina e
regno suo nunquam abscessit; & Magistri omnium fa-
cultatem Palentia congregavit; quibus & magna stu-
pendia Largitus est, & largit. Or Don Tello ne fut
l'évêque de Palence, qu'en 1210. ou douze, ou S. Dominique
avoir eu alors plus de 40. ans. Car sa naissance l'an 1170.
Et il avoit, dit-on, déjà fondé son Ordre en 1203. Tout
cela ne se peut accorder, si excepte afflatus que l'Ulcis
rapporté. Pour sauver cette contradiction, ce même Thea-
tonic, le après lui, celui qui a pris le nom de S. Antonius,

change Valence en Valence; ne prenant pas garde que Valence soit alors sous la domination des Mores. Rien n'empêche que saint Dominique ait étudié la Théologie, soit à Valence, ou à Tolède; comme le disent les Écrivains de sa vie, c'est la même, qui se disent contemporains.

5 Quo in Ordine cum milibus proficiet, prius Oxomontis Tolepidi Canonicos Regularios.) C'est ce que dit l'Evangile duc. 21^e, 50. Et MM. proficiat sapientia te etate, & parva, apud Deum & apud homines. Et la pauvre lui profite. Non enim legem solvere, sed adimplere, est. Matthieu, chap. v. 17. Oxomontis officium ecclésie, est mis pour la synagogue de Jérusalem, que j'expliquerai plus tard, servant ce mot de 1539 - 1549 - 1559.

6 Ordinis Fratrum Predicationem.) Ce sont les Apros des, que Christ envoie prêcher. Mis à vos prédications vestrum Dei, Luc. ix. 2. Il fit leur ordonna de se regarder comme des morts, en s. Matthieu, chap. xxvi. Omnes au contraire frater Egidius.

7 Hujus mater gaudia) La synagogue dans laquelle le patriarche de Juda, laquelle dominait dans Jérusalem. Il falloit entendre ces paroles de la messe de saint Dominique, a qui a celle raconté, quelle a eu son conseil de saint Dominique, lui-même, qui son serviteur a été en faveur de confier.

8 Caputum) Touz les descendants du patriarche Juda, sont appellés, pour leur père Jacob, de petit lion. Caputum leonis Iuda, Gen. XLIX, 9. Et promulgata n. Languier, qui est issue de cette tribu est appellé dans l'Apocalypse par saint Jean, le Lion de la tribu de Juda, Ieo de b. Pie Iuda, Apoc. v. 5. Les autres, qui ont écrit la vie de saint Dominique, qui ont pris caputum pour un petit chien, qui abhorrait en profond, faisoit

prié d'arrêter l'abatue; n'ont pas pris garde, qu'un petit chien n'abat que bien fort. & qu'il ne peut abattre ayant le flamboue à la boucle; & que cette au flamboue qu'est attribué l'inédie, du monde entier, nullement à l'abatage l'abatements. Mais il fallait qu'ils expliquassent ainsi catégori, pour donner le change aux lecteurs, & l'empêcher de deviner l'éénigme.

9. Orbitum terram in iudea.) Cela ne convient pas exactement à saint Dominique. Mais c'est que le Sauveur a dit de lui même, en S. Luc, Chap. XII, 49. Ignem veni mittere in terram; & quid rido, si ergo accenditur? Je suis venu lancer le feu sur la terre; & que fréchitoyez, sinon qu'on l'allume.

10. Tolosates.) Ce nom est mis dans celle allégorie, pour faire croire, que saint Dominique a prophétisé à Toulouse. Mais il y est plus difficile de l'expliquer & signifier ainsi les Juifs de Jérusalem, qui suspendirent faiblant peccatores. 1207 - 1208. - 1240.

11. Septem confusis annos.) Le nombre de sept est mis dans ces énigmes, pour signifier Jérusalem, parce que les Juifs chiamment le ~~sept~~ septième jour.

12. De laternente Comitium.) C'est comme dans la vie de S. Thomas. L'Assemblée générale des Juifs a Jérusalem pour y faire la basque.

13. Cuius Episcopo Tolosano.) Episcopo est mis pour le Juif d'Israël selon la lettre; parce que l'Episcopat que le Juif a obtenu accomplit en trahissant l'Agneau de Dieu. Tolosano pour le Juif de Jérusalem, qui suspendirent faiblant affligentes ses de 1209. - 1208. - 1240.

14. Ab Innocentio tertio.) Innocentio est mis pour le Juif d'Israël selon la lettre, cui affligentes affligebat afflit-

S. DOMINIQUE

gentes pe: Horve de 1129-1139-1149. Ce temps d'un
drame affligeant. Les trois premiers papes de ce siècle sont
malheureux. Benjamin, le 1^{er} le moins bon, mais le plus
éloigné des trois en tel exemple, on peut faire un appétit sur les
15. Hormis l'antécédent.) Cest MM. Christ lui-même, qui
la Vaticanie Pontife des Chrétiens.

16. (Il fut révélé au Roi) Ce fut lors qu'il fit sa réfute
aux, il conversa avec ses Apôtres, lorsque le seigneur
Dieu - cest à dire, de l'établissement & de la forme de son
Eglise.

17. AB Honorio tertio.) Honorius offrit ici pour
le fiduciaire, selon l'opinion qui fut de immédiatement au
10. Mois selon la lecture. Il offrit de 1139-1149-1150
les gisants, tels offerts plusieurs : parce que avec MM. Christ
il comptaient les deux charnels, & allait faire à l'autre qui
succéda à MM. Christ, chap. vi. 7. Malheureusement, dans le siècle, Chap.
18. Rome autem suo iustitia moratoria.) Rome,
comme j's fis, est mis partout, pour Jérusalem, Compartez
que sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, dans son ouvrage
de la vie de sainte Thérèse, au chapitre 1^{er}, au commencement
des exercices de la mortification, lorsque l'assassinat de sainte
Thérèse de l'Enfant Jésus, le 1^{er} mai 1250. Cet article
a donné occasion de faire, que saint Dominique lui-même
avait établi des Dominicaines dans l'Eglise de St. Paul a
Rome. Cest ce que les trois premiers Antécédent, qui ont écrit
sa vie, n'ont pas fait. Ceux qui ont écrit depuis, ou
n'en ont pas voulu marquer le temps, de crainte de faire
démentir par d'autres relations : ou ils en ont fixé
l'époque. Il n'est fait que jetté à de l'obscurité & de l'om-
brage dans la Chronologie, donc le B. Schard armé, pag. 80
qu'il est presque impossible de se tirer.

19. Tres bons mortua.) Cene font pas ici les
trois morts, que MM. Christ a refusés corporellement:
mais comme dans la vie de St. Thomas, la femme

guerie du flux de sang y est prise allégoriquement; de même que les trois morts resuscitez sont parmi les trois personnes échappées au feu fatal, ceux qui ont passé de l'enfer à la vie en Jésus-Christ. Dans le Nouveau Testament ces infirmes sont souvent appellés des morts, qu'il faut resusciter. Surge qui dormis, dit St. Paul, & l'Esprit a modérément. Mais pour saint Dominique, la Bulle de sa canonisation, qui que souffre, ne dit mot de ces trois morts resuscitez; ni sa vie dure, dit-on, par le B. Jourdan, second General de l'Ordre. Ce n'est que dans la seconde édition, dit-on, par un nommé Constantin, évêque d'Orrioste, (mais que Ugolino dans son Italia sacra n'a pas avisé) Dominicain ce siècle, que je, que dans celle seconde édition 35 ans après la mort du saint, selon le P. Richard, quel'on trouve deux morts, & un mourant resuscitez, mais beaucoup d'autres miracles. On dirait que c'est pour échapper sur saint François; qui au rapport de Richard de St. Germain, dans sa Chronique, à l'an 1229, page 993, fut canonisé, après deux miracles, mais qu'il fut faussement ~~enfoui dans un angle~~ dont le public avoit été témoin; à favorir la querelle d'un aveugle & d'un boiteux. La bulle de sa canonisation, dit à la vérité, miraculose confirmation multiplié; mais elle est aussi fausse, nous le dirons plus bas.

20 Multaque alia editio miracula.) Cest ce que dit St. Jean du Sauveur, au chap. xx, verset 30. Multas quidam de alia signa fecit Ihesus, de le ressusciter.

Sa Canonisation.

Martin Polonois, comme on l'appelle, ne parle point de la canonisation de St. Dominique, quoiqu'il proesse sa Chronique jusqu'à l'an 1268, & qu'il y rapporte la canonisation de prince Elisabeth, fille du Roi de Hongrie,

S. DOMINIQUE.

faite par Grégoire IX. qui a, dit-on, canonisé St-Dominique,
Le nom de qui nous en avons la bulle. Ces bulles étoit,
dit-on, Dominicales des plus premiers leçons suivantes.

* Voltaire ne la juge de même, célébre Dominicain,
dit-on qui a écrit des Annales, jusqu'en 1297 qu'il y
y parle d'un fait arrivé en 1297. à propos de la même ca-
nonisation de sainte Elizabeth, par le même pape, sans faire
mention de St. Dominique. Ces deux faisions de cet Ordre
ne rapportent aucune canonisation avant celle de sainte
Elizabeth; mais après celle-là, il mettent sous Innocence IV.
celles de St. Pierre martyr Dominicain, de St. Dominique
d'Assise, et de St. Maurille de Concorde, sous Alexandre
IV. celle de sainte Clotilde, &c. et tout.

* Bzorius Dominicain, ne produit point dans ses Annales
d'autre témoignage d'autre preuve de la canonisation de sainte
Dominique que la Bulle.

* Richard Trivel, aussi Dominicain, dit-on, auteur d'une
Chronique, qui apparaît le 9. tome du Spéciale de Dom Da-
chery, de qui va jusqu'à l'an 1307. rapporte à l'an 1233. la
canonisation de St. Dominique. Mais cet auteur, comme
plusieurs autres, est beaucoup plus tard au moins pour moi. Mathieu
de Westminster, celui ci a prononcé la Chronique, rapportée
selon Jean Bale, jusqu'à l'an 1372, qui est, dit-on, l'année
de sa mort. Il y a plus: ce Trivel est un jésuite,
que les Dominicains ont adopté sans le connaître:
car il n'est connu que par ce qu'il tire de leur propre dans
sa Chronique. Il ne savent pas quand il est entré chez eux,
ni ce qu'il y a fait, mais quand ils ont su qu'il est mort: quez que-
le Protestant Jean Bale mette au hazard qu'il est mort
en 1372. * P. Leland dans sa Bibliothèque, page 56. de
l'ordre Dominicain: mais ce fut
pas sur base des articles la sage prédication; et aiens, 12.
volume. Tous ces termes que je donne sont
assez vagues, pour signifier l'Esprit Christ,
Woltingham: mais il est si mis

comme presque tous les noms d'auteurs supposés:

<u>Nicolaus</u>	Chriftbus
<u>Trivel</u>	contrefet recalcitrans.

Nicolaus dérivé de l'Hebreu נִכּוֹן signifie Juste,
Chrifi, qui percutentibus se malédicet; Qui disa aux Juifs
qui l'ont fait mourir. Allez, maudit, loin de moi. Trivel est
un nom grec de l'Hebreu טְבֵל - תְּבֵל - תְּבֵל - pour signifier,
comme j'en dis, qui écoupe ces rebellez; de qui il est dit, au
chapitre xxxii, du Deutéronome: Incurvatus est filius tuus
recalcitrans. Et le Sauveur dit de lui, mefme, en l. Mathieu,
chap. xxii, 46. Super quem cum cedebat caput iste, non contrect-
emus. Cette origine Hebraïque du nom de Trivel, fait qu'en le
trouve écrit en trois façons, dans les manuscrits; en litugies les
points ou voyelles Trivel, Treveth, & Travell. Dans un Cata-
logue des MSS. d'Angleterre, cité par le P. Richard, page 569.
j'a aussi nom Nicolas Drivets pour faire cette pensée.

<u>Nicolaus</u>	Persecutibus se maledicet
<u>Drivet</u>	Chriftbus. (Qui contrefet recalcitrans)

Ailleurs de la lettre favorite II figurent le scribe francien, dans
Trivel; on met bij le T qui est le relatif qui, pourquise
Drivet. Dans son Commentaire manuscrit sur les tragédies
de Seneque, qui est dans la Bibliothèque de l'As. N. dans celle de
M. Collot, il est appelle

<u>Nicolaus</u>	Chriftbus
<u>Trivervel</u>	contrefet je suis contrefet ce.

Bon grec de 1711. Τίτος - Τίτος - Τίτος. Mais ce prétendu Domini
nus ne parle point aussi de la canonisation de St. François.

La Chronique d'Auvergne, Augustinidit, parle de la canonisa-
tion de St. Didier, de St. Antoine de Pad., de St. Virgile, par
Gratius IX. sans faire mention ni collat. de St. Dominique, ni de
celle de St. Jean François.

Celle de Richard de L. Germain qui est à la fin du tome
de Italia facia, & qui paroit aussi exacte qu'elle est
détailée, parle à la page 1903. de la Canonisation de

S. DOMINIQUE.

saint François, faite à Perrouse, au mois de Juin, 1223, par le Pape Grégoire IX & à la page 100. a l'an 1229. il met l'ordre à celebrer la fete tous les ans avec solennité le 4. d'Avril. A la page 1018 il parle de celle de S. Antoine de Padre, sous le même Pape. Il ne parle point de S. Dominique. Cette Chronique néanmoins commence à 1189, & finit à 1242.

Sur Richard à la page 70. du premier tome des Actes
vrais de son Ordre, il dit qu'il est étonnant que sur la Ca-
nonisation de S. Dominique, les frères dominicains de
ce temps là, ne presque contemporains, soient tout peu-
d'accord dans entre eux : que les différents manuscrits
mêmes d'un même auteur, se contradisent; de quels plus exacts
que les copies de la Bulle même de canonisation marquent
différemment le lieu, l'année, le mois, & le jour qu'elle
est faite. Que pour le lieu, son manuscrit, de celui de
Poissay, dist qu'elle a été faite à Perrouse; Malvalenda,
dit que le lieu est très-avancé, & qu'on y lit, apud Reca-
bem, à Poissay. Tous les plus circonspects ne marquent point
le lieu. Les manuscrits de la vie écrite par Thedoric
de Appoldia, (dans celle que suivent à imprimer) ne s'accor-
dent pas. Dans l'autre, il dit qu'elle a été faite à Perrouse;
& dans la Bulle même, qui est toute entière à la fin,
il y a, Datum ad Rexte, tertio Idib. Iulij, Pontificis anno VIII. Mais
dans le manuscrit du même Thedoric, que l'on a donné de
Toulouse, la Bulle a, Datum Apoleti, v. Real. Sept. Pontificis
anno VIII. S. Antonin de même, parle part 3. t. 13. chap. 5.
Postolée ou Barthélémy de Lagnes, sans son nom
l'histoire ecclésiastique, livre 21. chap. 35. dit qu'elle se fit à
Riez, sans dire ni l'année, ni le mois, ni le jour.

Bernard Gaudenç, dans la Chronique de son Ordre, dist
que, à Riez, le 3. des Pas, qui est le 13. de Juillet; & dans
la Chronique des Papes de même. Mais dans la vie de
S. Dominique, il met les Des Nonnes, qui est le 2. juillet du
même mois.

Le P. Richard sentent à la Bulle originale, dit-il, qui est avec son planlib au Convent des Dominicains de Toulouse, & qui est datée à Riez, le 5. de Mars, c'est à dire, le 1. de Juillet, la huitième année du Pontificat de Grégoire IX. qui est l'an 1234.

D'où vient donc que presque tous les écrivains de l'Ordre ont ignoré la véritable date de la canonisation de leur fondateur? D'où vient qu'ils ont tant varié la date? Parque ne s'est-on pas conformé au commencement à l'original de Toulouse? Comment le souvenir d'un jour aussi memorable, pourvoir qui devait être échelonné dans toutes les Maisons de l'Ordre, soit-il perdu ou oublié sans toutefois que presque aussi tôt, qu'on a pu en avoir la connoissance? Est-ce l'usage des commandants?

Le P. Richard, à la page 71. répond, que celle diversité vient de ce qu'on a délivré à la Daterie plusieurs copies originales de cette Bulle; & qu'on les a datées du jour où on les délivrait. L'époque preuve de ce rusage à la Daterie, il n'y qu'il a une deux autres copies de cette autorisation si même, au Convent de Saint-Jacques à Paris; ~~qui~~ traces deux dates de Riez, une du 5. des Calendes de Mars, c'est à dire, du 25. de février, l'autre du 3. de Mars, la huitième année. Mais cela même prouve manifestement, que ce sont là deux fautes. Le souffre a voulu mettre la huitième année; & nombre de huit, disent-ils, a une signification mystique pour nous qui signifie la résurrection future. Et pour cela saint Dominique est mort aussi le 3. d'Août. Mais le souffre ne savoit pas, que la huitième année de Grégoire IX. ne commençoit quau 21. de Mars, 1234. & qu'ainsi

S. DOMINIQUE

le mois de Février & de Mars de la 8. année, c'étoient de l'an 1235 au lieu que selon la Chronique d'Urbain Humbert, & selon Tricote, la canonisation s'est faite en 1236 selon les autres qui marquent d'autres mois de la 8. année, en 1234.

Enfin le P. Léhard, qui ne veut pas qu'on donne
à ce de sa bonne foi, avoit qu'il en a une bille entre les
mains, datée à Paris, le second des Pas, cest à dire, le 14. d'Octobre. Il ne se font pas la des marques
visibles de faveur dans un Acte de cette importance,
& de l'importance de contenter l'envoyant, maître de l'Ordre
ne toujours esté, du lieu, de l'an, du mois, du jour de
cette prétendue canonisation; j'avoue que peu connais-
sant de la partie de la cause de l'ordre, je juge
~~que~~ que pour ce temps

mais vrai en étranger, apparemment, que ne
s'accorde pas avec les Dominicains, n^e pour l'heure de
la translation de S. Dominique, n^e pour le mois & le jour
de la canonisation. C'est un Gaulois, qui s'est nommé
Albertus de Trois-Bonnetes & qui a posse sa chronique
jusqu'à l'an 1241, afin de posse pour un Envoyant de ce
prieuré la 14^e d'Octobre à l'an 1233. Qu'il soit frater Joann^s
et de Vincentia, de l'ordre Predicatorum, magna
faciebat miracula. Frater Dominicus levatus, & pr
sequitur anni Bertrandus canonizator. Il met la trans
lation en 1233. & la canonisation le jour de la Pentecôte
cette suivant, qui étoit l'angustine de Juin, 1234. Rien
à ce qu'il me semble, ou moins, dans ce qu'il a dit de
ce qui se passe au commencement point de l'ordre, au lieu que
la Chronique de Humbert met la translation & la canon

sation la même année 1233. ~~etem anno MCCXXXIII.~~
 Alberic ne parle de s. Dominique que comme l'un simple
 religieux & confesseur, après Jean de Veneux Vicent,
 qui le précède. Il ne regarde pas comme fondateur
 l'ordre; le dessin n'en étoit pas encore pris; on n'y est
 venu que par degréz: au lieu qu'il fit de s. François,
 à l'an 1222. In chusca apud Assissiam Permissio pro-
 ximum facta est canonizatio beati Francisi, Patrik ~~de~~
 Fratrum Minorum.

Comme ces fables de questions ne peuvent se ter-
 miner que par témoins; on critique doré en même
 tems qu'il en produis quelqu'un; faire connoître sa
 qualité. C'est ce qu'il m'importe de venir en tems des
 accusations; qui faisoient contester le caractère de ceux que
 j'écris. Je ne doi donc pas offenser à Dieu, que cest
 Alberic est né de ces fausses gages, ou j'avois à faire
 de belles histoires; comme celles-ci se distingue pointu-
 plement par les belles Généalogies qu'il fait. ~~Il estoit~~
 C'eust du moins qu'il écrivent les faits depuis l'origine pa-
 ssée, ou peu devant, font tous du quatorzième si-
 ècle, ou quelquez moins de ce siècle déjà bien avancé. Celuy q'
 est un inconnu, dont on ne sait que le nom qu'il a choisi
 mis à la tête de sa Chronique, pour signifier MM. Chiff
 Juges, cest comme tous les autres noms d'auteurs supposés

<u>Albericus</u>	<u>Christus</u>
<u>monachus</u>	<u>affligentes se affligentes</u>
<u>trium Pontificum</u>	<u>tres tribus Iudaicas</u>
<u>deod. confit.</u>	<u>Hierosolymitanæ</u>
<u>dict. confit.</u>	<u>significantes</u>

Albericus est né vers le 179 - 170 - 169: prver

signifier 1119. Ainsi Juges Regnent ^{et} malades [en] Israël (ou
sous juge) affigement des Rois Rien aux Juifs,
qui l'ont outragé, allez mandez leur de moi. Ma-
nches de 1119 - 1120. signifie affigement se affigier.

Tribus Fontibus est mis pour les trois tribus, qui com-
mencent la propagogue & la reçoit de Jérusalem; Ida
Benjamin, Sédron. L'expression est prise pour cela du
psaume LXVII, 22. In Terebris bennidate Dominum, de

FONTIBUS Jérôme: dñe a dire, vous qui êtes issus des
tribus, chef des tribus, enfant de Jacob. Ladonfis
est mis pour Hierusalem, comme tous les noms de
ville dans ces époques: principalement ceux qui
sont écrits de l'hebreu signifie Juif: comme
Ladonfis, de 1119 - 1120 - 1124: Enj eque ferentes le
guerre interficiens le souffre purificans, que
l'abbaye de Trois-Fontaines offrira le duc de
Châlons sur Marne, son nom dans le pays de Liège.
Il aurait aussi, qu'il y a encore pris de Rome certain
état du même nom; mais plus tard au temps de l'ordre
de l'Ordre de Cîteaux, comme celle de Châlons: mais
il a mis Ladonfis, parce qu'il ne prenait aucun
de ces noms dans leur propre signification, mais dans le

sens allegorique, que j'ajouté le meilleur manuscrit,
que le prieur de Lébâtre ait eu pour le faire imprimer,
a ainsi Ladonfis: ce n'est que dans des copies recendues,
que les premiers l'ont changé en Catalanensis, ne songeon-
nant pas à l'allusion ni à l'allégorie; & ne connaissant pas l'abbaye
de Trois fontaines dans ces quadrages qd, que dans le
Ducat de Châlons, le souffre enfin n'a pas mis qu'il
éste de l'ordre de Cîteaux, parce qu'avec le temps
peut n'avoir pas être nommé en allegorie. Tel est le sens

+ deux autres Tribus - Fontaines, ou
+ les deux Tribus - deux Pénitenciers, ou
+ deux Pénitenciers, ou

Le miracle que rapporte ^{sur tout} la seconde vie de S. Dominique,
n. 26. chez le P. Sciam, page 30. du recueil du Cardinal de
S. Sime, Etienne de Fossanova, que ce faire ressusciter dit-on;
ne pourroit il pas bien avoir été imaginé pour
encherir sur celui qui est rapporté par Swire, dans la vie
de S. Yves; qui il avoit guéri par ses prières le neveu du pape
Clement VI. d'une grande maladie. Je n'ose voir l'affaire,
n'y voyant que quelque ressemblance dans les faits. Mais si

+

On y ajoute l'embarras où est le P. Schmid, pour en fixer
l'époque. Dans une Dissertation expresse sur cette matière, à
la page 81. on n'hésitera peut-être gueres à se convaincre.

On ne trouve de Preuves verbales pour la canonisation de St. Dominique
qu'en Interrogatoire de quelques témoins, ^{qui ont été} mais par ordre du Pape, dit-on,
par un Archidiacre, un Priere, etc d'un Dominicain. Et ces Interrogatoires
ne se trouvent nulle part que chez les Dominicains de Constance. Cet
Acte ~~apostolique~~ peut-il suffire pour ^{ce pouvoir} justifier une Canonisation?

Albertic, l'oraison masque, jugeue par consequence de toute creance. Apres celle d'apostrophe necessaire, je revient a la Bulle de canonization.

Cette Bulle en elle meisme paroit estre l'ouvrage d'un fanfaron de la mechante cabale. Et il me paroit que cest ce pretendu Theodore, auteur de la vie de saint Dominique, imprimee dans l'urbe, le au bout de laquelle est la Bulle entiere. Ce n'est pas point la fable d'une Bulle papale. Cest une extrieme seconde déclamation pleine d'allégories, par quelques passages de l'écriture sainte de l'ancien Testament. Dans l'ordre on dit que le Verbe est la Creatrice de le réformateur de l'homme; partie que selon l'ordre des fondes, le devant dire que l'ame universelle se met a l'oppe, et d'auant; il ne donne par lui-mesme que l'oppe précisément partie Verbe dont le ^{ordre} ~~Verbe~~ ^{partie} en general, telle qu'il est, et que l'homme ^{ce Verbe} ~~partie~~ est reformé, lors quil le recevra aprés l'avoir perdu.

Suit un long éloge des Ordres Religieux, de l'Beaujolais, de Citeaux, de Flore, Des Freres Prêcheurs, & Des Freres Mineurs, plein de semblables allegories ouvertes de fées. Des quins raconte enfin les miracles, que le saint a faict pendant sa vie, on y parle en general d'avoules, de multe de fées, de paralytiques, & autres malades que; mais, comme j'en dis, on n'y parle d'autre morte bafatise. On y rapporte aucun miracle en particulier; il n'indiquent pas encore faits; au contraire que dans la bulle pour S. Thomas, il y en a neuf, quez quellez mal visionnaires. Il y en a d'autres bulles de canonisation de ces tems la de ourives, qui sont de mesme fâche; pour quellez font de mesme ouvrier, que en a fait plusieur, pour sauver par la comparaison

celles auxquelles il prenoit intrefbes celles de Grenoble IX. font toutes, sans ditz pas de mesme sorte, mais d'un mesme mawris style; placées dans les exordes de discours embrouillés, se fauſſer d'elz du Verbe divin, & l'Incoronation des autres myſteries. Il n'y en a aucunes que n'aile quelque trait ou quelque ſigne de la cabale

dont j'ay parlé. Les vrais Actes de canonification fe fauſſent dans ce ſtyle là, comme dans le ſtyle feuvent, farr Bulle. Je l'ay déjà dit, & je l'ay prouvé au q. 6: fur le Thomas d'Aquin.

Mais à la requifition de que le Pape ditz dans cette Bulle qu'il ait procédé à la canonification de S. Dominique. De que que ce foit. C'eſt niammoins une formalité officielle, qu'on a grand foin d'exprimer dans toutes les Bulles de canonisation, ou dans celle de Confirmation pour informer, que la précede. Le Pape ditz qu'il fait cet Acte qu'après la voix du Peuple, ~~et~~ et des fellicitations des étauts d'une peu province ou d'un Roiuaume, des Rois, feuverainz, des Archereſques, biffquets, & autres Prelatz. La canonization de S. Yves fut iſtamment fauſſée; (eft le Pape Clement qu'il que le die) par le Roi Philippe de Valois le Rete Jeanne, le Due de Bretagne. Et plusieurs Archereſques, biffquets, & autres Prelatz de Royaume; & par l'Université de Paris. Et le Pape Jean XXII. alors que canonifa, fit-on, S. Thomas en 1323. ne nom-

de l'an 1409 que furent magnifiquement écrits & entierement, dans la Bibliothèque du Roi, on voit au Caſteau de S. Thomas d'Aquin: saint Dominique n'y eſt pas. Mais le Breviaire de Rode, de l'an 1492, il n'y a ſinglement pas fait entre les mains un Breviaire d'effet, ou il n'eſt pas encore au commencement du 16. ſiècle. Le P. Guyot dans ſon Heortologie, page 12. de 13. rit de l'office de S. Dominique, comme de celeuf de saint

Ainsi quelque soin qu'on ait pris de mettre sa canonisation treize ans après sa mort; son culte ne parvint l'espèce introduire qu'insensiblement, — peut-être cent soixante dix ans après, sans qu'on puisse dire comment ni quand, excepté chez les Dominicains. Les guerres entre la France et l'Angleterre, les démissions ^{entre} Rome et les Rois de Sicile, le schisme suivirent ensuite, occupèrent les esprits, & partageaient leur attention.

of culture & living the simple rural simplicity which
exists now; there is no longer any sign of civilization
or material prosperity existing outside the city or its
vicinity now). People here will do nothing more than to be
and to mind their farms. There is no commerce with either
Europe or America and money comes up from the mines
of Australia & South Africa and from Germany and
from America and from Canada and from Australia
and from America and from Canada and from Australia

Thomas d'Aquino, Papej ad hoc ea carent.

Le P. Tedichard, après avoir raffé avec beaucoup de travail la tête du premier tome des Chroniques de son Ordre, une Chronologie des actions de S. Dominique, & de ses voyages, est contraint d'avancer à la page 37, quin endroit de sa vie composée par Théodore, de dont la plus grande partie est dans livres, en moyen des articles offensifs. Cest au 3. livre, chap. 7, ou cet erratum prétendu latin, fait faire à saint Dominique un voyage à pied d'Italie à Madrid, de Madrid à Paris, de Paris à Milan, à Bourgogne, à Rome, chargé sur son dos, outre son Nouveau Testament de cent milliers de bois de cyprès, dont il fait présent à chacun des religieux de son Ordre, à Rome. Illes étoient donc déjà établis à l'Isle, avant que S. Dominique ~~l'ayant pas fait pour l'Espagne~~, le P. Tedichard pour accorder accordeille avec sa Chronologie, est obligé de dire, qu'il faut reformer cet endroit de Théodore; & le faire dire tout le contraire de ce qu'il dit.

Ce Théodore de Appoldia est un nom emprunté, & le surnom est forgé de l'Hebreu, comme tous les noms des auteurs supposés au 14. siècle. Ce deux noms sont ainsi joints, pour signifier,

Theodorus Errandus renoncabis, jades affligas,
De-Appoldia Expletus opaciorum se mundum Christus.

Theodorus est inférieur de 1179-1181-1184-1185 à Ap-
poldia, est un surnom forgé de 117-1181-1185-1187. Le tout signifie que Dieu désignera long-
temps le chasteur des fuites; que dans sa colère il acca-
blera de malheurs le monde Juif, qui lui couvrira le visage.

af la passion, ce furent jugement d'envier, laquelle
la Saureur promesse contre euse est arrivée. D'ailleurs
elle a mal édifié. J'ay dit à Dieu que ces bonnes fontes
les fontes, de qui David a dit, Temporeli, errant condamné de
que Notre Seigneur le saint Jean dans son Evangile
appelént les "fontes de Monde". Il y a dans la Thuringe
village qui est partie de la Haute Laxe, entre Weimar
et Torgau, une petite ville, nommée par les Celtes de Blaize,
~~Apolda~~ Weilard, cest-à-dire le Pichard, le lieu de
la naissance de cet évêque; et il en a pris le nom.
Si cela est, en même temps j' a fallu changer Apolda
en Appoldia, afin de prouver tellement le nom de
l'abbé, qu'il signifie ce que j'ay dit: car il l'a
nécessaire pour signifier APPOL-Christ, qui est Dieu; et je
pour faire une pensée complète. D'ailleurs les Dominicains
eux-mêmes ne savent pas quand ce Théodoric est né,
ni quand ou entre chez eux, où il y a fait, ni
quand où ou il est mort. Ils le croient né au moins au
milieu que le Suffrage le dit au commencement de la
vie qu'il a dû être fait Dominiq.

Mais le Maître des Tendencias n'écrivit pas encore
fais; il ne décrivit pas même en 1271. Toute la Théo-
logie de ces tems la confisca à enseigner & à étudier
l'Écriture sainte. On ne peut juger spécialement par le
texte que l'Archidiacre de Cantorbéry fit de tous les
livres de Théologie au Chancellerie de Paris, pour apre-
senter aux pauvres Ecclésiens, qui y étais dorénavant
Théologici Volo te propria dicit illi, quod libet me
Theologici Cancellario Parisiensi, tandem tradidicis
qui eos Pauperibus Scholaribus ja Theologia fidei-
libut de libris indigentibus ad fundendum comedat
intuitu pietatis. In plus, confisca ces livres de Théo-
logie, que cet Archidiacre loge! Ce sont quelques volumes
de Glosa sur plusieurs livres de l'Écriture & on y
voit entre cela, une grande partie de ce livre des
Nombrez, un volume de psaumes, Quatre livres de Scen-
tences, & puis entre tout de ces épistles de S. Paul, une
Somme des Vices, Summa de Virtutib[us]. La date app[ar]tient
au temps de l'empereur Fr. I. d'Anjou, en 1271. On ne
voit la n[on]c d'Augustin, ni S. Chrysostome, ni S. Bon-
nac, ni aucun autre Père, soit Greek or Latin; on ne
n'y voit ni Pierre Lombard, ni Hugues de S. Victor,
ni Guillaume de Paris, ni Alphonse de Mérida, non
Théologie Scholastique, que nous connaissons, de dom-
magine ou du treizième siècle. Tant cela est l'ouvrage
du ~~Maître~~ quatorzième. Ces les Quatre livres de Scen-
tences, qui sont l'espèce sans nom d'Auteurs, ne sont non
plus de Pierre Lombard, que la Somme des Vices n'est
de saint Thomas. Le nom de Sentences est un titre, que
les Maîtres en Théologie donnaient à leurs écrits en ce
tems là: Et ceux qui ont voulu prouver que du misme
siècle, les ont faites: sous le nom de Pierre Lombard, nous
avons Quatre livres de Scen-
tences: sous celui de Pierre de

Postiters, cinq: sunt celuy de Robertus Bellus, sic: sunt celuy de Hugues de S. Villor. Summa Sententiarum septem Tractatibus. Les quatre livres iij envoies n'rent appeler que par l'écriture. Pour l'ouvrage du Maître des Sentences Nicore Lombard, il estoit dans ce même Aile q; a la vérité; mais moins hors de l'Abbaye, que devant le legs, de après la date en cette maniere: Datum anno 1271. die Apostolorum Iohanni & Petri. Item Biblia profecta in duobus voluminib; quod contulit episcopus Stephanus; (c'est tout ce qu'il y a de livres de Théologie à Paris de l'époque). Illyen temps, Item originale Sententiarum Magister Petri Lombardi, jij quidam libro cooptato de corio vitulino, sicut quipq; dicitur, cum claris rotundis de lugro in affectibus. anno 1271. L'autre moitié de cette addition paroit bien que les quatre livres de Sentences q; offert Nicore Lombard ne furent pas fond nommés l'autour, n'illorent pas ceux de Pierre Lombard: il a eu le droit de mettre ce nom à celui qu'il a ajouté iij à la fin, l'on dist vij ou huit lib. lib. lib. lib. lib. lib. lib. lib. et n'avoit seulement l'autour, qu'il voulloit que son ouvrage que le Profet ait fait faire, 1271. Qui Cet Abbé est tout entier dans le livre de Doctoris Claudio Henrici, de Academia Parisiensi, pag. 55. 56. 57.

Dans celle page 57, il donne une autre Catalogue des livres de l'église de Paris, a l'usage des Clercs de ce collège, pris du livre manuscrit, intitulé Le Petit Pastoral. Il commence ainsi: Hic sunt nomina librorum, quos sunt de ARMARIO B. Marie Paris. Ce sont trente huit volumes de Glosse sur differentes livres de l'écriture sainte. A quoy on ajoute Item Sententias, uno volumine. Quelques M. Petri de Pidassing, uno volumine. Celui apporte une B. Bibliothèque de quarante volumes. C'est le grand trésor en ce temps là. Quoij que le Petit Pastoral soit

de quatorzième siècle, je voudrie, du temps pour-
le moins des enfans de Philippe le Bel; ce Catalogue,
qui en est tiré, n'a néanmoins ni aucun Pece, ni Theo-
logien ~~qu'assurera~~ et Scholastique, que nous connois-
sions aujourd'hui, que Pierre de Poitiers. Encore le large
que nous avons sous son nom, porte le titre de ~~l'antiquité~~
au ~~deuxième~~ édition lui donne ~~des~~ la liste de Questions, dont le
nouveau n'a pas la force de ~~les~~ assurer.

Pierre Lombard n'étoit pas enqve au monde du temps de Henri de Gand, c'est à dire vers l'an 1290, comme me l'on croit. Il n'a donné que le nom, sans avec le coffin du livre, qu'endroit encore sous son nom, avec quelques autres. Voici ce qu'il en dit, au chap. XXXI.

Petrus Lombardus Theologicus scolae Parisiensis PRÆ-
SIDENTE (en quelle qualité!) præcepit quatuor libros
Somberianum, MAGNUM autem & PRODUVIT: quia
opere utique hunc vel maxime studiis suis VITA
Theologorum Inventorium etiam sermones aliquip de
scripti gloriariatis ab ipso scripti. A prendre ce
titre à la lettre, l'ouvrage que nous avons des Ser-
mons sous le nom de Petrus Lombardus, n'est pas grand, ni
fort difficile ou très grande importance. Il est assez me-
diocre pour la grotteurie des idées, et pour la qualité
ou la méthode: il dessine toutefois de mettre son
nom à la tête d'un gros ouvrage de Théologie, qu'en
cas de prêcher mis au long cours fût grotteux, et de lais-
sait attribuer aussi quelques sermons. On a outre de suivre
ce projet, on n'a jamais vu de sermons sous son nom.

Mémoires de faux Henri de Lancastre dit le
vieux. Il ne pensoit qu'au sens allégorique. Esp 1442.

chart, qui il avoit en vut sous le nom de Pierre Lombard; suivant le style des erivains de sa race
 Petrus Lombardus, { Petrus Lombardus, { Petrus Lombardus,
 # Cet allegorique nom Petrus proue Christus,
 parce que le sauveur a été de lui mesme super
 que ce devroit lapis iste, contenant tout le
 regne. Lombardus (ce nom dais Hebreus ainsi
 comme le fut le tombeau qui porte son
 nom à S. Marc, & quoq; que cela est indifferencie).
 Lombardus est invenit de 777-781 dy-7. #

Barifaz est mis commettre les noms de ville
 dans ces longues, pour Jerusalém. Théologie
 Schola Brasiliensis, est cloge ne convient qu'au
 sauveur; Paul Maistre de Presidens de l'Ecole
 ou l'Apprend, & autres, apprend de l'Apprend, ses écoliers,
 a q'il enlaboroit les effigies, scriptes, &
 peintures, & leurs sententiations, ce sont les Quatre
 Evangiles, qu'il a dicté; parce que cest le livre
 de la Vérité mesme, plein de belles sentences
 qu'il a voulu apprendre aux hommes. Magnum
opus Karpnacis: sentences grandes sans doute,
 de dont la prudique est une grande entreprise;
 quo opere utique hodie vel maxime vnum
 studia theologorum. Cest de ce livre, que toutes
 les facultés de Théologie tirent les principales
 preuves de les plus glorieuses opinions. Inven-

f. dans Grand Waddington, de Villeneuve?

car grand de deux parties l'une pris par nos frères protestants, & l'autre romaine & catholique, 700

Dans quelques p's je fis une croise.

Nombre d'ellem sermons à l'ysq; de diverses solennitez d'ysq; ab ipso scripto. Nous avons aussi de lui quelques sermons, ou il preselle le prédic su passion, la resurrection, son ascension, la descente du saint esprit, le regement d'emer. Cest la contenelement ce que prétendoit dire de quynce Henr; de Gant, en attendant, que quelqu'un remplast à la lettre, ce qu'elle paroist annoncer comme fait. Ces trois ~~deux~~ ^{deux} sermons des anciens letrivans De Viris iustis, (il y a plus d'un ysq; quatre noms differents;) tous, dis-je, nous pensé qu'a ~~et~~ imaginé ces noms & ces deuxies de livres, qu'en excesserent dans la suite en tout ou en partie, comme l'on prouverit; ou que l'on surpasseroit mesme off la matrice y obligeoit. Ilz ont procedi tous les autres letrivans, qu'ils nomment. D'on vient, que pour ne pas toujours montrer, plusieurs de ces cleges sont allegoriques, comme celle q; le se rapportent à Ihesus Christ.

Ce meisme letrivain apres les fructuantes chaptres, que comprend son ouvrage, en ajoute encore onze autres, dont le dernier est un second eloge de Pierre Lombard, pour y dire ce qu'il n'avoit pas exprimé clairement dans le premier. Ce que je cabale prétendoit que l'on eust, savoir que Pierre Lombard avoit este bachelier de Paris. Il ne prouveroit l'ajouter dans le premier eloge: vix que Præfident Schola Tholologica quoniam y sit, est équivalent a epiphysius dans le sens elogiorum que: Nisiq; l'indication y eust epiphysius. Il adone mieux aimé luy mesme in suis secund eloge. Le voici:

Petrus longobardus Scholasticus Pariscensis;

postea cum instanti Episcopatus, Magistri sui temporis
& scribentiarum expositribus eo maxime preferendus
justificatur; quod ingenio sagaci de qua sufficiuntur in
exponendi scriptoris luci datur; ut pone magister
robustus non erat, qui glossarum & sententiarum
animus incendente voluerit. Scriptor iuxta ceteros
magnorum de *Sacramentis* volumen: ubi proce-
derunt *Patorum* sententias cum fane incoluisse,
plane expoluisse manifestum est. Insuita *jl* ajoutee,
qu'apparemment a *Siene Longobard* est la mesme
que celles dont il a parle au chap. *xxx*. De *Ron forte*
predicatum et *capitulo xxx* & Cest encore iu *vii*
lement une preuve a l'egout, qui regarde *1097*. Christo-

Febvris Scriptor

Longobardus descendens se adiudicauit se territus.
Quand le Sauveur au Jugement dernier se cachea
aux Juifs, qui le font mourir de so a sa Passion,
il les effrayera. *Longobardus* est pour cela l'auteur
de *770-771-746*, *Scholasticus Parisiensis*: il
a l'abord tenu l'cole dans le *Viviers*, dans le rocher
de *Jerusalem*: les Apaches de autres disciples écrivirent
ses Ecclairs. Il fut ensuite enlevé de la mesme
ville, après la descente du P. Esprit, de la conversion
du grand peuple & frise par le Pieux, dans cette ville.
Magistri sui temporis & le suffit: Il entendait
bien mieux les Ecritures, de les expliquer avec plus
de clarté, que les Soibes, les Pharisiens, & les autres
Docteurs de son temps. Il a beaucoup écrit, car il a
écrit tout le Nouveau Testament; mais principa-
lement le grand Ouvrage des *Masses mystères*,

œil fait bien voir, qu'il entendoit, parfaictement, le
qui expliquoit avec beaucoup de netteté les passages
qu'il citoit des Pères, cest à dire, de Moïse & des Pro-
phètes. Car pour le grand volume de l'assentement de
Pierre Lombard, il n'eust jamais. Qui donc est ce
théologien, qui ose dans cette allusion, que saint Thomas
a interprété avec succès? Car le Maître des Sentences
que nous avons, n'a pu être fait, que sous Philippe le
Long ou Philippe de Valois. Et pour les Philosophes,
saint Thomas d'Aquin aurait-il osé écrire ou déclarer
sur la Physique & la Métaphysique d'Aristote, contre
la défense du dogme du saint Siège, dont nous avons
parlé?

23. Paganado see page 26.

pour la page 45.

Au 3. tome de l'histoire de l'Université de Paris,
page 408. il y a une lettre de condoléance écrite par
la Faculté des Arts, au Chapitre général des Dominicains,
venue à Lyon, dit-on, cette année : pour lej muni-
quer la douleur qu'elle a eue d'apprendre la mort de ce
saint Docteur & pour lui demander ses offemens.
En voici quelques endroits, qu'en forme avoir le saufceu.
Venerabilibus in Christo Patribus Magistris & Procurato-
ribus Ordinis Conventus Prædictorum congregatis
Capitulo Generali Lydianoj. Dij sunt et Magistri, quij
se trouvent au Chapitre, & quoniam est affilia
avant les Provinciales de General des Dominicains
s'appelle Magister: mais il est écrit, q'il est a vice
Reb' Universitatis Parisiensis, & Procuratoris, ceste
vique Magister Parisiensis alibi Regentes in Artibus. Ce
n'est qu'environ l'an 1303. & l'ha 1310. qu'on a établi le
Rectorat de les Procurateurs des Nations. Sedetorum in eo
qui salubriter universa disponit, & formide studie,
comme dans la saufceu lettere de l'Evêque de Paris, dont
nous parlions au §. 14. Cetero rumore nos facio Do-
cenam Venerabilium F. Thomam de Aquino ab hoc se-
culo quippe vocatio.... Cum ad tantum Clericos tanq;
Patriis, tanq; Doctoris.... Devotioni habentes affectum. Il
n'y avoit point encore alors de Docteurs a Paris: on y étoit
seulement Magistri in Thologia, comme Magistri in
Arts. Siquidem deputati Offic a nobis summis pro ma-
nimo munere postulaverunt. Cest pour pour prouver que saint
Thomas a ~~eu~~ a eust, de qu'il a esté a Paris, quia sa
mort on fait demander ses offemens, par le Rectorat de
l'Université. La lettre est datée du Mercredi devant

l'Invention de la sainte Croix, cest à dire, le second
 jour de Mai. Il n'y avoit que sept semaines, que le saint
 étoit mort. Le corps étoit-il raffer ou illet, quon en put
 demander les offemens? Et ceux qui avoient appris à
 Paris la nouvelle de sa mort, n'avoient il pas dit, qu'il n'é-
 toit pas mort chez les Dominicains, mais chez des Religieuse
 de Citeaux! Les Dominicains n'en étoient donc pas les
 maistres. Parificus civitas, que ipsum prius educar-
vit, nutritur, & perficit. On disoit que l'Université
 se fait honneur de l'avoir élevé dès sa Jeunesse. Ut enim
 quadam scripta ad Philosophiam pertinenter be. Spe-
 nantia, Parisius inclinatur ab eo. in suo recessu reli-
 querit imperfectorum. Cest néanmoins sur sa Somme, qu'il
 travailloit, d'après les témoins de sa vie, lors qu'il estoit
 de Paris. L'Université demande ensuite quelques uns de
 ses traités de Philosophie: entre autres l'Exposition du Timée
 de Platon; son Traité de la Conduite des Saux, &c.
 Véron la construction des Engins: De Aquarum Con-
ductibus, & de Ingeniis erigendis. Est-ce pour ce mo-
 quert du saint, qu'on lui attribue ces ouvrages faits,
 pendus à un Théologien, & qu'on n'a jamais vus?
 Has autem litteras sigillis Rectoris & quatuor Procuru-
 torum solitum sigillari. Je luy disais: il n'y avoit
 envoi alors, je veux dire, en 1274, ni Recteur, ni Universi-
 tate, ni Procureur de Quatre Nations, avans Philippe le Bel.
 Alors cette lettre appartiennet à son frere dans tout les cheffs, qu'elle
 veut établir. Elle a été fabriquée pour le plaisir du
 temps de Charles V. Roi de France, lorsqu'on tentoit de
 faire renouer la translation du Saint. Elle ne se trouve
 nulle part ailleurs, que dans la Bibliothèque de S. Victor
 à Paris; riche magazin de fausses pieces.

Con el que se ha visto en el anterior se ha comprobado
que el efecto de la actividad física es más intenso en los que
realizan ejercicio de alta intensidad y duración corta, lo que sugiere que el efecto de la actividad física es más intenso en los que realizan ejercicio de alta intensidad y duración corta.
En conclusión, se ha visto que el efecto de la actividad física es más intenso en los que realizan ejercicio de alta intensidad y duración corta.

Pour la page 44.

Cette bulle, de la même, quelle est Bulle de canonisation, doit prouver pour fausse. On n'en fait point en ce temps là. Si pour saint Yves il n'y en a point. Il ne fallut alors de Bulle, que pour donner commission d'informier de la vie & des miracles du saint; Et cette bulle étoit dressée aux Archevêques & évêques nommés Commissaires par le P. siège. Leur information ayant été examinée & approuvée en plein concile public. Le Pape proclamoit lui-même, Si sermo factus per D. Clementem Papam; celiu meisme, quon dit qui avoit préféré, n'avoit que tempore Alii à la canonisation de l. Thomas d'Aquin, de qui alors le nommé Pierre Roger. Cela n'a été imaginé, que pour multiplier les détails. Car ~~appartenant~~ tout estoit contre l'usage. Dans la Canonisation de l. Louis Roi de France, en 1297. sa Chronique, citée par M. Du-Cange, page 706. dit que le Pape Boniface estoit dictus gloriatus (ainsi surnom solennel) ordonna de le faire inscrire ou cataloguer des saints, institua sa feste de clamatio offre a tousjours chacun an célébrée par toute l'Eglise, de sa mort. On ne parle point de Bulle pour cela. Son sermon à la jurement qu'il prononçoit, tenoit lieu de Bulle.

Le Pape Louis donne lui meisme l'éloge du saint: Ensuite il entonnait le Veni Creator; Quo finito, ad ~~le~~ le Pape Clément VI. lui meisme dans la canonisation de saint Yves, en 1347. ad eius canonizationem procedimus in hunc modum: Pro honoris Dei omnipotentes, Paris & filij de spiritus sancti, & exaltationem Fidei, de Christiane religionis augmentum Decernimus ac definiimus, bona memoria D. Yvoni Halorii, quoniam dom prebbyterum Tricoronis Diocesis, sacerdotum catalogo

distribendum, ac tamquam sancitum esse ab omnibus re-
nominandum; plamque iheronimus catalogo
advertisimus: statimque ut ab universali Ecclesia, prae-
dicti obitui suo, die xix. die mensis Maii, festum ipsum....
celebretur. Ille auctoritate eiusdem indulgentiae: et puis
et chante le Te Deum. Cest la un Acte de canonisation,
vestale, publice, et solemniter, depuis la toute Bulle; tel
quion n'en fauoit produire pour S. Thomas. Le reste
precedent, sanctorum Confessorum numerus duximus
distribendum, quon sit donec la Bulle, n'est qu'une exac-
tification de l'Acte precede, tel y en a des moins ou
plus! L'Acte dont parle Beccaninus, definiens, adseri-
tum. Cest la formule qui s'offre encore aujourd'hui.

A l'occasion de ~~de~~ la canonisation de S. Yves,
Renaudus copie a l'an 1147. n° 39. la formule de la copie
de ~~de~~ canonisation Ceremonial ancereau a cette canonisa-
tion, ou la formule de l'Acte préliminaire de l'Acte est
toute la même, que dans l'Acte pour S. Yves. Le
Pape y presche lui mesme; y fait troubler les prières;
L'prononce enfin; Ad Romorem, de le refaire, comme ej
d'essus. Cette formule; Ad Romorem Dei omnipotenter,
Paris & Filiis de spiritu sancti; Et exaltationem Fidei,
de Christianae religionis augmentum; n'est pas dans la
mentionnée bulle de la canonisation de S. Thomas; Et
neanmoins dans les autres bulles le Pape ne le
met jamais. Mais le faussaire, qui a fabriqué celleci,
avoir d'autres veüe, que la gloire du Seigneur Dieu en
très personnes, que nous adorons; ou l'exaltation de la
sainte Religion, dans laquelle nous vivons.

Le faussaire a encore omis dans sa Bulle, ce
qu'il a pris dans l'Acte pour S. Yves: savoir une
spéciale concession d'indulgence, de sept années &

D'autant de quarantaines, pour ceux qui auroient affisssé à la célébrité de cet Autel, ou le premier jour de la solennité qu'on en célébrait en Bretagne dans l'Eglise de Tréguier, d'où étoit le saint; un an de une quarantaine pour chaque jour de l'attente de autres. Le souffre, dit-je, ~~avoir~~ ^{avoir} omis cette particularité dans sa prétendue bulle; mais ce n'a pas été sans raison. Il savoit qu'on peut cacher une bulle, de la faire passer au bout de 30, ou 40. ans, ou plus, de la faire valoir par usurpation, même dans l'Empire des Puissances les plus respectables. Mais on ne peut celor une solennité faite avec magnificence pour la canonisation d'un saint, à Rome ou à Avignon, & dans les lieux intéressés. A-t'on fait à Naples ou ailleurs, en 1723, quelque réjouissance publique pour la canonisation de St. Thomas? Le souffre savoit bien que non. Il devoit donc se donner bien de garde de faire accorder des indulgences pour le premier jour de cette célébrité, ni pour les jours de l'adore: parce que si le Pape en eust parlé, on n'y auroit pas manqué. Mais on n'en avoit aucune mémoire.

influence of the various species of bacteria in the animal
of which it consists, and it stands as at a higher
level than all the other members of the community.
Influence of the various species of bacteria in the animal
upon the animal's health is very great, and it is
therefore a final consideration in the treatment
of disease. It is evident that if we can understand
the influence of the various species of bacteria in the animal's body,
and the way in which they affect the health of the animal,
we shall be able to control the various
diseases of the animal by removing the
unfavorable bacteria and replacing them with
those that are favorable to the animal's health.

160

DU ROSAIRE.

En 1479 le Duc de la Duchesse de Bretagne supplie-
rent le Pape Sixte IV d'approuver & de confirmer
de son autorité Apostolique, une manière d'honorer
la Sainte Vierge, autrefois observée en plusieurs en-
droits du monde, & qui depuis quelque tems étoit re-
nouvelée dans leurs lieux, & dans quelques autres
lieux. Le Pape l'approuva par sa Bulle; qui est rap-
portée dans le Bulletin. C'est la neuvième de ses
Confutations. Voici ses propres paroles, de l'édition de
Rome, 1586.

Sane pro parte dilectorum filium nobilis viri Enrici regis
Ducis, & dilectione in Christo filium nobilis malicie
Margarite eque conthorale Duccisse Britonum, no-
bis fuit super propriatum, quod in Ducatu Britan-
nico, de pluribus alijs locis, crescente fiducia devo-
tione) AB ALIQUO TEMPORE CETERA INNOVATVS
EST CERTVS modus five virtus orandi; plus & de-
votus, qui etiam ANTIQUIS TEMPORIBUS a Christy
fiducibus in diversis MUNDI partibus observabatur:
et dicit, quod quilibet volens e modo orare, dicit
qualibet die, ad honorem Dei & beatissime Virginis
Mariæ, & CONTRA IMMIMENTIA MUNDI PERICVLAS,
locis Angelicam salutationem, Ave Maria, quod
fuit Psalmi psalteryio laudatio; videlicet centes
quinquaginta, singulis & aeri salutationibus suis.
modi orationem Dominicam proponendo. Et iste
virtus five virtus orandi; PSALTERIUM Virginis
Mariae in garbo numeratur. Unde Dux & Duccissa

ROSAIRE

metatis, propter singulariter & grecorum, quam ad ipsam beatam Virginem Mariam gerunt devotiones, exprimit nunc sine modum orandi, predicit, ad officium cum ora ALIQUORVM Detrahentiorum PER SED EM
APOSTOLICAM approbari. Quare. Regulam, supplicationis in his iulicatis, prefatione PSALMIVM, sine modum orandi, predicit, autoritate Apostolica lenore prefationis APPROBAMVS; itumque TOLERANUM fore, ac contra fidelibus eo modo committere debere A CLICEPE decernimus ad clariss.

Le Pape ne parle pas de saint Dominique, ni des Dominicains, ni de Rosaires. Il ne dit point que l'heros de l'Angerie ait epe l'occasion d'instituer cette faide pratique. Il se contente que les freres fassent celle partie, contre imminentia mundi, pericula propter destruere de Jesus via les opuscula dont il citent un monastere de ce nomme. On l'appellera la confirmation de la sainte Vierge, pour qu'il etoit composee de 150 Ave Maria, comme le Reritour de l'avis a 150. Ite domino. Le Pape le le Due declarant mainement, que cette pratique, quoij que tres-précieuse et tres-bonnable, n'avoit pas encore esté approuvée ou confirmée par l'autorité apostolique. Soit l'alleluia tant plus de deux cent cinquante ans apres la mort de saint Dominique.

Sous le Pape S. Pie V, ou peu auparavant, les Dominicains l'emporteroient de cette tradition de se l'approprierent. Dicile le voulut ainsi faire donec, pour la prosperite et pour l'augmentation des exhortations des Chapelets, instituerent des Confraternites de Chapelets, instituerent des Confraternites de Chapelets que saint Dominique en étoit l'auteur. Quelqu'un

d'eux, car il n'en faut qu'un, l'avis persuadé aux autres, que l'ont cru depuis. Ces Confréries n'ont qu'une bonne fin, quoq; est l'honneur de Dieu & de la priere.

Vierge, étaient tolérées par le saint Pape; qui néanmoins dans la

successeur Grégoire XIII. à l'occasion de la mort de Léonard, remportée en 1581, le septième octobre, quoq; étoit cette année là le premier Dimanche du mois, jour que les Dominicains avoient choisi pour célébrer tous les mois la dévotion au Rosaire; ce Pape fit icelui mois après, le premier d'Avril, 1583, ordonna qu'on récitât dans les églises ou chappelles du Rosaire, l'offre de la sainte Vierge; Nous pouvenons, dit-il, que saint Dominique est l'instituteur si pieuse prière. - Mémoires beatum Dominum piffatum; item oratio; modum piffituffe.

Il ne la prouvera que sur le rapport des Dominicains dans leur supplique. Aucun des auteurs de la vie de saint Dominique, aucun Législateur étranger, n'auroit aucun témoignage même de l'ordre, où ces faits mêmes de cet Ordre, ne l'avoient plus de trois cent quarante ans après la mort de saint Dominique. Dont l'autorité

Grégoire XIII. dans sa Bulle, dit que les Confréries du Rosaire étoient établies par tout le monde. Il le suppose de même sur le rapport de la supplique des Dominicains : il ne prouvera le favoris d'ailleurs.

Mais il ne dit pas que le saint Siège, avant lui, eust approuvé ces Confréries. Il ne cite aucune Bulle de ses prédécesseurs, non pas même du saint favori du saint Pape Pie V. quoq; que Dominicain, le pour qui Grégoire XIII. avoit une vénération particulière. Néanmoins les Papes, lors qu'ils portent une matrice, quoq; a été déjà agitée ou approuvée par quelques uns de leurs prédécesseurs, jls ne

communiquent pas domine favorem illorum patrum & noster. Dans de la Vérité, accorde de la religion, & de la morale, ne partant d'aucun Pape, mais Dominicain qu'il soit. Il n'en auroit pas eu le pouvoir, sans être présent dans

ROSÁIRE

manquent jamais de les citer; tant pour faire voir
qu'ils n'ignoraient alors aucune conveanté, que pour
manquer leur attachement aux Decrets de leurs
prédécesseurs. Je ne fais mention si Grégoire XIII. ap-
prouvait fort le nom de Rosaire, que personne n'en-
tend; car il n'a pas expliqué ce mot nouveau pour l'au-
cien nom de l'audier de la garde. Vierge! Quod ROSA
RIVUS sine PSALTERIVM beatissima Virginis Mariae
nuncupatur.

Il résiste de là, que trois Buller de Pape, an-
nées suivantes à celle de Grégoire XIII. & qui portent le
nom de Rosaire, sont fausse: que quelque particulier, car il n'en
quit rien pour tromper les autres, est auteur de ces
mensonges.

La première est de Paul III. le 10 Novembre de
l'an 1534. Cette date l'auroit été sans mensonge.
Car l'écrivit le jour même de l'ouverture du Concile,
et l'envia un jour après à ses parties de Rosaire. L'au-
teur prétendait appartenir à la chose étoile; elle fut proclamée
lante! Le Pape avait bien d'autres affaires sur les bras.
et l'avoit négligé dans Bosphoreuse prude; Que son
premier soin fut de faire les préparatifs pour la
convocation du Concile; & de faire venir à Rome
pour cela des Prelats distingués par leur vertu & leur
lumière; Que le premier à qui le Pape écrivit, fut
l'ermite Aleander, Archevêque de Brindisi, alors
Inconnu à Venise. Cette première lettre n'eut que
du 23 de Novembre.

La Bulle pour le Rosaire, commence ainsi: Re-
bition congrue de conveant honestatis, & ea quae de
Romanis Pontificis gratia proficiunt, licet eis super
veniente obitu littera defugier expidere non possint,
suum debitum fortuantur effectione. Ces exorde
est tout le même mot pour mots que dans la Bulle
du même Pape pour l'Ordre de Comendule, laquelle

Bulle, est aujors l'apocryphe le Bullula de l'édition
de Rome, 1518.
La premiere des Confessions de ce Pape;
comme celle que j'etai pour le Rosaire voit la premiere
dans l'édition de Rome, ~~qui est la plus ancienne et la plus authentique~~
et aujournant. On a retranché celle du Rosaire, qui sans
doute a pris vieille, pour y substituer celle de Ca-
roline, qu'on a cru plus legitime. Je ne la trouve pas
bonne tellement. La confirmation de la bulle, qui est
la mepre dans les deux, fait que le confesseur soit le
membre, jom du Confraternite du Pape, me les ren-
également toutes deux appeller.

Le Pape de Rome n'a pas ordonner
de confirmer par l'autorite apostolique les graces que
les Papes ont accordées, quoq; que la mort les ait empes-
chez d'en expédier des bulles. Pretez, priez faire
cette a ce Pape des grates confréries quez prar-
mois de ses prédecessurs, qui sont tous morts sans
expédier ces lettres quoq; déclassent quelles étoient les
grates qu'ils accordoient. D'adum frumentum, cum
ad notitiam felicis recordationis Clematis Pape VII.
prædecessoris devoniffet, quod dilectis filiis confabiles CON-
FRATERNITATIS SVB INVOCA TIONE ROSARII beatoe
Mariae Virginis, præ quisq; fidei dominicani Ordinis Predicatorum
predicacionem CANONICÆ institutæ, a p[ri]m[o] memorie
Ponti IV. & Leonie X. præcessib[us] nosq[ue]s, medium
confirmationem quædam Confraternitatis de aug-
mentum, per le indulgentias complures & prioritia
non minore obtinere meruerunt,

Voila trois Papes cités par Paul III. afin que la
Bulle fasse en veille queute. Il die que Stete IV. &
Leon X. ont confirmé les Confréries de l'apostol Rosaire
établies chez les Dominicains. Un Pape plus av - il
aussi, si cette confirmation ne le prouvera pas

ROSAIRE

lettres Apostoliques ? L'avanceoit-il sur le simple rapport des prieurs? Il n'écrivit aucune Bulle de son Règne pour ce sujet. La Bulle de Paul V ne que j'ay rapportée, n'a pas été rédigée par les Confirmeurs, mais de la main d'un autre, n'eût été faite, le Pape en a pris l'autorité et l'apôtre la rapporte effectivement.

On sait bien à Paul III. que Clément VII. pour l'assassinat avoit appris, que les Confirmeurs furent l'invocation du Rosaire de la Sainte Vierge, et voulirent canoniquement établir dans toutes les Maisons des Dominicains, le commandement d'obéir et d'obligement canoniques. Si elles ne l'obéirent pas par lettres Apostoliques, ou sont-elles? ces lettres sont toutes mortes. Si- on fait en expédier quelques-unes, cest à dire, pour donner à ces établissements les marques de canonicité, et quelques-unes enfinise ces Confirmeurs établis pour l'invocation du Rosaire. Ces lettres certainement ne pourraient plus arriver. Que voilà lors le Désiré! Le Chapelier! Grégoire XIII. ne parla pas ainsi, parce que cest un Pape qui postule. Si- cest une Bulle de Paul III. est-elle dans son temps, étant très-favorable aux Dominicains, il n'enfuit pas marqué de la force impérieuse dans celle de Grégoire XIII. comme j'insiste celle de saint Pie IX. pour empêcher contre Baudouin, dans le pontificat, du moins, ils l'y auraient fait citer. Grégoire XIII. n'en parla point.

Cette Bulle de Paul III. aboutit à permettre aux Confirmeurs pour gagner les indulgences attachées au Rosaire, de le réciter à plusieurs reprises, en sorte qu'en l'absence entièrement dans le corps de la semaine. Et si- cest IV. par la bulle au Roi de Bretagne, ~~mais~~ il peut ne l'avoir pas déjà dit, ou l'équivalent, accordant des indulgences de cinq

+
ROSARIER7
167

ans de l'autant de quarantines, pour chaque cinquantaine d'Avé Maria, qu'on reciteroit; c'est à dire, pour chaque tiers du Psaume de la Sainte Vierge. Mais il falloit le faire dire à Paul III. parce que la bulle de Pie IV. qui en estoit, n'avoit pas été faite aux Dominicains, que toutes ces communautés s'entrent entre eux, qui écrivoient sur le Rosaire, la supplication. Il falloit un autre témoignage pour faire croire, que les Confessionnaires du Rosaire étoient chez les Dominicains à la tems de Pie IV.

Les deux autres Bulles qu'ellz portent le nom de Pie V. La première est du 29. de Juin, 1569. On n'y parle pas de l'assumption de saint Dominique. On y appelle les Dominicaines établies nelle pour des communautés Confessionnaires du Rosaire, sous l'agréement du General des Dominicains. On n'y fait aucun mention de la Bulle de Paul III. preuve évidente qu'il n'avoit pas éteint la bulle de Pie IV. qui n'avoit pas encore fait. On y confirme les Indulgences principalement accordées par Leon X. ^{22 juil.} dont on n'eust jamais aucune Bulle ou brevet pris espace.

L'autre Bulle sous le nom de Pie V. est datée du 17. de Septembre suivant. Elle est fort longue: & le pape feut malgre qu'elle n'eût pas emanee de la Chancellerie. On n'y fait pas affirmer, que saint Dominique soit l'apôtre particulier du Rosaire, qui avec cette indiscipline, que c'eust une priere solennellement pie creditur. On n'a pas osé faire affirmer au saint Pouvoir en face, donc il n'avoit jamais entendu parler dans son Ordre, n'étant que belgicisme.

Ce dont j'eus fort le desir, par le malencontre que j'eus d'avoir quelque passage de l'écriture, les premières parties m'arrêterent. Confessavant Romani; Pontifices ex ALII. ~~pro~~ ^{pro} ~~affectione nostrorum~~ SANCTI. PATERES
PREDICATORES NOSTRI. de l'ope reconnaiss'il l'ame
des predicatores, qu'on appelle Nostre Seigneur, que les

ROUENNAIRE

168

Souverain Pontife ! Les dégâts à l'acte sont nombreux.
Il semble que c'est de ce que l'auteur de la Bulle voulut parler.
Dans ce jugement, il est écrit : Il appelle plus que l'ordre perquisisse
de le refaire. C'est effectivement ce qu'il a fait de faire faire
de ce futur lignage perquisisse n'efface pas son prophète en son
homme saint.

On peut dire au reste que saint Dominique a inventé la bulle excommunicante, lequel a été rédigé par les saints Pères de l'église romaine, par l. R. L. patentes propagantes. Il peut dire par les Papes de leurs dégâts, et Papes ou leurs secrétaires par l'erronéité
ils auroit. (voyez plus bas l'Addition, page 12.)

Cet acte a été établi par le pape Pie V. dans
ces deux bulles édictées le 1er V. Septembre
le second tome du Grand Bulleau imprime à Rome en
1586. Et en 1588. N'ayant fait qu'elles ayent été
fabriquées vers le temps de la mort de l'empereur XIII,
qui arriva au mois d'Octobre 1590. pour faire échapper
dans la première édition de 1586. Et a été
ajouté au deuxième de faire croire à l'imprimeur, qu'elles
étoient de Valence, de quelles les copies qu'on lui a
forte envie étoient délibérément extraites pour leur origine
nouvelle. Mais l'imprimeur ou le collectionneur pouvoit
croire sans peine que faire Pape étant Dominicain
aux voulus qualifier ces deux Bulles des Religieuses
de son Ordre.

Mais outre que la bulle de l'empereur XIII qui dans
la Bulle de 1573. ne vole nullement collecte de celle qui a été
produite, toutes autres bulles de l'ordre sont de l'ordre et
parlent, est une preuve certaine de démonstrative
de la supposition de celles qui portent le nom de
Pie cinquième : le fameux Annales de l'Ordre, Abram
Bzovius, (de qui néanmoins M. de Sponde a

Die 33 de l'an 1592 n. XIII. Bzovium. Annalissum pape
dei papa solitum; ait delph.:) cet Annalisse, No. 17, dans
son dernier tome, qui ne contiene que la vie des papes
Pape Pie V. rapporte cette seconde Bulle, qui commence,
Confuerunt mais il abandonne la premiere du 28 de
Juin: de q'z commence, littera defidicabilis. Il la regarde
comme non avouee: tel peste de la seconde, comme de
la faute que le saint pape ad donne celle annie la faveur
cette matiere. Cest a la page 676. Com præbation (il
peste du Rosaire) Ror anno amplissimis privilegiis &
gradis & indulgentiis cumulatis, edito isto diplomatis:
plus Pape V. ... Confuerunt Romanj Pontifices. Et le
refut. En effet pourquoi deux Buller sur le même sujet
dans moins! Cest que la premiere n'ayant point satisfait.
le souffre pour faire plaisir a ses amis a faire habile-
ment en trouver biez l'autre autre.

Cest quatries ce tems la qu'on appelle la chose forte
a coeur dans tout l'ordre. Car le premier Chapitre
General, qui fut recommande d'avander la devotion du
Rosaire, ne fut tenu qu'en 1592 a Venise.

La bulle de Piste V. en faveur du Rosaire, datee
de Janvier. 1586. oia paru que longtems apres, le pape
y fait, felon l'ancienne maniere, le décretlement de
ses Prédécessors, qui avoit accordé, a ce quon lui fait
dire, des Indulgences de ces Privileges aux Confesseurs
du Rosaire. Depuis la bulle de Gregoire XIII. de l'an 1583.
on n'ensuite aucun pape qui n'a fait q'z n'y en auroit
point; le nombre en a bien augmenté. A quantquier
mis. die. il. le prieſtum fel. rec. Urbano IV. & Bonac.
XXII. a Pisto etiam IV. neenon Innocentio VIII. &
Alexandro VI. & Clemencio VII. & Paulo III. ac Julio
etiam III. ac Paulo III. & Pio etiam IV. ac Pio V. Be-
neftimo Gregorio XIII. Romanis Pontificibus prediſcippe-

ROSAIRE

ribus nosfres. En voila douze tout pofter. Et on le fait dire a un Pape franciscain, qu'on ne peut pas confequent laupoumer dooir eft fuoir par les Dominicains. Il y paroit neumons vifiblement de l'affection. De ces douze les Bulles occitaines des onze premiers font encore a faire, depuis que ce n'eſt pas la véritable de Sisto IV, que l'on fait entre en compte. Son ap[pe]l de la nefas. Mais nous nous avons le Bullaire fermé de Sixte V. Des quatre premières années de son Pon[ti]fiat, proprie[te] pour les yens dans l'Imprimerie de la Chambre Ap[osto]lique; pourquoi celle-ci n'y est pas d'arie de la feconde année, n'y eſt-elle pas? Pourquoij ne se trouve celle ~~pour~~ pour la première fois, que dans l'édition de Rome, 1628!

Pauz il volontier après cela, que dans les lettres du Breviaire Romain, préfrites depuis peu pour l'office du Rosaire, on y dist que le Rosaire a été institué par saint Dominique, pour implorer l'intercession de la sainte Vierge contre l'heretie des Albigens; lequelles Papez dans leurs lettres Ap[osto]liquez l'ont allégé. Le Pape qui a été élevé dans ces opinions des Jeunesse étant Dominicain; pour son état de la fonction n'eſt pas entré dans cette Critique. Il s'en rapporte a la Congregation des Rites dont la Regle et de laſſer pofte les foyers de faute lors qu'on ne lui en fait pas voir la faufſeſſe. & qu'ils ne caſtabent concientement rien de contrarie a la p[re]che ch[ri]ſtieenne. Or il n'y a rien q[uo]d fonde auq[ui] la obſtruction de l'office.

Je l'auoit envis feullement, que l'on corrigeat l'Oraison appartenante de cet office nouveau du Rosaire; laquelle dans le sens littoral, qui je préfere, l'abord a l'esprit, me paroit à informer une he-

réfie. Deux autres Viergeuses par Vitam, Modum.
 Le Refusation frans nobis salutis aeternae premia
 comparavit. Cela ne veult il pas dire que l'He-
 roiff nous a prédicé et fait faire la Réfusation,
 comme par sa Rappel Vie de par sa Passion? Cest l'He-
 roiff des Louviers, & de beaucoup d'autres villes.
 Mais le Sauveur n'a pu rien mériter par la Réfusation.
 Elle n'est ni meritoire, ny fait satisfactorie. Cest
 par les merites de les satisfactions infinies de sa vie,
 de principalement de son sacrifice jusqu'à la mort, qu'il
 a merité que le Ciel nous fust ouvert. Au lieu
 que l'heresie fondent, que la vie & la mort du Sau-
 veur ne nous servent qu'exemple & pour instruction,
 comme sa résurrection. Ce cest ce que celle Oraison
 enseigne; a moins que d'y ajouter quelque chose qui
 n'y est pas, pour y trouver ce qu'il faut.

Enfin je ne puis différer, que des quelques jor-
 pie Hebreïant, qui a suggéré aux Dominicains de
 donner le nom de Rosaire à cette pieuse pratique.
 Ainsi d'elles & d'autre sorte qu'elles en ont écrit n'a
 pas donné le nom de Rosaire, qui un homme insipide
 prust pour goulfer, pourquoi cette devotion s'appelle
 le Rosaire. C'est un boutillon simple, j'e le repeche,
 qui a inventé le mot, & qui a fait presque oublier
 l'ancien nom, qui étoit beau, noble, de Chretien:
 favor le Psautier de la sainte Vierge. Rosarium
 est un mot Latin, mais adopté, pour être si dérivé
 de l'Hebreu. ~~qui a inventé le mot Rosarium?~~
~~Qui a inventé le mot Rosarium?~~

* Anglais: "rosary" pour: "rosarium".
 En allemand: "Rosenkranz" pour: "rosarium".

ROSAIRES

~~Le pape Pie V a décrété que toutes les paroisses catholiques devraient faire la procession annuelle de la Sainte Vierge à l'Assomption dans le mois de Août et à ce fin il a prescrit une messe pour ce jour. La procession devrait être accompagnée d'un chœur de cantors et d'un orgue. Le tout devrait être fait avec grand faste et magnificence pour glorifier Dieu et à honorer la sainte Vierge.~~

ADDITION

14. Cet effet justifie à la page 2

Et que font ces Legatus? On n'en cite qu'un: mais Dono la Bulle remonstre évidemment la fraude de celle de Pie V qui semble l'autoriser. Elle est rappelée par le Docteur Navarre, dans son troisième volume, page 563, en ces termes, sur la foi d'Albert de Lappellane, dominicain, qui a écrit la bulle:

Alexander episcopus Coloniensis cum prefatice

Legatu te latere per terram Germaniam missus,

Navarre, omis la préface, le verset à ~~Ubiq[ue] gloriatur~~

P[ro]mone: Non derelictione qua fuisse erga profatorem

Virginem Mariam nos, & Imperatoris Federici

III. & uxoris eius Augusti precebus inclinatis austero-

ritate Apollonia confiniamus, prefatum confron-

toriam. Le profatorem omnibus, & fergulis confratribus

eius centum & unum indulgentiam relaxa-

mets in Domino.... Dal. Coloniæ, anno 1476

Cet épitaphe ayant prouver de l'origine de l'ordre

qui il débute, attesté que la réquisition de l'Empereur

Federic III. & de l'Imperialice ou épouse, il con-

firme la Confrérie de la Vierge établie à Cologne

Cologne par un Dominicain, nommé Jacques Springer.

Toute j'imaginee pour donner au Rosaire de la confrerie
française du Rosaire un antiquité plus grande que celle
du nom de Pauvreté de la sainte Vierge, q' est son
nomier nom. On date cette Bulle du legat pour cela
et non pas plutoſt que celle de Sixte III. On y fait con-
firmer le Rosaire de la Confrérie, n'appes par un Pape,
car il feroit contredit par la bulle de Sixte III. q' en
1479. confirme pour la première fois par autorité
apostolique la priſe de votion des Pauvres; mais par
l'entrep de Fortz, enragés d'Avignon, par toute l'Allemagne,
avec pouvoir de legat à latere. Et pour confirmer sur
Sixte III. q' ne parle point de Confrérie, mais q' y
accorde des indulgences à une felle q' seclera ce
Pauvres. Tel le legat, n'appas obligea qu'au Duc
de Bourgogne & Bretagne, François & Marguerite;
mais a la sollicitation de l'Empereur & de l'Imperatrice.
Qui ne voit pas de la de l'affiliation, est aveugle.
L'Empereur est nomme Frédéric, a l'Allemande; il eut
salle Frideric en latin. Il le nomme Frédéric III. —
mais on l'appelloit plus ordinairement Frédéric III.
mais dans les Bulles on ne met jamais ces nombres;
Sixte III. ne dit point François II. ~~duc de Bretagne~~
mais François simplement Duc de Bretagne. Le
fauffaire ne feroit pas le nom de l'Imperatrice, q' devroit
estre exprimé, comme celui de la Duchesse dans la
Bulle de Sixte III. C'estis ~~duc de Bretagne~~ Leonore de Por-
ugal; mais q' étoit morte vers l'année 1467. c'eſt
à dire, neuf ans entiers avant cette Bulle du legat.
prétendre legat. Et si l'Empereur Frédéric eut bien
souhaité la confirmation de la Confrérie du Rosaire,
ne le prout-il pas plutot adrefié directement au Pape?

ROSAIR.

ne l'aurait-il pas demandé pour Vienne plastrique,
pour Cologne? Et pour Cologne l'arrogation de l'Éle-
ment ne convenoit-elle pas mieux, que l'empereur
pour son église? L'élément lui seul pouvoit approuver
chez lui cette éviction; et si ne fut pas mal donné
d'arrêter au Nomé pour cela. Au fin et l'espouse de
l'ordre n'eût jamais que Vice-légat dans l'effet. Le tale-
fistique, puis Nomé en Allemagne, c'eût à dire na-
la Cour de France; comme Nomé en France, deffo
Nomé à Paris; mais non pas avec pouvoir de légater.
Voyez Vgelli, dans son Italia sacra, page
624 ou 625. Tant de meurs de faux dans celle
prétendue Bulle de l'espouse de l'ordre, ne démontrent-elles
pas en même tems, que la Bulle Conférence de Pie VI
qui la suppose, n'est également fausse?





